destinations

Les régions côtières méditerranéennes accueillent chaque année quelques 220 millions de touristes, avec un total qui devrait atteindre 350 millions dans 20 ans. Cette hypothèse d'augmentation pourrait conduire à un développement incontrôlé dans tout le bassin méditerranéen, qui risque de dégrader l'unique richesse naturelle et culturelle dont l'industrie touristique dépend. Des mesures doivent être prises pour garantir la durabilité de l'industrie touristique et celle des ressources côtières. Il faut se focaliser sur l'amélioration du processus de prise de décisions, de planification et de gestion pour orienter les acteurs professionnels vers une approche du développement plus environnementale et sociale.

Le projet "Destinations" vise cet objectif à travers:

- l'introduction d'outils d'aide à la décision concourant à une gestion efficace des destinations touristiques;
- l'élaboration de directives qui permettront aux promoteurs touristiques d'évaluer la durabilité de leurs investissements en termes environnementaux;
- le renforcement des capacités pour l'utilisation des outils précités;
- la sensibilisation au tourisme durable.

Les cibles du projet sont les décideurs locaux et nationaux dans les trois pays participants (Algérie, Maroc et Tunisie) et les représentants de l'industrie touristique (promoteurs, tour opérateurs, agences touristiques, propriétaires d'hôtels...) œuvrant dans l'ensemble du bassin méditerranéen.

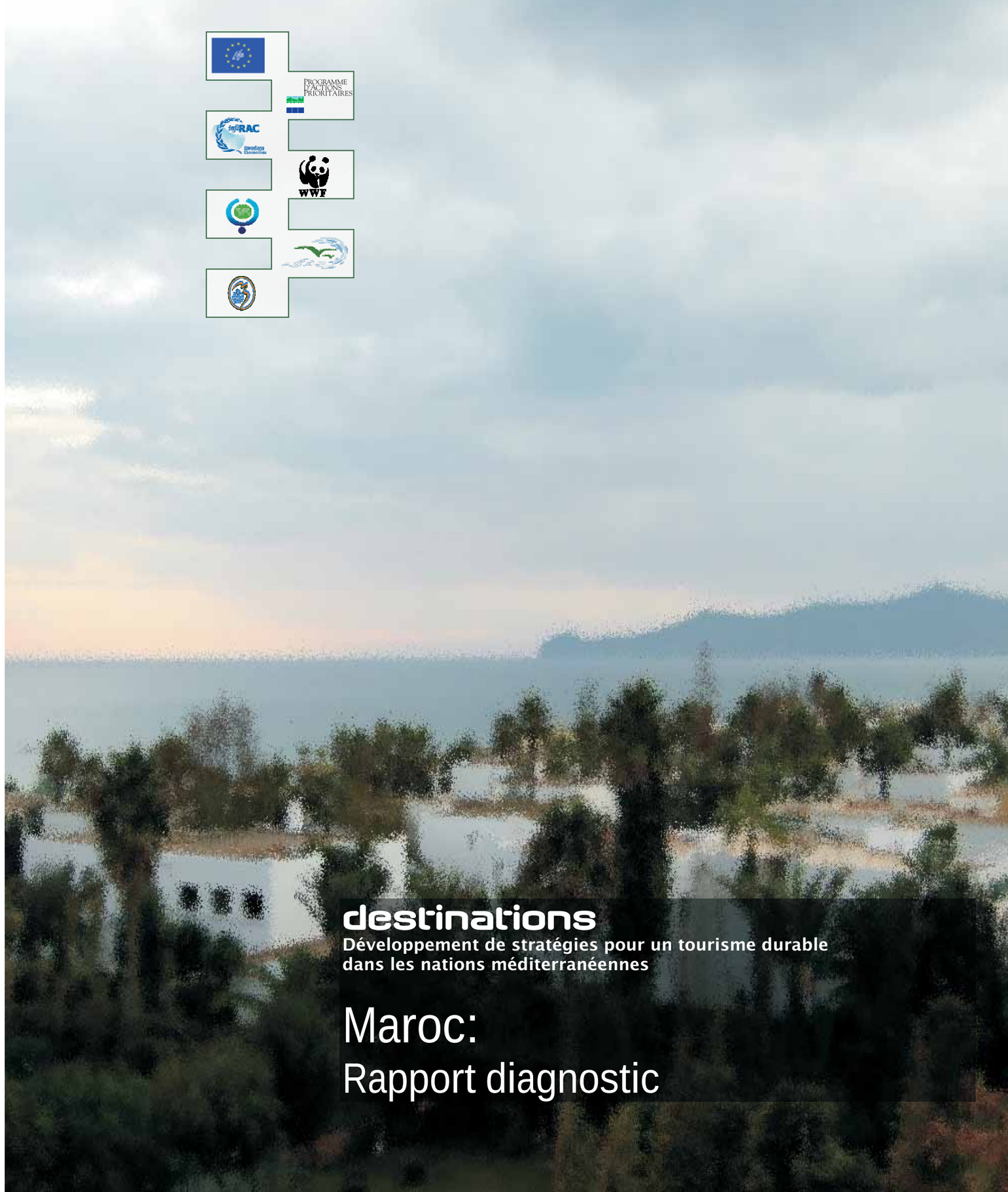

destinations

Développement de stratégies pour un tourisme durable dans les nations méditerranéennes

Maroc:
Rapport diagnostic

Note:

Ce rapport a été préparé dans le cadre du projet "Destinations" cofinancé par le programme LIFE - Pays Tiers de la Commission Européenne.

Les auteurs du rapport sont MM. Mohamed MENIOUI et Nasser-Eddine ZINE.

La rédaction du rapport a été coordonnée et supervisée par le Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement / Direction de la Surveillance et de la Prévention des Risques (SEEE/DSPR) et le Centre d'Activités Régionales pour le Programme d'Actions Prioritaires (CAR/PAP) du PNUE/PAM.

destinations

Développement de stratégies pour un tourisme durable dans les nations méditerranéennes

Maroc:

Rapport diagnostic

Table des matières

Liste des figures ii
Liste des tableaux iii
Liste des acronymes iv
Remerciements v
Introduction 1

1. Localisation de la zone du projet 2

2. Découpage administratif et population 3

3. Composante physico-écologique 10
3.1 Dimensions de la zone du projet 10
3.2 Caractéristiques géomorphologiques 10
3.3 Caractéristiques spécifiques de la zone côtière 11

4. Composante physique – infrastructurelle 21
4.1 Transport et communications 21
4.2 Education 27
4.3 Santé 28
4.4 Déficit de l'offre en équipements socioculturels 30
4.5 Production énergétique 30
4.6 Ressources en eau et son utilisation 31
4.7 Eau, qualité, traitement 35
4.8 Déchets, gestion et recyclage 39
4.9 Qualité de l'air et nuisance sonore 39
4.10 Limites de capacités d'accueil 39

5. Composante socio-économique 45
5.1 Infrastructures et ressources humaines en matière de tourisme 45
5.2 Composante sociale et démographique 46

6. Composante politico-gestionnaire 50
6.1 Capacités locales pour la gestion du tourisme: questions institutionnelles-acteurs 50
6.2 Institution de référence en matières de planification territoriale 51
6.3 Prise en compte au niveau local des réglementations de planification sectorielle dans la région d'Al Hoceima 52
6.4 Adoption des instruments de gestion environnementale 56

7. Aspects réglementaires applicables 68
7.1 Normes concernant la capacité d'environnement physique 68
7.2 Normes de constructions des équipements 68
7.3 Normes de protection contre les différentes formes de pollution 69

8. Programmes de développement de la région d'Al Hoceima à caractère économique, social et culturel 71
8.1 Plan de développement touristique 71
8.2 Projets à caractères socio-culturels, transport, télé communications réalisés ou en cours de réalisation dans la région d'Al Hoceima 76
8.3 Unités d'aménagement d'Al Hoceima et pôles de développement d'après SDAULMC (2005) 80

9. Synthèse 91

Bibliographie 94

Liste des figures

Figure 1: Zones côtières sélectionnées dans le projet "Destinations" 1
Figure 2: Présentation générale du Rif Central et de la zone du Projet (région d'Al Hoceima)....2
Figure 3: Localisation des communes (31), des cercles (3) et des municipalités (4) dans la province d'Al Hoceima 3
Figure 4: Répartition du taux de chômage par commune dans la province d'Al Hoceima d'après RGPH (1994)....4
Figure 5: Dynamique démographique ans la région d'Al Hoceima (1994-2004) 9
Figure 6: Structures géologiques simplifiées du Rif et de la zone du projet (Bokoya) 10
Figure 7: Rose des vents au niveau d'Al Hoceima 12
Figure 8: Carte de répartition des risques naturels dans la province d'Al Hoceima 14
Figure 9: Zonage du Parc National d'Al Hoceima....17
Figure 10: Armature routière de la province d'Al Hoceima 22
Figure 11: Schéma de la Rocade méditerranéenne 25
Figure 12: Répartition des équipements scolaire d'enseignement par commune dans la province d'Al Hoceima 28
Figure 13: Couverture sanitaire et scolaire en milieu rurale 29
Figure 14: Répartition des équipements sociaux par commune rurale dans la province d'Al Hoceima 32
Figure 15: Nappes phréatiques et principaux cours d'eau dans la province d'Al Hoceima....32
Figure 16: Qualité globale des eaux de surface dans le bassin des côtiers méditerranéens....36
Figure 17: Occupation du sol au sein de la Province d'Al Hoceima 48
Figure 18: Espaces de projets au sein de la Province d'Al Hoceima Programme de développement du Rif Central 73
Figure 19: Schéma de structure du Pôle I (Cala Iris – Torres – Badis) 81
Figure 20: Schéma de structure du pôle II (Baie d'Al Hoceima) 84

Liste des tableaux

Tableau 1: Pyramide des âges dans les unités administratives d'Al Hoceima....6
Tableau 2: Indicateurs démographiques dans les unités administratives d'Al Hoceima....6
Tableau 3: Répartition de la scolarisation par sexe dans la province d'Al Hoceima....6
Tableau 4: Evolution du taux de scolarité en fonction du niveau d'enseignement....6
Tableau 5: Répartition de la nature d'activité économique dans la province d'Al Hoceima....7
Tableau 6: Evolution de la littoralisation de la population dans la province d'Al Hoceima....8
Tableau 7: Densification des communes côtières rurales de la province d'Al Hoceima....8
Tableau 8: Densification des communes côtières urbaines de la province d'Al Hoceima....8
Tableau 9: Evolution du taux de littoralisation dans la province d'Al Hoceima....9
Tableau 10: Taux mensuels et moyenne annuelle des précipitations dans la région d'AlHoceima....11
Tableau 11: Températures moyennes mensuelles et extrêmes (en °C) au niveau de la ville d'Al Hoceima....12
Tableau 12: Bioclimat dans la région d'Al Hoceima....12
Tableau 13: Aspect morphologique et débit de l'oued Beni Boufrah dans la région d'Al Hoceima....13
Tableau 14: Longueur de réseau routier dans la province d'Al Hoceima....22
Tableau 15: Données sur les équipements scolaires dans le province d'Al Hoceima, année 1996-1997....27
Tableau 16: Principales caractéristiques des cours d'eau du domaine du Rif central....33
Tableau 17: Evolution de la qualité microbiologique des principales plages de la Méditerranée marocaine centrale autorisées pour la baignade....37
Tableau 18: Données techniques sur les stations d'épuration de la région d'Al Hoceima....37
Tableau 19: Projections du nombre total de touristes dans la région d'Al Hoceima....42
Tableau 20: Evolution de la structure d'accueil touristique dans la province d'Al Hoceima....42
Tableau 21: Evaluation des capacités d'accueil des plages: Classification des plages en fonction de la granulométerie....44
Tableau 22: Bilan des rejets des centres urbains de la province d'Al Hoceima....53
Tableau 23: Production des déchets solides dans la province d'Al Hoceima....54
Tableau 24: Quantité des pesticides périmés au niveau de la province d'Al Hoceima Site de stockage....55
Tableau 25: Liste de conventions internationales ratifiées par le Maroc....66
Tableau 26: Normes de la qualité de l'air....69
Tableau 27: Le programme de développement touristique de la province d'Al Hoceima....74
Tableau 28: Plages dans le pôle I: Cala Iris – Torres – Badis....80
Tableau 29: Ventilation des superficies pôle I....83
Tableau 30: Plages dans le pôle II....86
Tableau 31: Ventilation des superficies pôle II....87
Tableau 32: Récapitulatif de la répartition des surfaces (UA d'Al Hoceima)....88
Tableau 33: Montage financier de l'unité d'aménagement d'Al Hoceima en millions Dhs....88
Tableau 34: Composition des zones touristiques dans la province d'Al Hoceima....88
Tableau 35: Réglementation d'aménagement dans différentes zones touristiques....89

Liste des acronymes

CAR/ASP	Centres d'Activités régionales/Aires Spécialement Protégées
CAR/PAP	Centre d'Activités régionales/Programmes d'Actions Prioritaires
CGEM	Confédération Générale des Entreprises du Maroc
DAI	Direction des Aménagements et des Investissements
DGH	Direction Générale de l'Hydraulique
DT	Département du Tourisme
FODEP	Fonds de Dépollution Industrielle
HCEFLCD	Haut Commissariat aux Eaux et Forêt et à la Lutte contre la Désertification
INDH	Initiative Nationale pour le Développement Humain
INRH	Institut National de la Recherche Halieutique
MEDPOL	Programmes pour combattre la pollution en Méditerranée
MedWetCoast	Programme pour la conservation des écosystèmes côtiers méditerranéens
MEFPT	Ministère de l'Economie des Finances de la Privatisation et du Tourisme
ONEP	Office National de l'Eau Potable
PAIDAR-MED	Plan d'Aménagement Intégré pour le Développement et l'Aménagement de la Région Méditerranéenne marocaine
PAM	Plan d'Action pour la Méditerranée
PASBIO	Plan d'Action Stratégique pour la conservation de la Biodiversité en Méditerranée marocaine
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
SDAL	Schéma Directeur de l'Aménagement du Littoral
SDAU	Schéma Directeur de l'Aménagement Urbain
SDAULMC	Schéma Directeur d'Aménagement Urbain du Littoral Méditerranéen Central
SDAULMO	Schéma Directeur d'Aménagement Urbain du Littoral Méditerranéen Oriental
SEE	Secrétariat l'Etat à l'Environnement
SIBE	Site d'Intérêt Biologique et Ecologique

Remerciements

Le présent rapport sur le diagnostic de la zone du projet "Destinations", a nécessité l'apport direct ou indirect de nombreuses personnes, que nous tenons à remercier vivement. Nous exprimons une reconnaissance particulière aux responsables:

- du Programme LIFE – Pays Tiers de la Commission Européenne pour le financement du projet.
- du CAR/PAP et du WWF – Méditerranée pour la mise en place et le suivi du projet. Nos remerciements vont notamment à M. Ivica TRUMBIC**,** directeur du CAR/PAP, Mme Zeljka SKARICIC, chargée de mission au CAR/PAP et M. Alessio SATTA, responsable scientifique (CRENOS – CAR/PAP).
- du Département de l'Environnement (DE), Direction de la Surveillance et de la Prévention des Risques (DSPR), et du Département du Tourisme (DT), Direction des Aménagements et des Investissements (DAI), qui nous ont confié ce travail, qui l'ont suivi de près et qui ont mis à notre disposition la documentation nécessaire récente. Leurs suggestions lors de la rédaction de ce rapport nous ont été d'une très grande utilité. Il s'agit notamment de: M. Abdelhay ZEROUALI (DE/DSPR), M. M. CHALABI (DE/DSPR/DGEMN), M. Mohamed CHAOUI (DE/DSPR/DGEMN/SE), Mme Khadija GARDI (DE/DSPR/DGEMN/SE), Mlle Jihane TOUZANI (DT/DAI), et M. Oussama OUAKOUR (DT/DAI).
- les acteurs locaux qui, par leurs remarques constructives lors de l'atelier de démarrage du projet, les documents et les informations mis à notre disposition, ont largement contribué à l'enrichissement de ce diagnostic.

Introduction

La présente étude s'inscrit dans le cadre de projet "Destinations" relatif au développement de stratégies pour un tourisme durable dans la région méditerranéenne. Elle a pour objectif, sur le plan national, d'analyser la faisabilité d'une planification et d'une gestion durable du tourisme dans le Rif central en Méditerranée marocaine (région d'Al Hoceima) et consiste, dans une première phase, à identifier la zone du projet à travers ses particularités physiques, biologiques et socio-économiques. Ces dernières constitueraient les éléments de base pour l'élaboration de scénarios de développement touristique durable tenant compte de la durabilité des ressources naturelles.

L'objectif principal de ce projet est de promouvoir une planification et une gestion durables du tourisme dans les zones côtières du Sud méditerranéen en préparant des directives qui permettront aux promoteurs touristiques d'évaluer la durabilité de leurs investissements en termes de risques environnementaux et de valeur ajoutée pour les collectivités locales; en introduisant des outils d'aide à la décision concourant à une gestion efficace des destinations touristiques; et en sensibilisant les promoteurs, les décideurs et les collectivités locales au tourisme durable.

Il est à rappeler que le projet "Destinations", présenté par le CAR/PAP au programme LIFE – Pays Tiers de la CE et retenu pour financement en 2006, a été conçu pour des zones côtières sélectionnées en Algérie (Djebel Chenoua – Cap Djinet), en Tunisie (Cap Bon) et au Maroc (Rif central – Région d'Al Hoceima) (figure 1).

Cette étude diagnostique constitue une synthèse sur les principales caractéristiques de la zone du projet et les perspectives de développement et de programmation des unités aménagement d'Al Hoceima (SDAULMC, 2005).

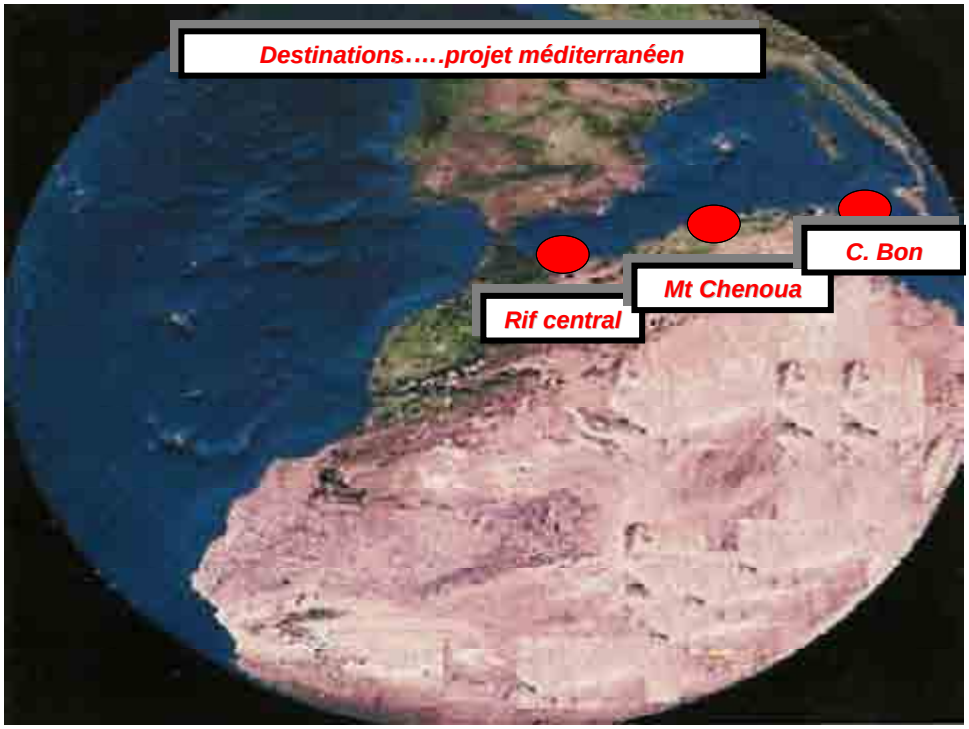

Figure 1: Zones côtières sélectionnées dans le projet "Destinations"

1.
Localisation de la zone du projet

Le territoire de la province d'Al Hoceima relève sur le plan administratif de la région de Taza – Al Hoceima – Taounate. Ce territoire se caractérise généralement par un relief accidenté, il peut être réparti en deux principales entités géographiques: la montagne et le littoral méditerranéen.

La zone considérée dans le cadre de ce projet se situe sur la façade méditerranéenne du Maroc, à environ 150 km à l'Est du détroit de Gibraltar. Elle fait partie du massif montagneux du Rif (partie centrale), entre Oued Laou et la baie de Nekkor (figure 2), correspondant au massif des Bokkoyas appartenant au domaine médian et à deux nappes utra–rifaines.

Elle est limitée au Nord par la mer, à l'Ouest par la commune de Beni Gemil – Mestassa et au Sud et à l'Est par la ligne du partage des eaux avec l'Oued Rhis (figure 2).

Figure 2: Présentation générale du Rif Central et de la zone du Projet (région d'Al Hoceima)

2.
Découpage administratif et population

Découpage administratif

La zone du projet fait partie de la province d'Al Hoceima qui appartient à la région de Taza – Al Hoceima – Taounate**.** La zone d'Al Hoceima est devenue une Province depuis 1956 (dahir du 13 octobre 1956, complété par celui du 2 décembre 1959) et forme, avec celles de Taza et Taounate, et depuis 1997, la 15ème des 16 Régions du Royaume.

La région est reconnue juridiquement comme une collectivité locale d'après l'article 100 de la constitution de 1996, jouissant ainsi de son autonomie financière. L'architecture administrative de cette province est constitutée de 4 municipalités (Al Hoceima, Bni Bouayach, Izemmouren et Targuist (figure 3), 3 cercles (Bni Boufrah, Bni Ouriaghel et Targuist) et 31 communes rurales.

La population

La population totale de la région en 2004 est d'environ 400.000, à l'image des agglomérations littorales, elle connaît une urbanisation continue; toutefois, les deux tiers de sa population restent dans le monde rural: soit 300.000 habitants contre 100.000 habitants dans l'urbain. La superficie globale de la région est d'environ 3.578 km^2 environ, soit une densité de 125 hab au km^2 (SDAULMC, 2005). Le taux d'accroissement annuel moyen est de 2,1%, légèrement inférieur a celui enregistré au niveau national (2,2%).

Figure 3: Localisation des communes (31), des cercles (3) et des municipalités (4) dans la province d'Al Hoceima

Analphabétisme

Selon les résultats du RGPH en 1994, le taux d'analphabétisme de la tranche d'âge entre 10 ans et plus est estimé à 65% dans la province d'Al Hoceima, soit un taux supérieur à la moyenne nationale qui est de 55% (SDAULMC, 2005).

Cette moyenne cache évidemment une nette différence entre le sexe masculin (38,7%) et le sexe féminin (67,8%) et entre les différentes communes qui composent l'aire de l'étude. La quasi-totalité des femmes rurales est analphabète (SDAULMC, 2005).

C'est une population jeune, puisque 37,3% ont moins de 15 ans. La population se compose de 49,2% d'hommes et de 50,8% de femmes. On constate ainsi un déficit masculin en termes d'effectif, ce qui s'explique par l'exode rural plus fort chez les hommes et une mortalité masculine plus importante en milieu rural (SDAULMC, 2005).

La proportion des enfants scolarisés, âgés de 8 à 13 ans, au niveau de l'aire de l'étude est de 67,1%, soit un taux inférieur à celui observé au niveau national qui est de 62%.

Taux élevé de chômage

Le taux d'activité demeure assez faible à travers le territoire de la province. Il varie entre 20% et 80% selon le RGPH de 1994. Le taux de chômage varie entre 10% et 40%, il cache des disparités qui varient entre 22% à Al Hoceima et presque 40% pour les communes rurales où le chômage demeure phénomène majeur.

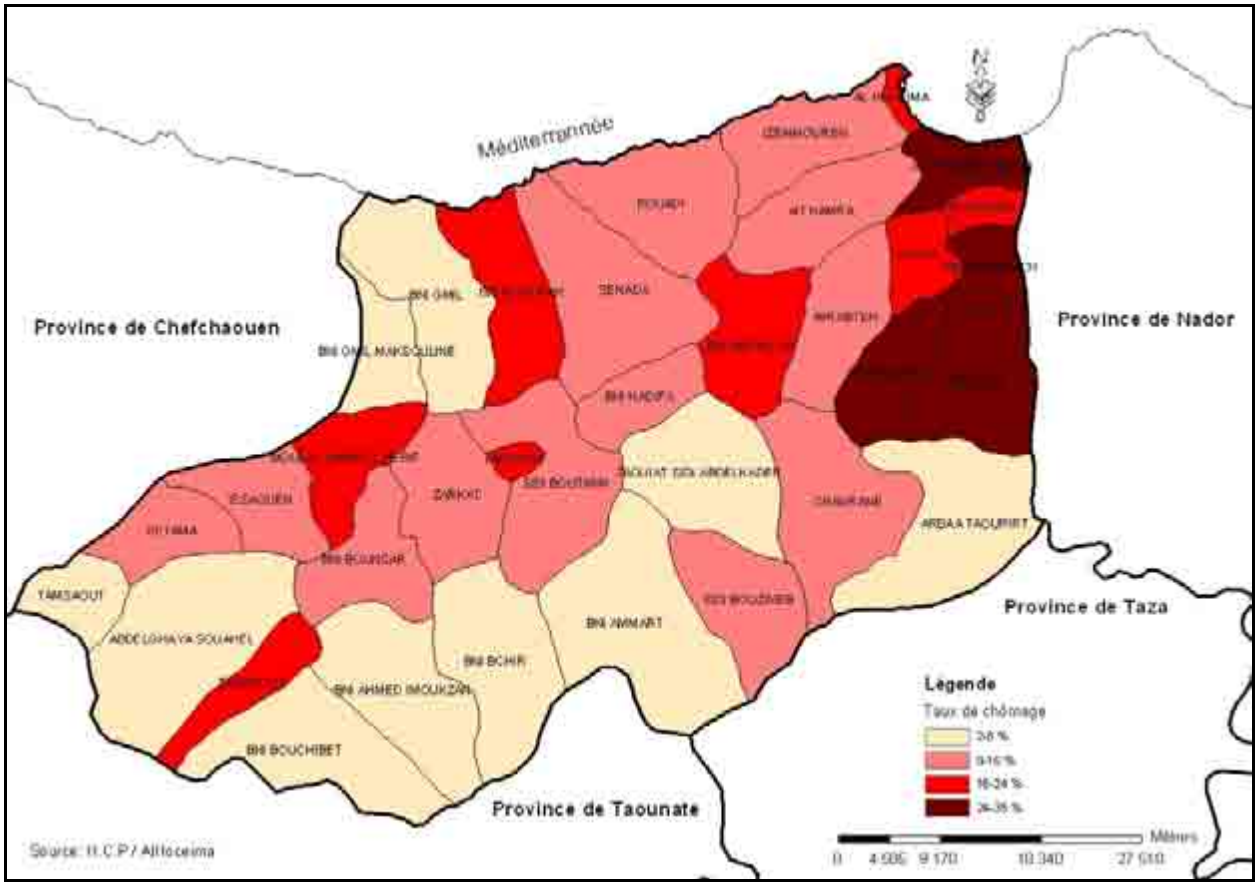

Figure 4: Répartition du taux de chômage par commune dans la province d'Al Hoceima d'après RGPH (1994)

Pauvreté dominante dans les zones rurales

Abstraction faite des efforts déployés pour faire face à la pauvreté au niveau de la province d'Al Hoceima, ce phénomène représente encore des taux élevés (soit 17,1% en milieu urbain contre 29,5% en milieu rural) et ce malgré la réalisation du programme des priorités sociales, qui vise à réduire les disparités sociales entre les différentes régions et à permettre aux fractions sociales démunies de jouir des services sociaux de base notamment, en ce qui concerne la généralisation de la scolarisation surtout au monde rural, la promotion des programmes de lutte contre l'analphabétisme et la généralisation de l'approvisionnement en eau potable et en électricité. Parmi les fruits de ce programme on cite:

- l'augmentation des salles de scolarisation au monde rural à 1.148 dans la province d'Al Hoceima avec un accroissement de 130 salles entre 2000 et 2001;
- l'augmentation des établissements sanitaires au niveau du monde rural au niveau de la province d'Al Hoceima entre 1996 et 2001 de 33 à 52 avec un taux d'accroissement de 33,3%.

Pourtant, il n'en demeure pas moins important de promouvoir les efforts de lutte contre la pauvreté dans le cadre d'une stratégie globale de développement humain durable vu que la province d'Al Hoceima fait partie des zones montagneuses du pays les plus touchées par la pauvreté.

D'après les estimations de 2004, la répartition des groupes d'âges montre que les personnes âgées de moins de 20 ans dépassent (50%), tandis que la population âgée de plus de 60 ans ne représente que 8% de la population totale de la province.

De cette analyse il ressort que:

- la densité est relativement élevée;
- le caractère rural est assez prononcé;
- la taille moyenne des ménages est en augmentation sensible;
- la jeunesse est dominante;
- un fort taux d'analphabétisme;
- un taux de chômage relativement important.

Population littorale

La population totale des communes littorales d'Al Hoceima estimée en 2004 à 150.000 habitants est répartie sur un territoire de 783 m^2; soit une densité moyenne de 191 habitants au km^2. L'occupation du sol est dominée par la forêt (21%) et l'agriculture (51%), totalisant prés de 72% de la superficie totale.

En outre, la province garde un caractère rural très prononcé puisque 69,5% de la population se localise en milieu rural contre 30,5% seulement en milieu urbain, cependant, le mouvement urbaniste, connaît une expansion incessante depuis l'indépendance du Royaume, du fait de l'accroissement naturel et de l'exode rural. C'est un taux relativement élevé par rapport aux autres provinces de la région de Taza – Taounate – Al Hoceima (22,2%), mais reste loin du taux d'urbanisation au niveau national (52,5%).

Comme l'ensemble du Royaume, la province d'Al Hoceima a une structure démographique pyramidale avec une population majoritairement jeune, ce qui se traduit encore plus nettement dans la répartition de cette population selon les unités administratives de cette province (tableau 1).

Tableau 1: Pyramide des âges dans les unités administratives d'Al Hoceima
(Source: Rapport Rocade méditerranéenne, 1999)

Unité administrative	0-5 ans	6-14 ans	15-59 ans	60 ans & plus
Municipalités	14,48	24,23	55,87	5,42
Cercle Bni Boufrah	19,15	23,76	50,19	6,90
Cercle Bni Ouariaghel	15,57	24,08	53,71	6,64
Cercle Targuist	21,22	27,43	46,26	5,09

Ci-après un autre tableau relatant d'autres indicateurs démographiques caractérisant la population de la province considérée et mettent en exergue les problèmes dont elle souffre, en particulier ceux de l'analphabétisme (surtout en milieu rural) et le chômage (notamment en milieu urbain), ce dernier qui touche 22% de l'ensemble de la population susceptible d'exercer une activité.

Tableau 2: Indicateurs démographiques dans les unités administratives d'Al Hoceima

Unité administrative	Taux de scolarité	Taux analphabétisme	Taux d'activité	Taux de chômage
Municipalités	84,01	42,38	26,78	23,98
C. Bni Boufrah	30,46	76,70	29,19	10,46
C. Bni Ouariaghel	46,12	73,32	27,44	17,67
C. Targuist	36,67	75,90	30,44	9,49

Concernant la scolarisation, l'effectif masculin dépasse de loin celui des jeunes filles surtout en premier cycle de l'enseignement fondamental, comme le démontre le tableau 3.

Tableau 3: Répartition de la scolarisation par sexe dans la province d'Al Hoceima

	1996/1997	1997/1998
Total	47.288	49.452
dont filles	18.542	19.872

Mais cet écart diminue pendant le 2ème cycle de l'enseignement fondamental et ne dépasse pas 5% pendant le secondaire, l'intervalle d'âge traduit, dans le tableau 4, le niveau de scolarité.

Tableau 4: Evolution du taux de scolarité en fonction du niveau d'enseignement

Intervalle d'âge	% féminin	% masculin
7-12	67	95
13-15	24	42
16-18	10	15

La population active à l'intérieur de la province représente à peu prés les 28,5% du total de la population recensée en 1994 et elle se répartit comme suit selon la nature de l'activité économique.

Tableau 5: Répartition de la nature d'activité économique dans la province d'Al Hoceima

Nature de l'activité économique	%	Effectif
L'agriculture, l'élevage, la pêche maritime et la forêt	60,9	66.380
Eau, électricité et énergie	0,2	220
Mines	0,2	220
Industrie	3,3	3.600
B.T.P	8,1	8.830
Transport et télécommunication	2,4	2.620
Commerce	11,9	12.970
Administration	1,7	1.850
Services	9,1	9.920
Activités non classées	2,2	2.400
Total	**100,0**	**109.010**

NB: les opérateurs dans le secteur d'artisanat: 1.380 personnes.

Structure des ménages: La taille moyenne des ménages varie de 5,4 personnes dans la ville d'Al Hoceima à 7,3 dans la commune de Bni Gmil; ce qui dépasse largement la moyenne rurale de 4,8 (SDAULMC, 2005).

Malgré que la majorité de la population active (60,9%) travaille dans le secteur primaire, celui-ci reste loin de satisfaire aux besoins de la province et incapable en terme de développement socio-économique durable

Les principales activités qui connaissent un développement quasi continu sont le BTP, le commerce et les services. En effet, la majorité des opérateurs économiques s'orientent soit vers le BTP, du fait des besoins sans cesse croissants de la province en matière d'urbanisation, mais aussi du fait que les RME originaires de la région n'investissent pratiquement que dans ce secteur, soit vers le secteur du commerce. Ce dernier constitue le second secteur attrayant pour les investisseurs et spécialement dans les produits alimentaires (grossistes, semi-grossistes) devant celui des services puis l'industrie.

Dans le domaine de la formation professionnelle, la province compte au total (public & privé) 14 établissements pour la formation professionnelle sous tous ses niveaux techniques, qualification et spécialisation, le total des lauréats entre 1984 et 1996, a atteint 2.281 personnes, dont 356 au niveau technique; 1.209 au niveau qualification & 716 au niveau spécialisation, pour l'année 96/97, les stagiaires en secteur public étaient de 583 et en secteur privé de 221 personnes, sur ce total de 804 stagiaires, on trouve 257 au niveau technique, 354 au niveau qualification et 193 au niveau spécialisation.

En guise de conclusion, il convient de rappeler qu'un investissement en matière de tourisme devrait prendre en considération une population caractérisée par:

- une densité relativement élevée;
- un caractère rural assez prononcé;
- une taille moyenne des ménages en augmentation sensible;
- une jeunesse dominante;
- un taux d'activité en deçà de la moyenne nationale;
- un faible niveau de mobilisation des actifs.

Contexte démographique à l'intérieur du Parc National

Environ 15.000 personnes vivent dans la zone terrestre du Parc (285 km^2) réparties en 36 douars (soit une densité de 52 hab/km^2) et 33.000 personnes dans la zones périphérique terrestre (416 km^2) réparties en 57 douars (soit une densités de 71 hab/km^2). Le Parc s'étend sur les communes rurales d'Izemmouren, de Rouadi, de S'Nada et de Béni–Boufrah et les densités prévisionnelles de 2025 seront de 170 hab/km^2. Ces mêmes prévisions annoncent une augmentation de la population de plus de 75% avant 2025 le long du littoral méditerranéen.

Accroissement rapide de la population côtière

Le mécanisme de la littoralisation revêt aujourd'hui trois formes différentes dans le secteur considéré:

- une augmentation rapide de la population côtière dans la zone provinciale;
- une croissance rapide de la densité des communes côtières par rapport aux communes continentales;
- un rythme accéléré de l'urbanisation, avec la multiplication des petits centres côtiers.

Dans la région d'Al Hoceima, la bande côtière présente une superficie de 960 km^2. L'évolution du phénomène de la littoralisation est nette dans les tableaux 6, 7, 8 et 9.

Tableau 6: Evolution de la littoralisation de la population dans la province d'Al Hoceima

Province	1960	1971	1982	1994	% ménages 1994
Al Hoceima	63,2	71	76,1	79,5	80,3

Tableau 7: Densification des communes côtières rurales de la province d'Al Hoceima

Communes	Sup.	Population		Densité	
		1960	1994	1960	1994
Bni Boufrah	115	6.689	10.280	58	89
Bni Gmil-Mestassa	250	9.134	17.087	37	68
Snada	176	8.414	10.066	49	57
Ait Youssef Ali	134	15.754	15.597	118	116
Bni Bouâyach	190	19.825	?	104	
Nekour			11.859		101
Tifaraouine			7.436		101
Ait Kamra			7.615		101
Rouadi	187	6.702	9.231	36	50
Izemouren	98	5.498	3.934	56	40
Total rural côtier	**1.150**	**72.016**	**93.105**	**63**	**81**

Tableau 8: Densification des communes côtières urbaines de la province d'Al Hoceima

Communes	Sup.	Population		Densité	
		1960	1994	1960	1994
Al Hoceima	115	11.262	55.216		
Imzouren			25.547		
Bni Bouâyach	187		13.128		
Ajdir	98		3.669		
Total urbain côtier	**1.150**	**11.262**	**97.750**	**54**	**108**

Tableau 9: Evolution du taux de littoralisation dans la province d'Al Hoceima

Années	1960	1971	1982	1994
Taux de littoralisation en%	43,5	45,2	48,5	49,8

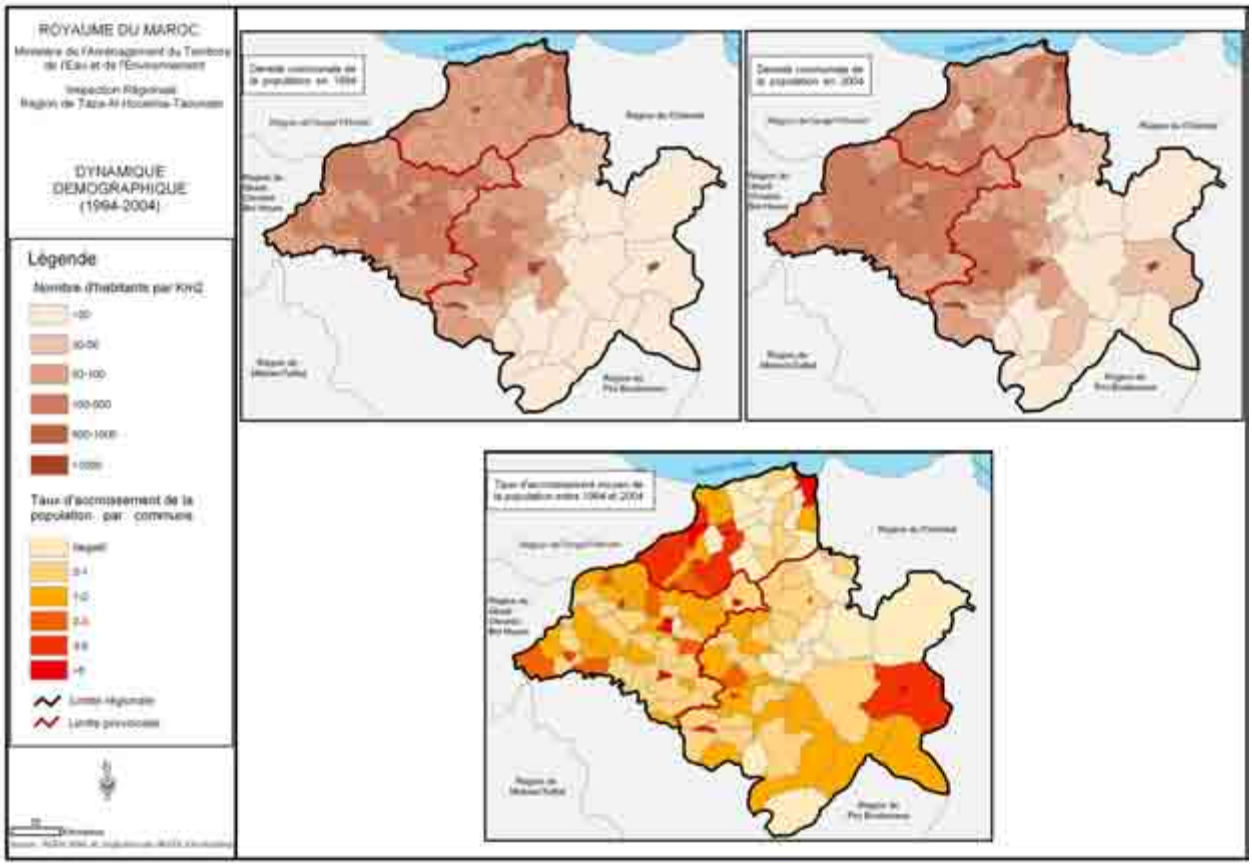

Figure 5: Dynamique démographique ans la région d'Al Hoceima (1994-2004)

3.
Composante physico-écologique

3.1
Dimensions de la zone du projet

La zone du projet aurait une superficie d'environ 3.578 km^2 dont 3.328 km^2 en milieu continental et 250 km^2 en moyenne d'espace maritime. Elle est cernée par trois sous bassins versants alignés Nord-Sud: ceux de Oued Beni Boufrah, Oued El Anser (S'Nada) et Oued Tarmast.

3.2
Caractéristiques géomorphologiques

C'est une zone montagneuse située au pied de la partie la plus accidentée de la chaîne du Rif. Sa partie marine, également fort accidentée, se caractérise par de hautes falaises descendant en pentes fortes vers la mer et s'y prolongeant en reliefs abruptes sous l'eau. Les replats en bord de mer y sont généralement rares, surtout aux niveaux des petites plaines aux embouchures des oueds, dans des plages souvent très étroites de sable grossier ou de gravier. Sur le plan géologique (figure 6), le secteur du projet est classé dans le *domaine interne* de la chaîne rifaine, composé essentiellement de terrains paléozoïques (alternance de grès et de pélites), parfois métamorphique.

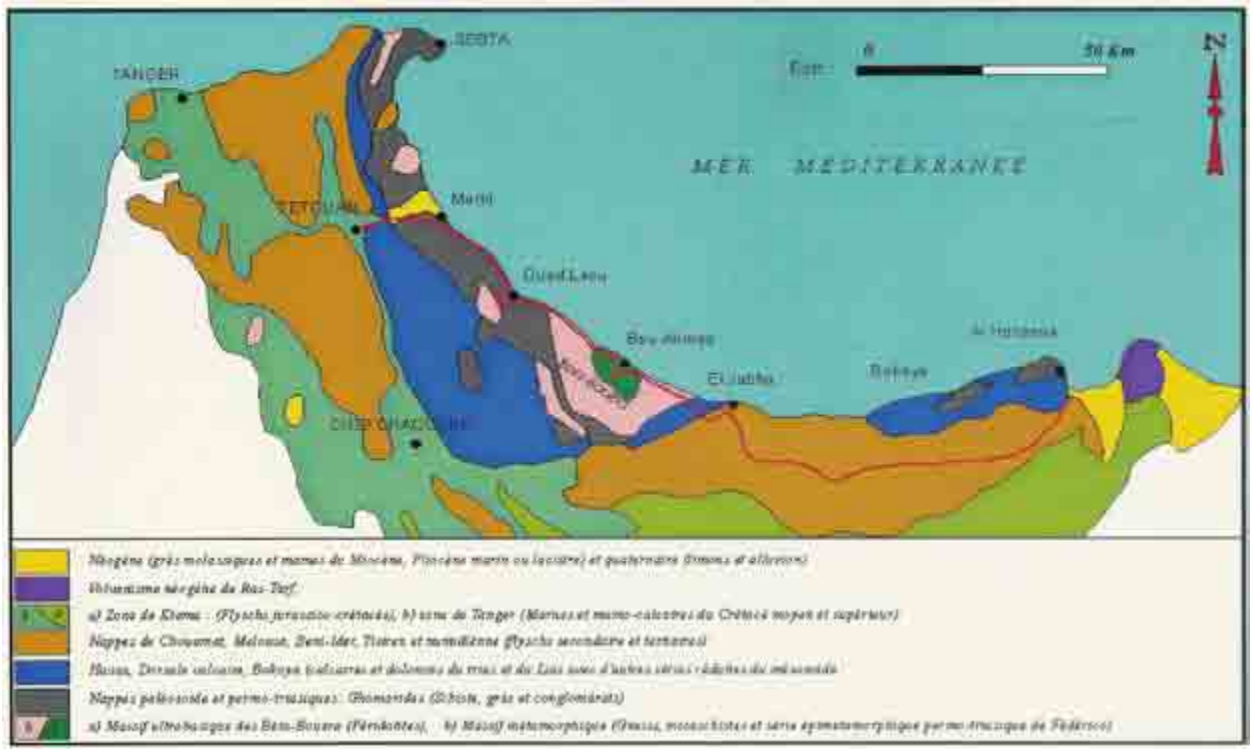

Figure 6: Structures géologiques simplifiées du Rif et de la zone du projet (Bokoya)
(Source: Rapport Rocade méditerranéenne, 1999)

Au voisinage de la côte, s'alignent des bancs gréseux épais, inclinés vers la mer, donnant lieu à des reliefs côtiers hauts de quelques centaines de mètres entaillés par des vallées étroites et encaissées et montrant de nombreux glissements de terrain. Dans la partie Est de la zone, s'individualise un chaînon côtier plus récent (les *Bokkoya*), constitué de dolomies massives grises du secondaire, apparentées à la dorsale calcaire, et de séries marneuses d'âge éocène-oligocène. D'aspect sub-tabulaire, ce massif est très faillé et entaillé par des vallons encaissés.

Au niveau de la plate-forme continentale, la couverture sédimentaire est composée dans sa majeure partie de sables détritiques fins à moyens, mais plus à l'intérieur, les dépôts vaseux prédominent. Les mouvements tectoniques actuels, s'exerçant le long de failles majeures, font de la région côtière une zone à haut risque sismique, notamment dans la zone d'Al Hoceima où de nombreux tremblements de terre ont secoué la région et y ont causé des dégâts importants. Le dernier en date est celui du 24 février 2004 qui a fortement affecté l'arrière-pays de la ville d'Al Hoceima.

3.3 Caractéristiques spécifiques de la zone côtière

3.3.1 Le climat

Le climat de la région est de type méditerranéen, conditionné par la présence de la chaîne du Rif qui constitue une barrière et qui intercepte les perturbations en provenance de NW et du SW. Le Rif reçoit, en plus, des perturbations du NE, bien que celles-ci soient fréquentes et moins pluvieuses que celles du NW.

La zone d'étude est une zone montagneuse avec une altimétrie très variable; il en découle que son étude climatique nécessiterait un réseau de mesure bien plus dense que l'unique station synoptique (travaillant à temps réel) de la région qui est celle d'Al Hoceima.

3.3.1.1 Précipitations

Le versant Nord du Rif central présente une grande diversité climatique allant du semi-aride à l'humide. En effet, sur les crêtes, la pluviométrie dépasse 1.000 mm/an et peut atteindre les 2.000 mm sur les sommets, alors qu'elle varie entre 750 et 330 mm le long du littoral.

La pluviométrie s'étale de septembre à juin (tableau 10). Les mois de juillet et août sont caractérisés par la rareté des pluies, sauf lors des orages estivaux dont le nombre moyen de jours est de 17 j/an. La neige est limitée aux sommets et aux versants des montagnes, bien qu'elle soit de courte durée elle permet d'alimenter les petites nappes superficielles de montagne, assurant la pérennité de quelques sources.

3.3.1.2 Température

La température de l'air est très influencée par la proximité du secteur de la côte méditerranéenne. Les minima, hivernaux, sont doux, alors que les maxima, estivaux, sont modérés (tableau 11). Il en découle que les faibles températures sont rares: 0 jours à Al Hoceima. Aucune température n'est en dessous de –2°C et la neige est très rare et, généralement, de très courte durée.

Tableau 10: Taux mensuels et moyenne annuelle des précipitations dans la région d'AlHoceima
(Source: Rapport Rocade méditerranéenne, 1999)

St/mois	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	Moy. ann.
Al Hoceima	48	38	37	36	26	7	01	01	11	26	44	52	**327**

Tableau 11: Températures moyennes mensuelles et extrêmes (en °C) au niveau de la ville d'Al Hoceima *(Source: Rapport Rocade méditerranéenne, 1999)*

	Moyennes mensuelles												Moyenne annuelle	Valeurs extrêmes	
Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		Min	Max
	12,2	12,8	14,4	16,4	18,6	21,8	24,2	24,8	23,2	19,8	16,4	13,4	**18,2**	–1,2	42,5

3.3.1.3 Vents

La rose des vents présentée pour la stations d'Al Hoceima (figure 7) indique la distribution fréquentielle (en%) des quatre classes de vitesses: 1: (1-4 m/s), 2: (5-6 m/s), 3: (7-9 m/s) et 4: (≥10 m/s). Pour la station d'Al Hoceima, le vent calme couvre 17% de l'année, alors que 56,65% des vents ont une force de 1 à 3 m/s, 20% sont entre 4 à 6 m/s, 5% sont entre 7 et 9 m/s et seulement 1% des vents dépasse les 10 m/s. Les vents en provenance du Sud et du Sud-Ouest, sont prédominants, suivis par des vents des secteurs Ouest et Nord.

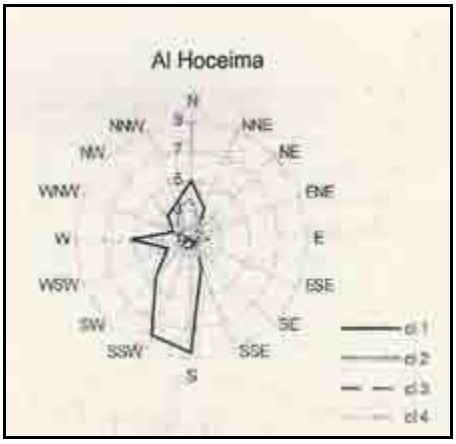

Figure 7: Rose des vents au niveau d'Al Hoceima (*Source: Rapport Rocade méditerranéenne, 1999)*

3.3.1.4 Bioclimat

Dans la région d'Al Hoceima, l'étage bioclimatique connu est le semi-aride (tableau 12). Sur le plan bioclimatique, les hivers sont chauds ou tempérés (moyennes des températures minimales du mois le plus froid supérieure à 3°C), se qui signifie que le gel est exceptionnel. La saison écologiquement sèche est partout relativement longue (5 à 7 mois).

Tableau 12: Bioclimat dans la région d'Al Hoceima *(Source: Rapport Rocade méditerranéenne, 1999)*

Localité	P (mm/an)	Nb. Jours pluie/an	M (°C)	m (°C)	Q_2*	Bioclimat
Bni Boufrah	325,0	39	29,1	8,6	53,0	Semi-aride
Al Hoceima	327,0	33	28,9	9,9	58,5	Semi-aride/aride

M: moyenne des températures du mois le plus chaud;
m: moyenne des températures du mois le plus froid; P: moyenne annuelle des précipitations.

3.3.1.5 Brouillard

Il s'agit des nuages bas et stables pouvant apporter des précipitations occultes, très utiles à la végétation locale, mais aussi être à l'origine de désagréments en terme de trafic routier. Dans la région d'Al Hoceima, la fréquence normale du brouillard est très faible, inférieure à deux jours par mois. Ceci s'explique par le fait que la région est proche de la mer et, par conséquent, que l'air ne se refroidit pas suffisamment pour avoir un brouillard, alors que la chaîne du Rif empêche en général l'arrivée des masses d'air chaudes et humides du Sud-Ouest.

3.3.1.6 Evaporation

Les données d'évaporation sur la région d'Al Hoceima (450 mm/an) sont presque équivalentes aux précipitations reçues (327 mm/an).

3.3.2 Hydrologie

Le réseau hydrographique est densément implanté sur le versant nord du Rif central (tableau 13). La plus part des cours d'eau sont intermittents et ne fonctionnent qu'à la suite de pluies abondantes et continues. Les longueurs de ce réseau hydrographique varient de quelques kilomètres à plusieurs dizaines de kilomètres, sans atteindre les 100 km.

Tableau 13: Aspect morphologique et débit de l'oued Beni Boufrah dans la région d'Al Hoceima
(Source: Rapport Rocade méditerranéenne, 1999)

Cours d'eau	BV (km^2)	Lg	Ps	Pi	Pm	Q	Qs	N	Qe
Bni Boufrah	126	28	8,5	1	4,75	1,5	0,42	11,7	0

B.V: superficie du bassin versant (km^2); Lg: longueur (km); Ps: Pente cours d'eau supérieur (%); Pi: Pente cours d'eau inférieur (%); Pente moyenne (%); Q: débit moyen annuel (m^3/s); Qs: débit spécifique (en litres/km^2); N: coefficient de ruissellent; Qe: débit moyen du mois le plus sec (en m"/s).

Ces oueds comme d'autres, moins importants, présentent des caractères d'écoulement méditerranéen (profil en large très étalé, profil en long à pente forte). Les estuaires de ces oueds sont étroits à Bni Boufrah, et prennent la forme de gorges à l'est de Torrés, dans le plateau de Bokoya.

Les eaux souterraines, compte tenu de la faible perméabilité des terrains, de la forte pente et du régime des pluies, sont très limitées. Les émergences (sources) sont en montagne; la majorité d'entre elles sont très faible débit. Des petites nappes superficielles se sont formées au niveau des plaines fluviatiles les plus larges (Bni Boufrah, Nkor...), mais y sont fortement exploitées et peu alimentées.

L'hydrologie marine se caractérise par des courants de surface permanents; un flux continu de l'ouest vers l'Est fait pénétrer les eaux atlantiques en Méditerranée, en compensation des pertes par évaporation et de la forte salinisation qui en résulte. Au nord des côtes rifaines, ce courant bute contre des hauts fonds et des caps et se transforme en courants inverses. Dans la zone qui nous concerne, le cap des trois fourches joue ce rôle et crée un courant côtier de l'Est vers l'ouest, qui érode les reliefs sous-marins pentus. Les marées sont de faible amplitude, les plus hautes atteignant à peine quelques mètres; elles restent peu perçues en raison de la forte pente du rivage.

3.3.3 Risques naturels

Le versant méditerranéen du Rif subit de profondes mutations dans ses composantes physiques. Les mouvements de masse sont constatés sur toute la frange littorale et les falaises qui les dominent. Ils sont favorisés par divers facteurs, agissant seuls ou en interaction: pente forte, formations lithologiques tendres, action de la houle et des vagues, action dissolvante des eaux de pluie, étroitesse (ou inexistence) du cordon littoral… Des glissements de plusieurs centaines de mètres de longueur s'observent le long de la côte, des parties entières de versants atterrissent dans la mer; c'est pourquoi le tracé actuel de la route subit, chaque année, des coupures plus ou moins longues (de quelques heures à plusieurs semaines).

Le Rif est généralement très sensible aux risques naturels, mais les versants surplombant la côte méditerranéenne le sont d'avantage. La plupart des risques naturels sont soit d'origine géologique soit d'origine climatique.

En résumé, les conditions du sol et du sous-sol agissent le long de la côte en tant que facteurs-limites naturels pour tout projet d'aménagement (El Fellah, 1994). Nous énumérons ci-dessous les principaux mécanismes qui en sont responsables (figure 8):

- Le sapement causé par la houle au pied des falaises des Bokkoya et l'ablation des couches inclinées font que celles-ci , n'étant plus appuyées sur leur extrémité, subissent une traction générée par l'appel au vide.
- Les tremblements de terre, enregistrés fréquemment dans la région, entraîneraient le détachement de blocs de tailles variables à partir des falaises; les conséquences des secousses de l'été 1994 attestent du rôle moteur que peut jouer l'activité sismique actuelle dans la dynamique des mouvements du sol, affectant aussi bien la falaise littoral que les versants plus continentaux.
- Il faut signaler que la mer a enregistré une légère montée, tel qu'en témoigne la submersion des ruines romaines de Tamuda.
- Le phénomène des inondations par les crues torrentielles constitue un risque important qui est à l'origine des pertes considérables, humaines, et matérielles dans le territoire de la province d'Al Hoceima.

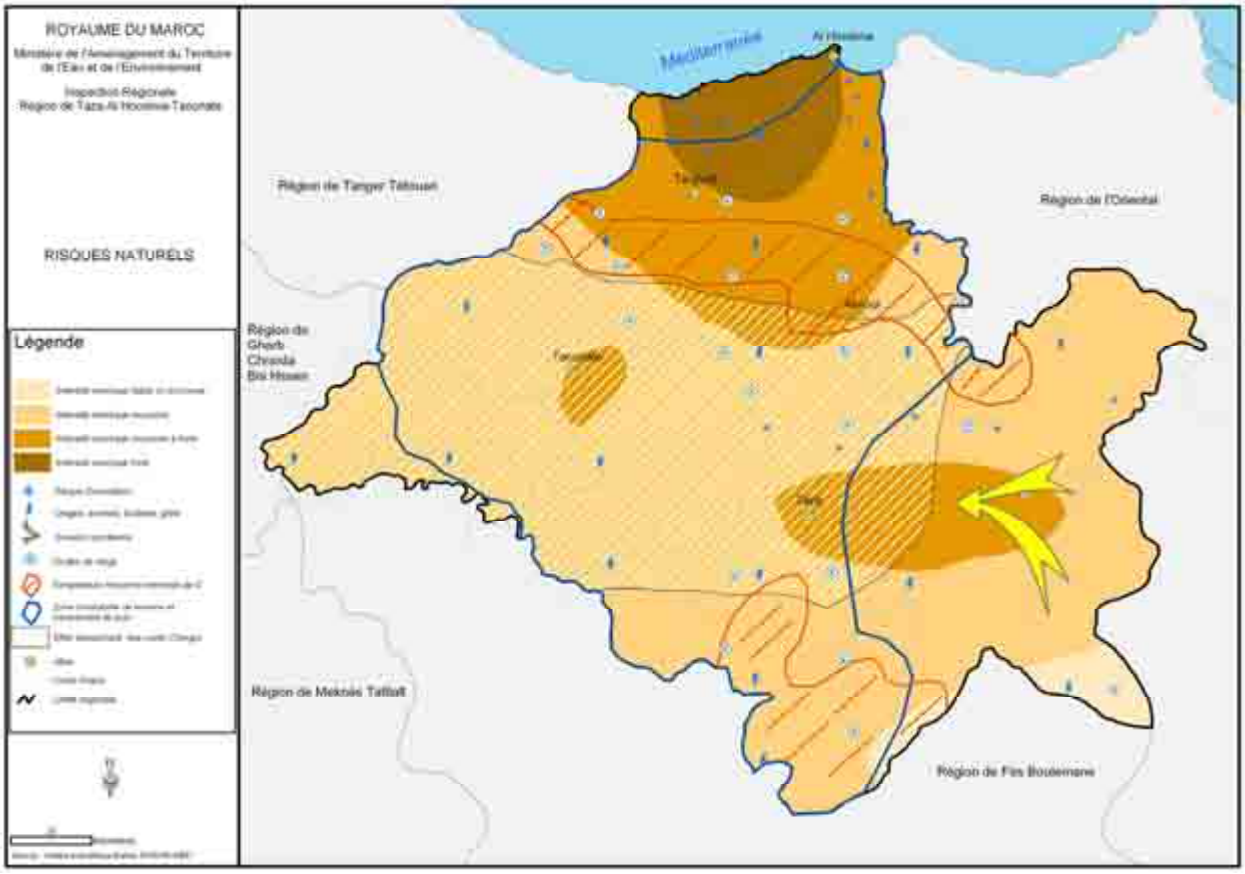

Figure 8: Carte de répartition des risques naturels dans la province d'Al Hoceima (séisme, inondations…)

Selon l'Agence du bassin hydraulique de Loukous, la province d'Al Hoceima contient plus de 10 sites à risque d'inondation, à savoir dans les bassins de Béni Boufrah, de Nekkor, et de Ghiss. Les inondations qui ont frappé la province d'Al Hoceima, particulièrement les communes avoisinant les oueds Nekkor et Ghiss, le centre de Béni Boufrah et le centre de Targuist, constituent un témoignage important quant à la politique de gestion des ressources en eau au niveau de cette province. Suite aux fortes pluies qui ont atteint 176 mm et 164 mm au centre de Béni Boufrah et Torres, la zone a connu des crues dues aux débordements des oueds Ghiss, Nekkor, Joumouâa et Béni Boufrah.

3.3.4 Biodiversité et habitats

L'une des principales caractéristiques de la biodiversité du Rif est son taux élevé d'espèces endémiques qu'il contient, en plus d'un important cortège de formes de vie rares ou menacées donnant à la région une valeur écologique particulière. Cette biodiversité reste, malgré les efforts consentis, mal connue dans la zone, mais montre dans tous les cas, une grande richesse en espèces.

La ***flore marine***, d'après les études effectuées dans la zone, paraît assez variée; elle est surtout marquée par l'existence, du moins dans le parc national d'Al Hoceima, de plusieurs espèces rares. Au contraire, la végétation des zones humides est très appauvrie dans l'ensemble du secteur littoral du Rif central.

La ***végétation terrestre*** des bas versants (bioclimat surtout semi-aride) est plus ou moins dégradée et présente un aspect général de matorral bas (oléastre, lentisque, cistes…), très fragmenté (défrichement de versants pour l'agriculture), excepté dans quelques massifs de thuya ou de pin d'Alep enrichis par des reboisements, notamment dans les zones de Bou Ahmed, d'El Jabha. Dans le parc national des Bokkoya, les matorrals à base de Thuya de Berbérie, Lentisque, Caroubier ou Chêne kermès sont bien portants, alors que les reboisements couvrent de larges espaces. La végétation de ce parc se distingue en plus par la présence de plusieurs plantes endémiques, rares ou menacées.

Les connaissances relatives à la **faune** de la zone du projet (aussi bien marine que continentale) sont encore plus maigres que celles relatives à sa flore, excepté le peuplement de poissons et quelques rares résultats d'études du parc d'Al Hoceima. On sait cependant que cette faune présente un fort taux d'endémisme et une grande affinité avec la faune bétique.

Les espèces marines exploitées sont essentiellement des poissons, mais d'autres ressources font l'objet de ramassage ou de cueillette ou d'investigations plus poussées dont les Moules, Poulpe, Corail rouge, Araignée de mer, Grande Cigale de mer… qui sont en cours de raréfaction.

Les invertébrés d'***eau courante*** contiennent plusieurs formes endémiques du Maghreb ou du Maroc; mais leur plus grande particularité réside dans la descente vers les basses altitudes d'espèces qui ne se retrouvent ailleurs au Maroc que dans des ruisseaux de montagne.

Les ***poissons*** de cette zone, qui devraient présenter la même variété que dans le reste de la Méditerranée, sont connus davantage par leur aspect économique.

L'**herpétofaune** du bas versant méditerranéen est peu diversifiée, mais elle contient plusieurs formes endémiques et rares (Alyte accoucheur, Salamandre algire, Caouane, Tortue–luth, Tortue terrestre, Caméléon, Vipère de Lataste…).

Pour les **oiseaux**, la zone du projet est avant tout une zone d'escale pour des migrateurs européens, sachant qu'elle est traversée deux fois par année par une bonne proportion des contingents qui transitent par le Maroc. Il est important de préciser le rôle de la côte marine

pour certaines espèces ***rares*** ou ***menacées***, notamment le Goéland d'Audouin et le Balbuzard pêcheur dont les plus grandes populations qui se reproduisent au Maroc se trouvent dans le Parc National d'Al Hoceima.

Concernant les **Mammifères**, peu de données existent sur les espèces terrestres, alors que parmi les espèces marines, il est intéressant de signaler quatre Cétacés visibles de manière occasionnelle (Dauphin commun, Dauphin bleu–blanc, Grand Dauphin et Globicéphale) près de la côte. La présence du Phoque moine dans le Parc d'Al Hoceima, vérifiée encore il y a une dizaine d'années, nécessite confirmation de terrain, vu que l'espèce semble avoir été persécutée.

3.3.4.1 Habitats de valeurs particulières pour la faune

Zones humides

Il s'agit des eaux côtières peu profondes, des îlots côtiers, des plages et falaises côtières, des estuaires, ainsi que des eaux continentales (cours d'eau).

Les falaises et les îlots sont importants essentiellement pour les nidifications d'oiseaux rares dont les plus importants sont le Goéland d'Audouin et le Balbuzard pêcheur. Les falaises les plus utilisées par ces espèces (en compagnie d'autres oiseaux intéressants) se situent sur la côte du massif des Bokoya, en plus quelques points dispersé entre El Jabha et Kala Iris. Aux pieds de ces falaises on repère une dizaine de grottes à Phoques moine au niveau du parc national d'Al Hoceima.

Les îlots et fonds marins

Les îlots de Cala Iris – Torres abritent des goélands d'Audouin et hébergent également une grande population du Goéland leucophée. Les fonds marins peu profonds reconnus comme riches en frayères pour les poissons et les crustacés restent à localiser de manière précise, mais les talus les plus abruptes seraient dans le prolongement en mer des falaises maritimes. De ce fait, ils restent relativement bien protégés contre l'intervention humaine.

La plupart des plages constituent des reposoirs indispensables pour le Goéland d'Audouin, qui les utilisent en période de reproduction (fin du printemps au début de l'été). Lors des périodes de migration et d'hivernage, d'autres oiseaux utilisent ces plages.

Les estuaires sont à peine marqués dans le paysage, sachant que les marées sont de faible amplitude et que la pente est forte, de telle sorte que le passage de l'eau douce à l'eau marine se fait souvent très rapidement.

Zones terrestres

Les habitats de type forêts et matorrals abritent une faune cynégétique bien riche et offrent des habitats de nidification à de nombreuses espèces d'oiseaux, alors qu'une soixantaine de migrateurs au moins doivent les utiliser au printemps et en automne. Les milieux forestiers abritent également les espèces les plus remarquables de mammifères et de reptiles (tortue mauresque et caméléon).

Les falaises rocheuses et escarpements sont moins fréquents en milieu terrestre qu'au bord de la mer. De plus leur inaccessibilité, elles assurent une certaine protection aux espèces qui les fréquentent. Celles-ci sont nombreuses parmi les cavernicoles (oiseaux, chauve-souris, reptiles…) et parmi les rapaces. De nombreux sites de ce type ont été identifiés le long des vallées encaissées, en particulier dans le parc d'Al Hoceima.

3.3.4.2 Habitats protégés

Dans la région d'Al Hoceima, le Parc National (figure 9) a été proposé à la conservation dans le plan directeur des Aires Protégées du Maroc (AEFCS, 1996).Ce parc comprend, l'ensemble du massif des Bokoyas et la dépression de Rouadi. La RS 610 passe dans ce parc, elle marque la limite entre: la réserve terrestre d'utilisation traditionnelle des ressources, au nord; et la zone terrestre d'utilisation de développement intégré, au sud. Les réserves intégrales, constituant le "cœur" de ce parc, se situent le long de la bonde escarpée côtière, large de quelques kilomètres.

A l'origine, ce parc a été créé pour ses intérêts pour la faune, puisqu'il abrite la plus grande population méditerranéenne du Balbuzard pêcheur, une population reproductrice du Goéland d'BAudouin, oiseau mondialement menacé, et des habitats du phoque moine mammifère marin disparu depuis quelques années du parc; ces espèces fréquentent essentiellement les falaises côtières, mais la zone terrestre de ce site a également montré un intérêt floristique et des potentialités touristiques (paysages, sites culturels…) aptes à être développées et à générer des revenus.

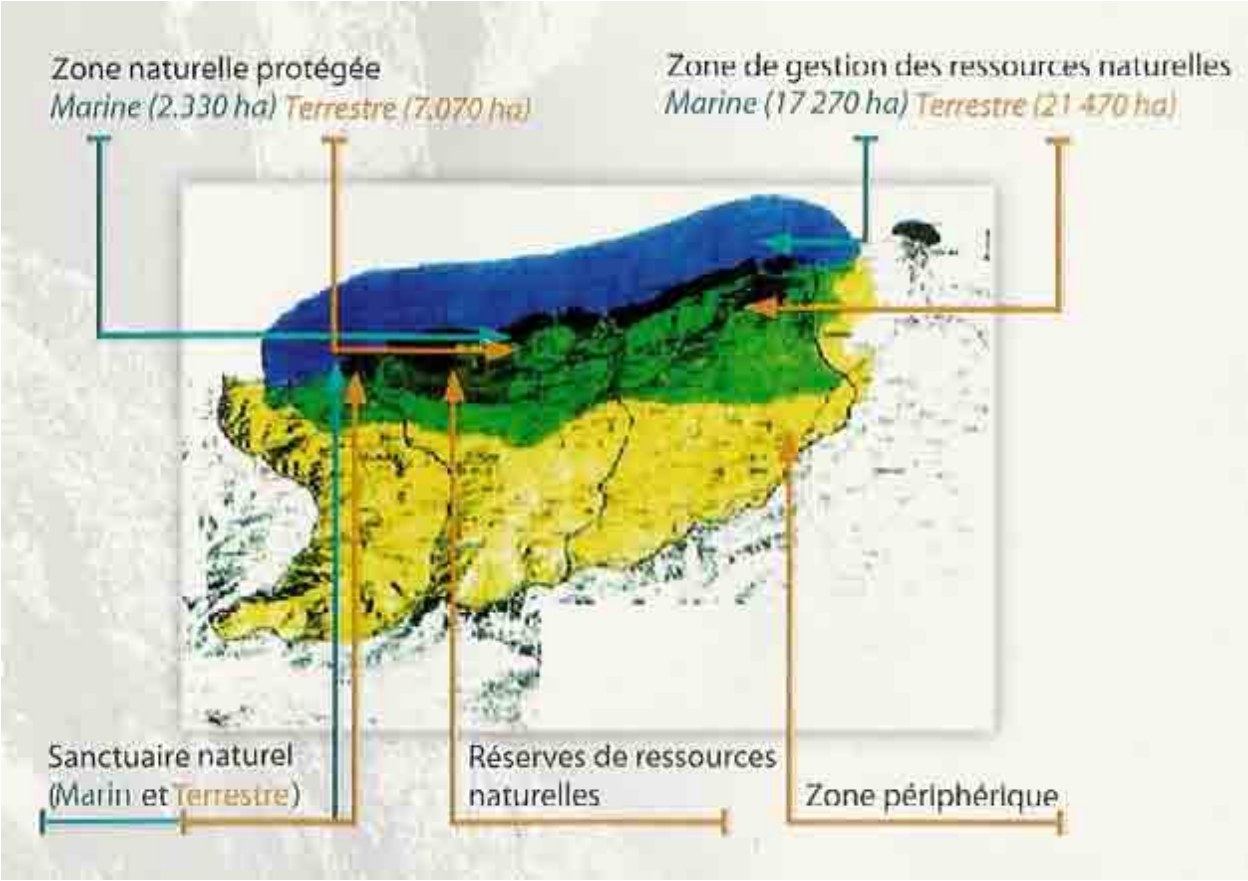

Figure 9: Zonage du Parc National d'Al Hoceima *(d'après le HCEFLCLD)*

3.3.4.3 Paysages naturels

Les traits dominants du paysage côtier la zone considérée sont la présence d'une portion de côte très sauvage, peu exploitée à travers l'histoire. Les massifs calcaires qui constituent cette portion du littoral plongent dans la mer sous forme de falaise pouvant atteindre plus de 600 m, constituant un paysage naturel grandiose.

Paysages sous marins: ils sont variés, étant la présence de nombreux faciès–falaises verticales, tombants, éboulis rocheux, chaos, grottes et cavités, fonds meubles (sable et graviers, dalles, surplombs…). La végétation et la faune multiplient les composantes du paysage.

Paysages littoraux: ils sont constitués principalement de hautes falaises verticales à faciès variés (substrats calcaire et dolomitique, avec ou sans végétation), entaillées par détroits et profonds ravins (petits oueds et ravines d'érosion) débouchant sur la mer.

A la sortie des falaises, les baies (Al Hoceima et Cala Iris), au fond desquelles s'étalent de belles pages, constituent l'un des plus beaux paysages de la région.

La région d'Al Hoceima offre une diversité paysagère de qualité par le jeu de contrastes généré par la juxtaposition mer-reliefs escarpés, les falaises et plages maritimes, les îlots côtiers, le couvert forestier, la profondeur des vallées et les embouchures des rivières. D'innombrables sites ont été identifiés à ce sujet.

Outre leur intérêt économique potentiel, ces paysages pourraient avoir un impact éducatif, dans la mesure où ils incitent au développement du tourisme écologique. Ils offrent en plus des panoramas significatifs pour l'illustration des phénomènes géologiques, écologiques…

Plages et falaises maritimes

Ils caractérisent pratiquement toute la côte de la région du projet. Leur aspect répétitif le long de la route actuelle n'engendre pas, pour autant, une monotonie; ceci grâce aux diverses variantes introduites.

Embouchures de rivières, vallées

A l'intérieur de la chaîne de Bokoya, les ruisseaux temporaires creusent leur accès à la mer dans des calcaires culminant à des centaines de mètres, générant ainsi des gorges profondes qui constituent des paysages pittoresques.

Ilots marins

Quelques rochers escarpés sont détachés de la côte et forment des îlots. Les plus grands sont près de Cala Iris, de Badis, et d'Al Hoceima. Leur faible taille et leur proximité du rivage permettent aux touristes de les dominer depuis le continent. Leur charme est accru par leur couvert végétal et par les centaines d'oiseaux marins qui les habitent en permanence.

Forêts

Le paysage de matorral est le plus dominant le long des bas versants et n'est pas particulièrement attirant, alors que les seuls massifs forestiers qui ajoutent un certain attrait aux paysages côtiers se situent à l'intérieur du parc National d'Al Hoceima. Ces forêts ont cependant une grande importance pour le tourisme écologique.

Falaises continentales

Elles apparaissent sur les versants les plus encaissés; les plus intéressants longeraient les cours d'eau qui sillonnent le parc d'Al Hoceima.

Habitats marins

La quasi-totalité des agglomérations se situent sur les bas versants des vallées. Certains petits groupements de faible taille participent à la beauté de leur environnement naturel, d'autres ont une architecture anarchique et défigurent les paysages. Aucune agglomération perchée ou typique de la région n'est observée, ce qui n'exclue pas l'aspect culture (relatant un savoir-faire local).

3.3.5 Sites culturels et monuments historiques

Des sites dans la région d'Al Hoceima constituent un patrimoine que les instances internationales (en particulier l'UNESCO) et nationales (Ministères de la culture) tentent de protéger. La rocade en cours de réalisation devrait les approcher pour permettre leur mise en valeur touristique.

La région d'Al Hoceima est riche en vestiges archéologiques appartenant surtout à l'époque islamique. Ces vestiges font l'objet de prospections archéologiques qui n'ont débuté qu'à prés les années 80. Il existe une base de données sur ces vestiges archéologiques sous forme de fiches individuelles contenant, des informations sur leur identification, leur localisation précise et l'époque historique qu'ils représentent.

D'autres sites historiques constituent en des ruines, dont quelques–unes sont encore aptes à être restaurées: cas de Badis (site archéologisme médiéval, XVIème siècle); Torres de Alcala (XVIème siècle).

C'est ainsi que la préhistoire et protohistoire du Rif ont montré des traces humaines d'il y a plus de 100.000 ans. En effet, depuis 1994, sept missions ont été réalisées dans le Rif, dans le cadre d'un projet "Préhistoire et Protohistoire du Rif Oriental Marocain", soutenu financièrement par les allemands et mené par l'Institut Archéologique Allemand DAI (Deutsches Archäologisches Institut) en coopération avec l'INSAP. Celui-ci visait un objectif socio-anthropologique en cherchant à reconstituer la chronologie des ensembles culturels qui avaient préexisté jusqu'à l'Antiquité.

Une recherche multi-site a été réalisée parcourant la diversité physique de la région (chaîne de montagne du Rif et ses contreforts, côte méditerranéenne, rivière Moulouya). Parmi les sites d'intérêt, sur les 200 terrains d'investigations recensés, l'équipe d'archéologues a concentré une partie de ses travaux à Ifri n'Ammar, grotte située au sud-ouest de Nador et fouillée depuis 1997.

Selon les archéologues, le site a dû être occupé durant le paléolithique moyen, il y a probablement 80.000 à 100.000 ans jusqu'à 10.000 ans avant notre ère. D'autres résultats dans la région signalent des traces bien plus anciennes, remontant à l'Acheuléen.

3.3.6 Facteurs de pression sur la composante de l'écosystème naturel

En milieu terrestre, il existe des facteurs de la dynamique régressive: les formations végétales caractérisant le parcours de la zone du projet témoignent des fortes pressions anthropiques qui ont conduit à une dégradation de la végétation sur le pan quantitatif et qualitatif. Le paysage résultant montre actuellement des matorrals bas dégradés, des steppes et des faciès d'espèces envahissantes indiquant des stades de dégradations très avancés. Les principales actions qui ont perturbé ces écosystèmes sont:

- les exploitations abusives de la matière végétales;
- le défrichement et les mises en cultures;
- le surpâturage;
- les incendies du patrimoine forestier.

En milieu marin, à côté des techniques traditionnelles sévissent des méthodes délictueuses de braconnage dont l'impact sur la faune et les habitats est désastreux:

- Les explosifs mis en œuvre par les pêcheurs occasionnels à pieds, provenant des douars voisins, aidés parfois par des barques. Cette technique largement mise en œuvre le long du littoral de la côte méditerranéenne, prend de l'essor dans les parages des Topos et de Jenninat, quand les eaux sont claires et le courant faible. Les poissons ciblés sont les sars, les mulets, et les saupes.

- La chasse sous-marine avec les bouteilles de plongée. Cette pratique, discrètement opérée est réalisée par des braconniers devant Al Hoceima et rarement à Cala Iris en raison de la surveillance exercée. Les secteurs travaillés sont ceux du Cap-Baba et des Topos, où sont recherchés principalement les mérous et les langoustes.
- Chalutage illégal jusqu'à 10 m de profondeur, alors que la loi le prévoit au-delà de 80 m, et cela entraîne une destruction massive des zones de recrutement et de fraie.
- Utilisation des produits toxique (sulfate de cuivre ($CuSO_4$)) pour la pêche.
- Utilisation des filets maillants dérivants par la flotte; etc.

4.
Composante physique – infrastructurelle

Le réseau routier de la province d'Al Hoceima est relativement peu dense et dans un état plus ou moins dégradé à cause des fréquents glissements de terrain dans cette région, mais aussi la dégradation naturelles provoquée par la vétusté des infrastructures et les différents agents météorologiques (pluies, vents, gelées).

4.1 Transport et communications

Les infrastructures constituent une des composantes principales de l'environnement socio–économique. Pour les infrastructures supports à l'activité économique, si on excepte les équipements de base (eau et électricité) dont les principales villes sont bien desservies, la zone apparaît comme la moins dotée à l'échelle de l'ensemble de l'espace méditerranéen et à l'échelle nationale (rapport sur la rocade).

Les infrastructures portuaires se composent de deux unités en fonction:

- **Le port d'Al Hoceima** qui à un rôle notable dans la réduction de l'enclavement de la zone et dans le développement des échanges et le transport maritime. Il faut souligner la faiblesse du trafic des marchandises qui, au port d'Al Hoceima ne dépasse pas les 3.000 tonnes.

  C'est un port de commerce et de plaisance, il est constitué d'un port d'attache de la marine royale, il abrite 90% des unités de pêche. Il dispose aussi d'une ligne maritime de transport des voyageurs qui est mise en service entre l'Europe et Al Hoceima en 2003.

  Il est à signaler que l'élargissement des capacités d'accueil de ce port (en cours de réalisation), avec l'ouverture d'une ligne le reliant à l'Europe du sud, contribuerait certainement au développement de la zone, et à une meilleure rentabilisation de la rocade (en cours de réalisation également).
- **Port de Cala Iris:** La construction récente (1998) du port de Cala Iris constitue une référence dans la sous–région. Il a été réalisé dans le cadre de la coopération du Maroc avec l'Agence Japonaise de Développement. Le coût de construction est estimé à 75 millions de DH, en effet avec 11 chalutiers et quelques 73 barques, ce petit port procure de l'emploi à prés de 900 pêcheurs actuellement. Ce port est affecté à la pêche artisanale, côtière et, partiellement, de plaisance, etc.
- **Aéroports**: La région d'Al Hoceima domicilie à son extrémité Est un aéroport de catégorie internationale: Charif Al Idrissi qui bénéficie d'une capacité air trafic de 3B 727 et peut admettre des B 737. La piste de cet aéroport est de 2.160 x 45. L'effectif annuel des voyageurs est d'environ 40.000 personnes. De ce qui précède, on peut penser que cette infrastructure est faiblement valorisée. On s'attend à sa redynamisation avec la reprise du tourisme international.
- **Routes**: La province d'Al Hoceima est concernée par:
  - routes nationales: N2, N16, N8;
  - routes régionales: R610, R509;
  - routes provinciales: P5209, P5207, P5205, P5205, P5211.

En l'absence de lignes de chemin de fer et des lignes portuaires, la route constitue le mode de transport quasi-exclusif de la zone, malgré les difficultés d'accès et l'impraticabilité d'une partie du réseau pendant la saison des pluies. Ces aspects participent fortement à conférer à la zone le caractère d'espace marginalisé et enclavé, malgré un indice de motorisation qui avoisine 35 véhicules pour 1.000 habitants; la moyenne nationale étant de 42,5.

Le réseau routier est structuré autour de la RN2, qui relie les deux extrémités de la zone d'étude à d'autres régions du royaume en passant par son arrière pays montagneux. Toutefois une route secondaire côtière mène d'Al Hoceima à Cala Iris et Mestassa. Pour le reste des chemins tertiaires assurent d'autres liaisons.

Les données sur la longueur des réseaux à l'échelle de la province d'Al Hoceima est représenté dans le tableau 14.

Le trafic moyen journalier est fort variable d'un point kilomètre à l'autre, mais aussi d'une saison à l'autre.

L'implantation et l'exploitation de cet axe routier sont bien connues. En effet, le couloir traversé est relativement riche en valeurs; par ailleurs celui-ci se développe sur des terrains très hostiles aux infrastructures routières, laquelle hostilité est liée principalement à la grande instabilité des versants.

Tableau 14: Longueur de réseau routier dans la province d'Al Hoceima
(Source: PAIDAR MED, p: 186)

Province	Routes principales	Routes secondaires	Chemins tertiaires	Total
Al Hoceima	158	157	249	**563**

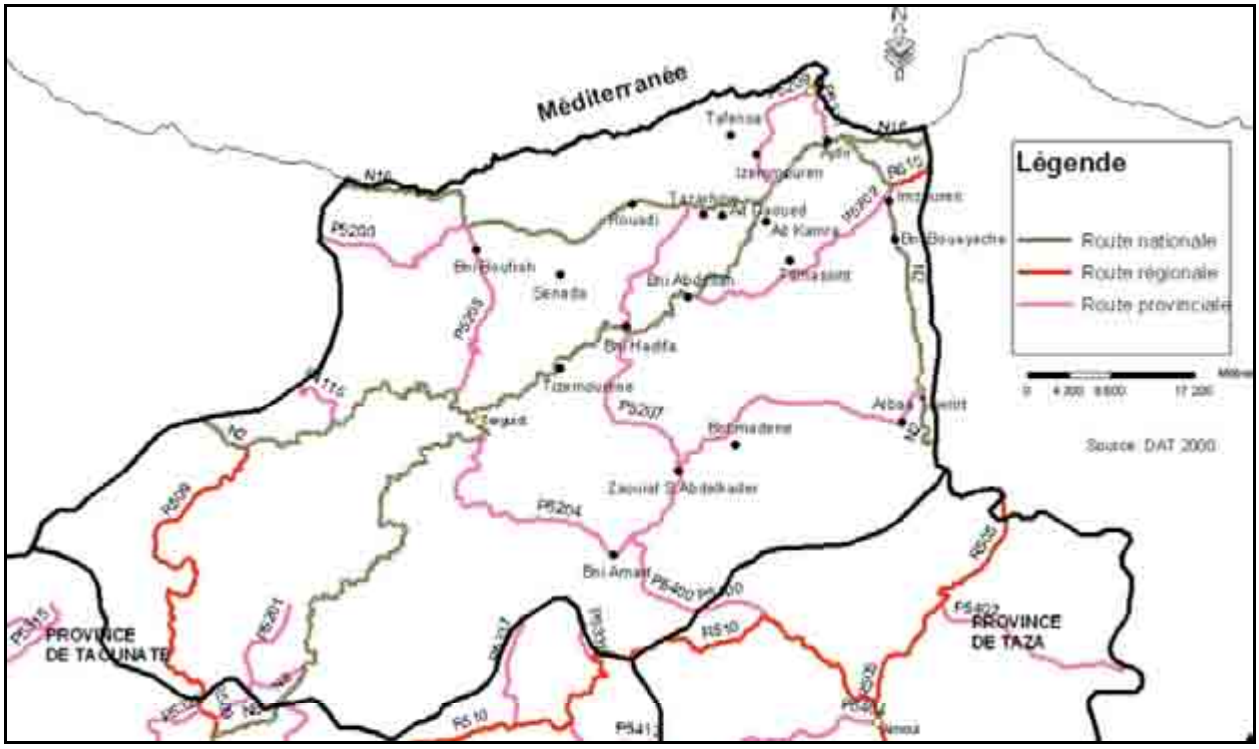

Figure 10: Armature routière de la province d'Al Hoceima

Par ailleurs, le développement du secteur touristique dans la région signifie que la rocade devrait desservir des sites comportant des valeurs naturelles, culturelles ou historiques.

La section Bni Boufrah – Al Hoceima correspond pratiquement à la R.S-610, datant des années 60. Celle-ci progresse sur une quarantaine de Kilomètres le long de la bordure sud du plateau des Bokkoya, à travers la dépression de Rouadi. Cette route bénéficie de conditions topographiques, hydrologiques et climatiques favorables.

Cette réalisation permettra une liaison entre les régions du Tangérois et de l'Oriental avec les objectifs escomptés de sa réalisation et qui essentiellement:

- Le désenclavement de la côte méditerranéenne, tout en améliorant le niveau d'équipement du territoire et d'accessibilité de la population aux infrastructures de base.
- La valorisation des potentialités de la zone, notamment touristiques et maritimes.
- L'amélioration de l'encadrement administratif, surtout dans la fonction de surveillance du territoire.

Réseau téléphonique existant: la région d'Al Hoceima est défavorisée en ce qui concerne la densité des équipements par abonnés ceci est du à la part importante de la population rurale de la région. A l'exception de la commune urbaine d'Al Hoceima, on remarque le bas degré des équipements téléphoniques en milieu rural, soit 0,2 à 2,4 abonnés pour 100 habitants.

Mise à niveau des infrastructures à Al Hoceima

Pour atteindre ses objectifs de développement, touristique notamment, la province peut compter sur des infrastructures en cours de modernisation ou en pleine réalisation. On peut citer l'aéroport Acharif Al Idrissi. Pouvant accueillir 3 Boeing 727, il a une vocation internationale. Cependant, au vu de l'affluence annuelle, seulement 30.000 voyageurs comptabilisés, il est sous utilisé. La concurrence de l'aéroport de Nador doit lui faire de l'ombre. Il ne faut toutefois pas occulter les déficiences de l'aéroport. Il doit être agrandi. Il doit être modernisé et définir sa propre vocation. A noter, que le tourisme ne pourra pas se faire sans une infrastructure aéroportuaire digne de ce nom.

On peut aussi citer les ports d'Al Hoceima et de Cala Iris, ce dernier ayant essentiellement une vocation de port de pêche. Le port d'Al Hoceima est un port de commerce et de plaisance. Depuis trois ans maintenant, une ligne maritime transportant les voyageurs a été ouverte. Elle ne fonctionne que l'été!?

Là aussi, le tourisme ne se développera pas sans un port plus vaste dont les lignes maritimes soient actives douze mois durant. Cela permettra aussi de développer l'activité commerciale avec l'Andalousie, le reste de l'Espagne et l'Europe. Un port plus grand et plus utile permettra à la province de profiter du développement du port de Tanger. Il pourra servir de base logistique arrière!

Le réseau routier quant à lui est existant mais déficient. Tous les centres urbains alentours sont desservis mais la dangerosité des routes et leur état obsolète demande une prudence de tous les instants. De plus, il prend un temps extraordinaire pour relier Al Hoceima à toutes les autres villes (Fès, Nador en 4 heures, Oujda en 6 heures, Tanger en 9h 30 heures, Tétouan en 9 heures, Chefchaouen, etc).

En ce sens, le projet d'infrastructure routière connu sous le nom de Rocade méditerranéenne reliant Tanger à Saïdia sur 550 km, dont 300 km de tronçon neuf, doit répondre à la problématique d'enclavement de la région du Rif central. Cette rocade doit contribuer à la mise en place d'un développement socioéconomique, touristique et la préservation de

l'environnement. La Rocade méditerranéenne reliera les villes de Tanger, Tétouan, Chefchaouen, Al Hoceima, Nador et Berkane. Elle est un préalable important pour mettre en place une stratégie de développement solide et durable!

Le réseau routier revêt dans la région d'Al Hoceima une importance capitale compte tenu de la faiblesse ou de l'absence des autres modes: voies ferrée et aéroportuaire. Dans les conditions de cette région où le relief est très accidenté, l'efficience du réseau est à mettre en rapport avec le linéaire revêtu, la capacité d'entretien et la densité par km^2.

Pour la région d'Al Hoceima, on a été pendant très longtemps confronté à des difficultés de tracé, d'entretien et à l'importance de la distance/temps entre les différents points de la province. Cet état de fait a maintenu pendant belle lurette une grande partie de l'espace de la province dans une problématique d'enclavement aux conséquences graves pour la population.

Mal desservie par le réseau routier, sinon non desservie du tout, une grande partie de l'espace de la province était en dehors de tout processus de développement. Cela a d'ailleurs posé de grands problèmes aux secouristes lors du drame du 24 février 2004 et de sérieux problèmes pour acheminer des matériaux nécessaires à la reconstruction dans certains points très reculés.

Al Hoceima/ville elle-même était dans une situation d'enclavement visible: 63% de son réseau routier étaient jugés dans un état de viabilité mauvais.

Les glissements de terrains étaient monnaie courante. Le degré d'enclavement d'Al Hoceima la mettait donc de facto hors du circuit commercial du pays. Désenclaver Al Hoceima était donc le moyen *sine qua non* de créer un environnement propice à une dynamique cumulative économique, de créer de nouvelles opportunités d'investissements et surtout de promouvoir des secteurs clefs pour un développement durable de cette région: tourisme, agriculture, pêche...

A noter d'ailleurs que fort heureusement, malgré la force et la violence du tremblement (6,2 sur l'échelle de Richter) le réseau routier de la province d'Al Hoceima ainsi que les principaux axes routiers qui la relient aux autres provinces limitrophes n'a pas été affecté et est resté opérationnel. Ces infrastructures ont permis donc d'accueillir et d'acheminer les aides humanitaires provenant des différentes régions du Maroc, des pays étrangers et d'organisations nationales et internationales. Vu l'importance du réseau dans les opérations des secours et l'acheminement des aides à la population sinistrée, le Ministère de l'Equipement et du Transport a mobilisé d'importants moyens humains et matériels pour réaliser, le plus vite possible, un vaste programme d'amélioration des pistes assurant l'accès aux localités les plus sinistrées. Le taux de réalisation de ce programme qui concerne le traitement d'environ 159,80 km avec les moyens propres du ministère, est actuellement de 93%, soit environ 150 km de pistes traitées desservant 73 douars et 31.670 de la population sinistrée, selon un document émanant de la direction régionale d'Al Hoceima. Quant au projet intégré des infrastructures routières pour le développement de la province d'Al Hoceima, arrêté pour la période 2004-2007 conformément aux Hautes orientations Royales (Discours Royal du 25 mars 2004), ce projet, dont le coût global est estimé à 2.800 millions de dirhams, s'articule autour de deux axes principaux:

- Le premier vise la connexion de la province d'Al Hoceima aux autres provinces avoisinantes par des axes routiers à haut niveau de service tels que la construction des deux sections de la Rocade méditerranéenne reliant Al Hoceima et Nador (600 millions de dhs) et Al Hoceima – Tétouan (1,33 milliard de dhs).

- La section reliant Ajdir à Ras Afrou sur 84 km et Jebha à Ajdir sur 102 km, la mise à niveau de la route nationale 8 (R.N 8) entre Fès et Al Hoceima, le dédoublement de la RP 5.211 entre Ajdir et Al Hoceima ainsi que l'aménagement de la RR 509 entre Issaguen et Khlalfa et un programme d'intervention sur 17 ouvrages d'art de la Route Nationale n°2 (R.N 2).
- Le deuxième axe concerne le développement du réseau routier rural par la réalisation d'un programme de 429 km de routes rurales permettant de porter le taux de desserte de 36% en 2005 à plus de 75% à l'horizon 2015. Une première tranche de 220 km de ce programme sera réalisée entre 2005 et 2009.

Le projet le plus ambitieux dans cette lutte acharnée pour le désenclavement d'Al Hoceima reste la réalisation de la Rocade méditerranéenne (figure 11) reliant Tanger à Saïdia et desservant toute la partie littorale de la province d'Al Hoceima. La partie reliant Ajdir à El Jabha, soit 102 km, financée par la Commission des communautés européennes, est en cours de réalisation.

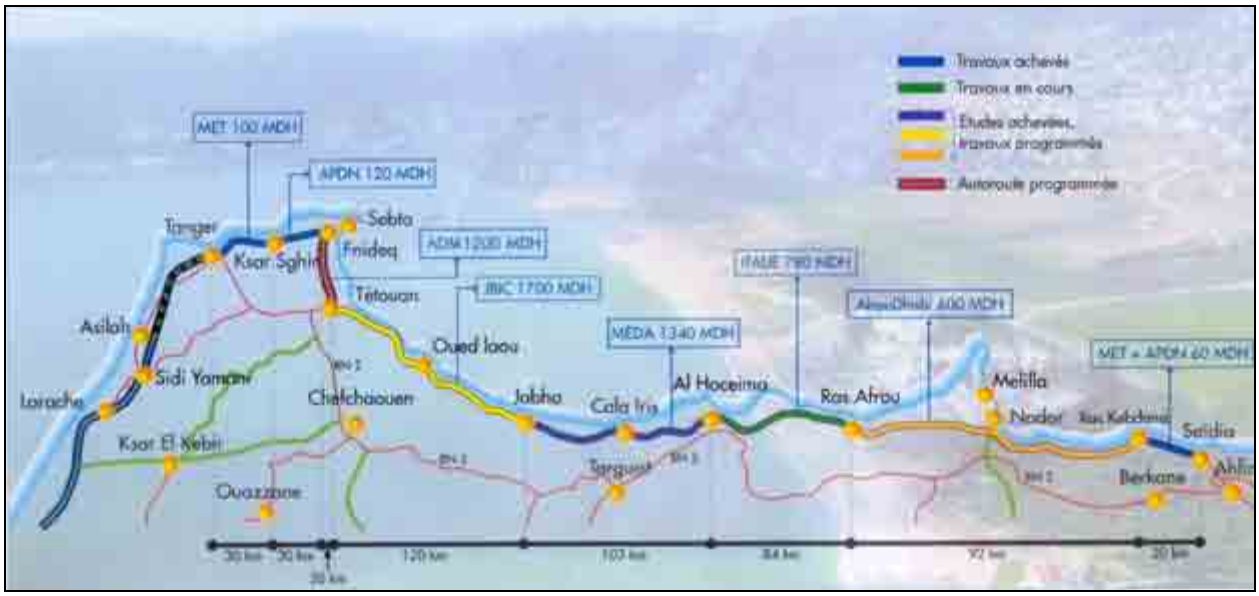

Figure 11: Schéma de la Rocade méditerranéenne

D'un coût estimé à 1.280 millions de dhs, ce projet vise des objectifs multiples, notamment désenclaver la zone et créer de nouvelles opportunités, faciliter l'accès aux équipements, aux services et aux infrastructures de base de la région, réduire les disparités entre les zones urbaine et rurale et surtout promouvoir des secteurs de développement comme le tourisme, l'agriculture et la pêche.

Quant au programme de la mise à niveau de la liaison Al Hoceima – Fès par Targuiste qui prévoit l'aménagement et la reconstruction de la chaussée et de deux ouvrages d'art, il vise à doter la région du Rif central d'une desserte vers le centre du pays pour une infrastructure d'un bon niveau de service, de réduire le temps du trajet entre Al Hoceima et Fès et le désenclavement de la population rurale traversée par le projet d'un coût estimé à 167 millions de dhs, ce projet dont la fin des travaux est prévue en fin 2006, réalisé sur la Route Nationale 08 (RN8) contribuera au désenclavement d'Al Hoceima.

L'entrée d'Al Hoceima elle-même est en chantier. L'aménagement de cette entrée est en train de conférer à l'accès principal de la ville un niveau de service adapté au trafic provenant de la R.N2, des localités avoisinantes (Ajdir, Imzouren...) et en saison estivale celui des ressortissants marocains résidant à l'étranger. 65 millions de dhs sont prévus pour l'aménagement et l'embellissement de l'entrée d'Al Hoceima.

L'élargissement et l'amélioration du tracé de la liaison Lakhlalfa – Issaguen, sur 58 km, d'un coût estimé à 115 millions de dhs vise aussi à promouvoir le développement socio-économique de la région du Rif Central.

Programme National des Routes Rurales: ce programme dans la province d'Al Hoceima porte sur un linéaire de 429 km de routes rurales pour un coût de 424,8 millions de dhs. Il permettra, selon le responsable de la direction régionale d'Al Hoceima, d'améliorer le taux d'accessibilité de la province, évalué actuellement à 36% pour atteindre plus de 78% en 2015.

Le programme de la première tranche partant sur 220,5 km de routes rurales sera réalisé entre 2005 et 2009. Il permettra d'atteindre un taux d'accessibilité de plus de 60%. Pratiquement, toutes les communes rurales sont touchées.

Notons d'ailleurs que le programme d'aménagement et d'amélioration des pistes assurant l'accès aux localités les plus sinistrées a été lancé depuis le mois de mars 2004. Ce programme a touché plus de 10 communes desservant plus de 73 douars estimant la population bénéficiaire à 31.670 personnes.

Le programme 2004-2006, en fin des travaux, a permis le désenclavement de 23 douars, la réhabilitation de 79 km, la réalisation d'infrastructures anti-érosives dans l'objectif de protéger les infrastructures et équipement hydro-agricole contre l'érosion et la régulation du régime des écoulements dans le réseau hydrographique.

Des travaux d'assainissement afin d'assurer la pérennité des travaux réalisés et de sauvegarder la plateforme des pistes aménagées contre l'agressivité des écoulements des eaux de pluie ont nécessite un montant supplémentaire estimé à 4,5 millions de dhs pour la réalisation des ouvrages hydrauliques pour un meilleur drainage des eaux pluviales.

Pour contribuer à la lutte anti-érosive, un programme de reboisement et de reconstruction des forêts a été lancé dans les communes Imzouren, Chakrane, Snada et Beni Guémil avec un coût de plus de 3 millions de dhs sur environ 500 hectares. Il s'agit de conserver des eaux et des sols, protéger l'environnement et la biodiversité et de mettre en valeur les terrains forestiers.

Infrastructures portuaires: les travaux d'extension du port d'Al Hoceima d'un montant de 191 millions de dirhams sont actuellement activés. En un temps record, on a pu réaliser l'extension de la jetée principale sur 150 ml (mètre linéaire), la construction d'une jetée secondaire sur 490 ml, la construction de deux quais pour les car-ferries et la construction d'un quai pour la pêche artisanale munie d'un plan incliné.

Actuellement, les travaux de décrottage du port pour faciliter la manœuvrabilité des navires à l'entrée du port sont à un taux d'avancement de 90%. Ces travaux permettent de continuer l'effort réalisé en 2004 concernant la consolidation des traits de côtes et des plages, la délimitation du domaine public maritime et l'aménagement des phares afin de réhabiliter le port d'Al Hoceima, réduire l'enclavement de la zone et favoriser les échanges.

L'aéroport Acharif Al Idrissi: Selon la direction régionale d'Al Hoceima du Ministère de l'Equipement et du Transport, les travaux d'extension de l'aéroport Acharif Al Idrissi sont pratiquement achevés. Les objectifs du projet d'extension consistent à augmenter la capacité

de la piste d'atterrissage et des parkings avions et de permettre à la flotte B 737 tous types d'utiliser l'aéroport. Cette extension d'un coût estimé à 45 millions de dhs va sûrement valoriser davantage cette infrastructure indispensable à l'économie de toute la région. Avant le séisme, on estimait le nombre de voyageurs effectifs annuel à quelque 40.000 personnes. Ce qui est très peu compte tenu de l'attractivité et des potentialités touristiques d'Al Hoceima. L'extension de l'aéroport, l'aménagement du port et le programme d'aménagement d'axes structurants de desserte de la ville d'Al Hoceima vont sûrement créer des conditions optimales pour un processus de développement durable.

La réussite de cette expérience de mobilisation générale pour la reconstruction d'Al Hoceima est le fruit de plusieurs facteurs dont notamment la Haute Sollicitude et l'intérêt particulier accordé par Sa Majesté à ce programme de reconstruction, l'élan de solidarité nationale et internationale, la mobilisation et l'implication de l'ensemble des acteurs au niveau de la conception, de l'exécution et du suivi des différentes composantes du programme (gouvernement, ministères, collectivités locales, société civile...) et surtout l'implication des citoyens d'Al Hoceima. Avec le désenclavement, c'est l'horizon des habitants qui s'élargit avec un optimisme digne des habitants du Rif pour un avenir meilleur...

4.2 Education

Les recherches menées dans ce domaine ont mis en exergue une corrélation positive entre le niveau d'accessibilité d'une zone et le niveau d'encadrement socio–éducatif de la population**.** En effet la province d'Al Hoceima est moins équipée par rapport au reste du pays. Dans la majorité des stratégies ministérielles à caractère social, le critère route est considéré comme un préalable à la définition des différentes cartes de localisation et d'intervention, le faible niveau ou l'absence d'innervation impliquant un sous-équipement généralisé.

Etablissement scolaires: Au cours de l'année scolaire 1996-1997, la répartition des établissements scolaires (tous les niveaux confondus) met en évidence un faible niveau d'encadrement et, surtout, de grands écarts entre l'urbain et le rural.

Tableau 15: Données sur les équipements scolaires dans le province d'Al Hoceima, année 1996-1997 *(Source: Annuaire statistique du Maroc 1997)*

Province	Ecoles primaires	Collèges	Lycées	CFP* (élèves)	Pop 1996	Pop/Nb. Ecoles primaires
Al Hoceima	96	12	6	558	391.000	4.073

** CFP: centre de formation professionnelle*

Si l'on tient compte du fait que la population en âge de scolarisation (6 à 14 ans) représente, selon les données du recensement général de la population et de l'habitat, prés de 22% de la population totale, une école primaire doit avoir une capacité d'accueil de l'ordre 1.127 élèves, alors que la moyenne réelle oscille autour de 600 élèves. Cet aspect explique l'importance du taux d'analphabétisme relativement élevé à l'échelle de cette province.

Il est à signaler qu'il existe de nombreux abandons entre le primaire et le collège et surtout, entre le collège et le lycée. Ce phénomène ne peut s'expliquer que par les difficultés d'accès et l'absence des équipements (qui s'explique aussi par le niveau élevé d'enclavement de certaines parties de la région). A cet effet, on peut penser que la rocade par ses divers impacts peut contribuer dans des proportions importantes à l'amélioration du taux d'encadrement socio–éducatif de la zone en retenant une partie des élèves au sein des établissements scolaires.

La répartition des écoles et leur accessibilité est très inégale dans le territoire de la province d'Al Hoceima (figure 12) en rapport avec l'isolement des villages ruraux et avec la part importante d'habitat spontané et de centres urbains mal équipés (la moyenne d'élèves par classe entre 2.000 et 2001 est de 38, le taux de scolarisation en premier cycle primaire est de 55%, le taux de scolarisation en deuxième cycle primaire est de 63%), ce qui explique l'insuffisance des nombres d'établissements d'enseignement et le manque de filières de spécialisation.

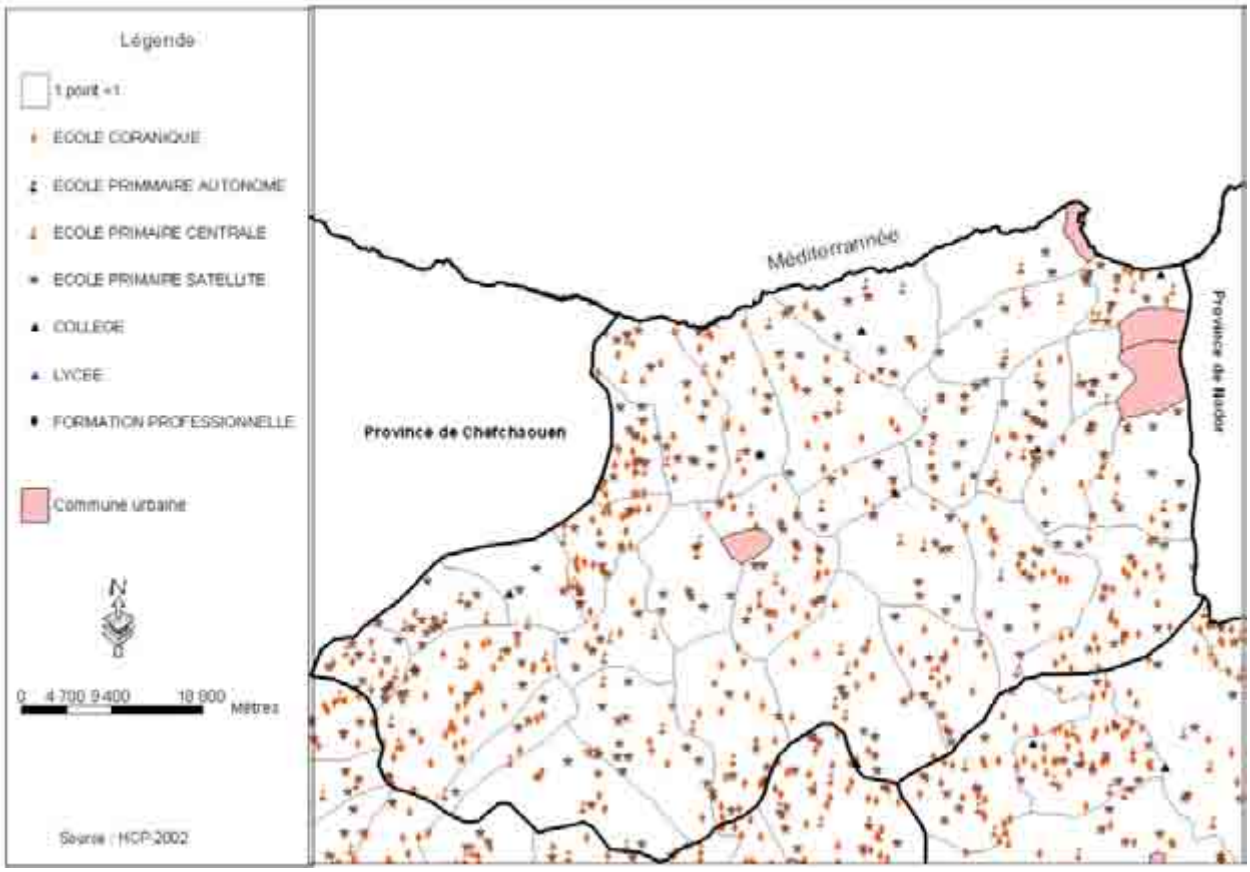

Figure 12: Répartition des équipements scolaire d'enseignement par commune dans la province d'Al Hoceima

4.3 Santé

La structure d'équipement de santé reste toujours en deçà des besoins de la population, la province d'Al Hoceima ne dispose que d'un hôpital provincial et trois hôpitaux locaux avec une capacité de 413 lits et une densité de 1.017 personnes par lit. A noter aussi que la province enregistre un déficit en matière de centres de santé, de médecins spécialisés et de pharmacies.

Les critères de définition du niveau de la population sont de deux types: la localisation des infrastructures sanitaires publiques et le personnel médical et paramédical. Les chiffres du tableau ci-dessous mettent en exergue l'importance de la zone en équipements de soins de santé de base, comparativement à l'échelle nationale, mais au-delà d'un certain niveau de la qualité des services, la zone se trouve là aussi faiblement desservie.

Le secteur de la santé semble souffrir, en dehors du centre d'Al Hoceima, d'une relative carence en infrastructures, liée principalement aux difficultés d'accès aux zones montagneuses où quelques dispensaires seulement apportent localement leurs soins préliminaires.

La rareté de l'eau fait que les besoins familiaux en eau potable sont très insuffisamment satisfaits aussi bien en zone rurale que dans les villages côtiers. Les maladies les plus fréquentes dans la zone d'étude sont surtout cutanées oculaires diarrhéiques, sachant que la zone d'Al Hoceima a montré en plus de nombreux cas du paludisme.

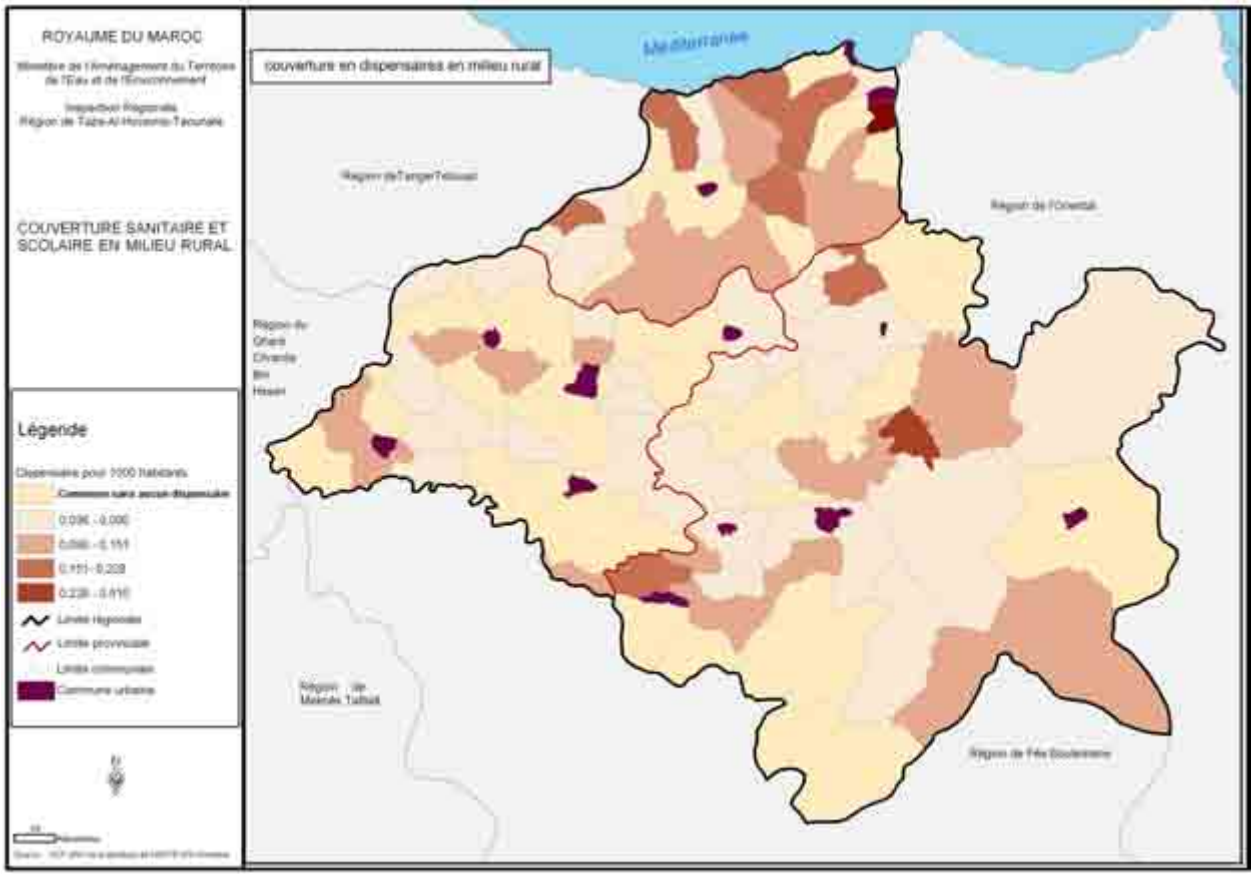

Figure 13: Couverture sanitaire et scolaire en milieu rurale

	Réseau SSB		Nombre de lits hospitaliers
	Nbre d' ESSB	Lits des MA rurales	
1996	39	74	346
2003	54	152	443
Variation	**38%**	**105%**	**28%**

Provinces	Corps médical			Corps paramédical		
	1996	2003	Variation	1996	2003	Variation
Al Hoceima	52	107	106%	351	344	–2%

Provinces	No. d'habitants par établissement de soins de santé de base			No. d'habitants par lit hospitalier			No. d'habitants par médecin			No. d'habitants par infirmier		
	1996	2003	Variation	1996	2003	Variation	1996	2003	Variation	1996	2003	Variation
Al Hoceima	10.026	7.852	–22%	1.130	957	–15%	7.519	3.963	–47%	1.114	1.233	11%

Les faibles niveaux d'encadrement médical de l'enfant et de la mère (soin de maternité) font que le taux de mortalité infantile en milieu rural dépasse nettement les 5%. De même, la forte natalité (7 enfants en moyenne) suggère l'absence, ou du moins l'insuffisance, de programmes de planification familiale (voire de leur inefficacité).

En conclusion, si un effort certain est accompli pour ce qui est la desserte de l'espace de l'équipement de base: école primaire dispensaire et centre de santé rural, force est de constater que pour ce qui est des équipements de niveau supérieur la zone est relativement la moins équipée à l'échelle nationale. C'est peut-être à ce niveau que l'impact de la Rocade serait des plus significatifs.

Orientations stratégiques et objectifs du Pan d'action 2003-2007 du Ministère de la Santé:

1. La régionalisation comme base de restructuration du système de santé et la promotion de l'imputabilité et de la reddition des comptes.
2. L'accélération de la mise en œuvre, de l'extension et de la généralisation de la réforme hospitalière.
3. La valorisation des ressources humaines en tant que pilier de toute réforme et changement stratégique.
4. La poursuite du développement des programmes prioritaires de promotion de la santé, de prévention et de lutte contre les maladies.
5. Le renforcement de l'intersectorialité et du partenariat-mobilisation de toutes les composantes de la société.
6. La mise en oeuvre d'actions pérennes pour la prise en charge de certaines maladies chroniques.
7. Le renforcement du financement du secteur public de santé par la rationalisation de l'utilisation des ressources disponibles et la poursuite de la réforme du financement.
8. La mise en place d'une politique du médicament efficiente afin de garantir l'accessibilité physique et financière des citoyens à des produits de qualité.
9. Le mise en place d'actions de maintenance du patrimoine sanitaire dans le but d'optimiser l'utilisation des équipements et des bâtiments.
10. L'adoption de la prévention sanitaire comme un des piliers essentiels de la promotion du niveau de santé du citoyen.
11. Le développement de la recherche en santé.

4.4
Déficit de l'offre en équipements socioculturels

La couverture en matière d'équipements culturels et de loisirs est nettement insuffisante pour une population qui se caractérise par sa jeunesse. Seules les communes urbaines sont disposées de maisons de jeunes et d'équipements sportifs.

4.5
Production énergétique

La province d'Al Hoceima est alimentée à partir des postes sources suivants:

- poste ONE Imzouren 60/22 KV;
- poste ONE Selouane;
- centrale thermique.

Avec un taux d'alimentation en électricité de 98%, la ville d'Al Hoceima elle-même ne connaît pas de problèmes de branchements; par contre, dans les communes rurales, le problème est bien présent et réel avec un taux de raccordement variant par entre 7,4% à Rouadi et 27% à Izemmouren. Les communes d'Ait Youssef Ou Ali (66%) et de Beni Boufrah (64%) ont bénéficié du programme PERG SPECIAL NORD.

4.6
Ressources en eau et son utilisation

La province d'Al Hoceima dispose de deux barrages dont le potentiel hydrique mobilisé est de:

- Barrage Mohamed Ben Abdelkrim AlKhattabi: 33,50 millions de m^3;
- Barrage jomouaâ: 6,5 millions de m^3.

Aussi, la province d'Al Hoceima recèle de grandes potentialités en eau de surface matérialisées par la subsistance d'importants cours d'eaux (Oued Ghiss, Oued Nekkor). En revanche, vu la dominance des formations géologiques imperméables, les réserves en eau souterraine demeurent assez modestes.

Eaux de surface

Les bassins versants de Nekkor et de Ghiss

Ce sont deux bassins de la bordure méditerranéenne considérés appartenir au domaine du bassin versant de Lokkous, ils s'étendent sur des superficies de 760 km^2 et de 812 km^2 respectivement. Ces deux bassins se distinguent par un régime hydrologique à caractère pluvial, leurs crûes sont brutales en raison des fortes pentes et du régime pluviométrique annuel variant de 300 à 500 mm/an en moyenne.

Eaux souterraines

Les réserves de la province d'Al Hoceima en eaux souterraines sont considérées comme modestes vue l'abondance de formations géologiques imperméables évitant la pénétration des eaux de pluies ou de neiges fondues. Cependant la région recèle un ensemble d'étendues d'eaux souterraines allant de nappes phréatiques très discontinues ou peu significatives jusqu'aux nappes continues à exploitation facile. En somme, on cite les nappes phréatiques suivantes (figure 14).

Nappe de Bokkoya

C'est une nappe qui est d'un côté bordée par la mer qui constitue son niveau de base, elle est également de très faibles débits. Les unités de Tizirene et de Ketama ne présentent pas de conditions favorables à l'existence de nappes, le cas échéant, elles sont généralisées (discontinues) à débits faibles (0,1 à 2 l/s).

Nappe de Nekkor

C'est la nappe la plus importante s'ouvrant sur le flanc méditerranéen. La qualité des eaux est bonne dans la partie centrale et moyenne à médiocre en bordure. Ladite nappe connaît des perturbations importantes à cause de la construction du barrage M^{ed} ben Abdelkarim Khattabi, la prolifération de l'urbanisation et le rejet des eaux usées sans traitement.

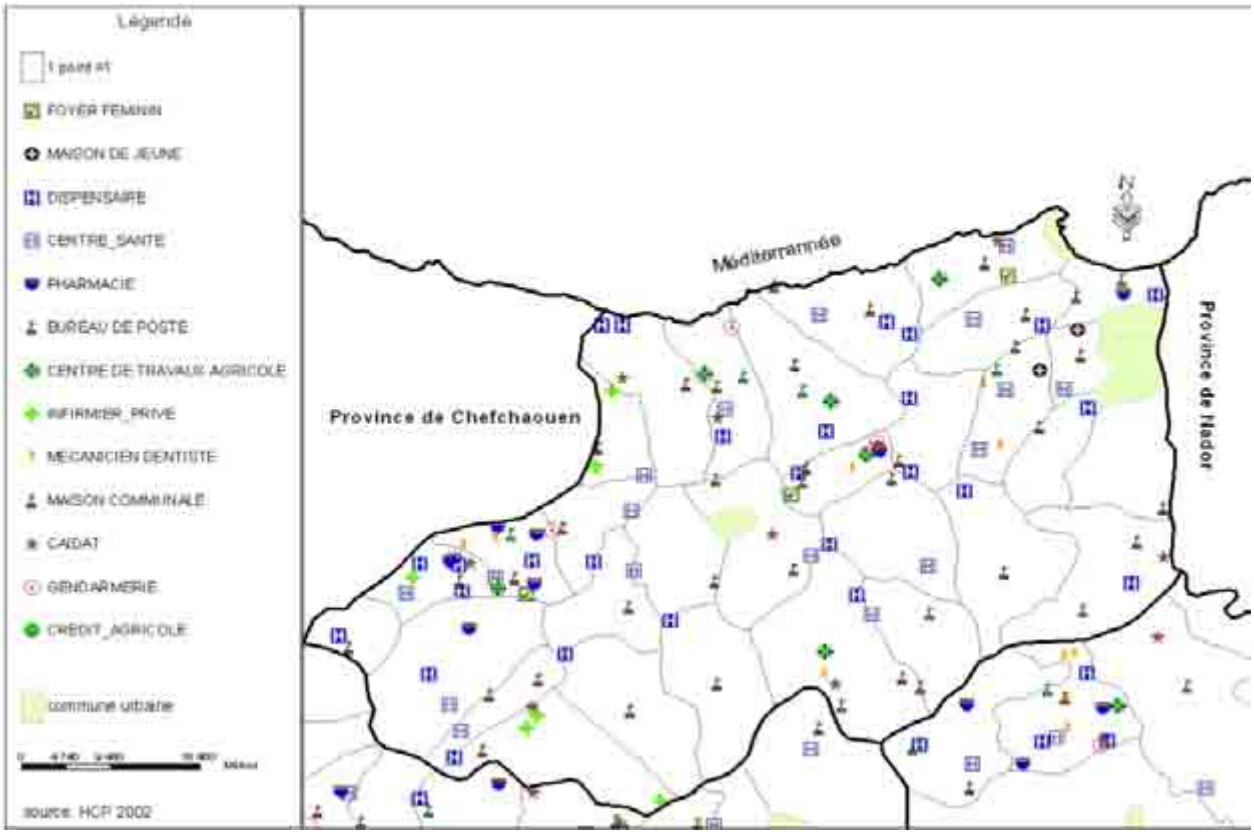

Figure 14: Répartition des équipements sociaux par commune rurale dans la province d'Al Hoceima

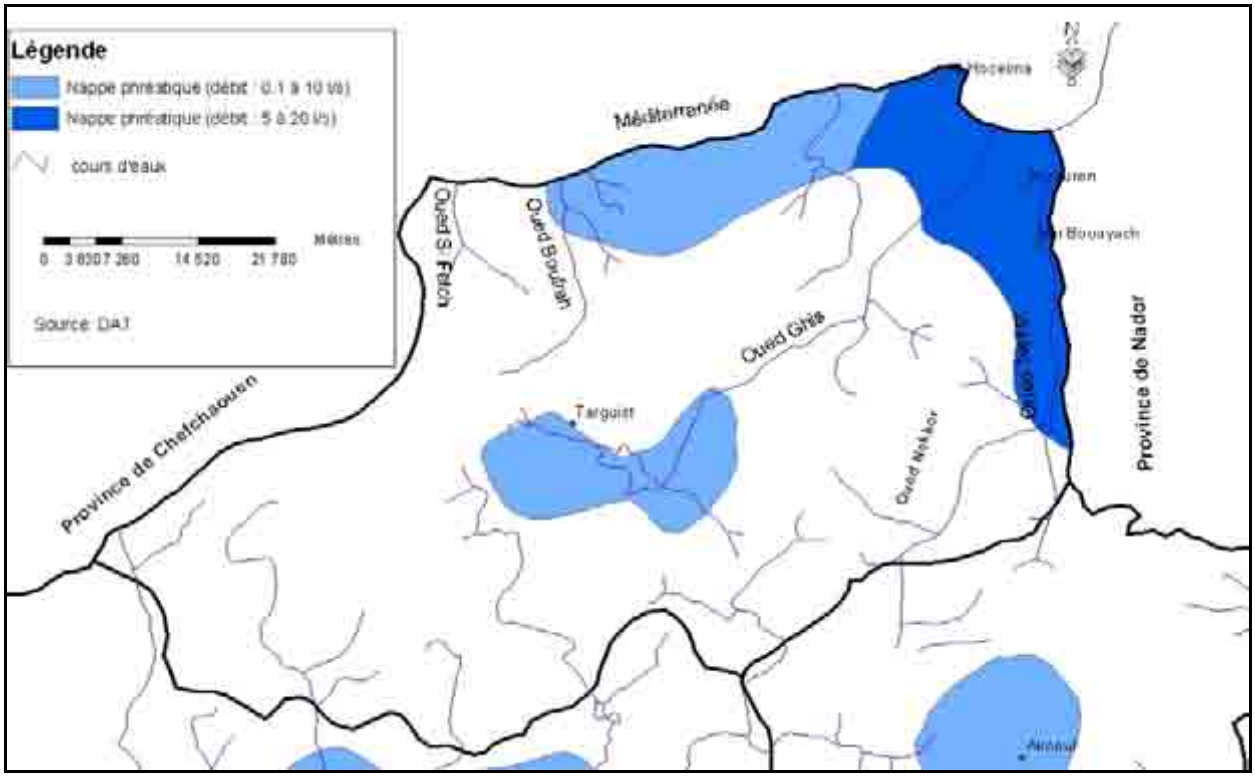

Figure 15: Nappes phréatiques et principaux cours d'eau dans la province d'Al Hoceima

Tableau 16: Principales caractéristiques des cours d'eau du domaine du Rif central
(Source: BDN 2004)

Délimitation administrative	Nom des Oueds	Superficie du basin versant (km^2)	Pluviométrie annuelle moyenne du bassin (mm)	Débit moyen annuel (m^3/s)	Coef de ruissellement	Débit spécifique (litre/s/km^2)	Débit moyen du mois le plus sec (m^3/s)
Al Hoceima	Mestassa	250	720	2,3	0,40	9,3	?
	Boufrah	175	635	1,4	0,40	8,1	0,01
	Bades	180	385	0,8	0,35	4,3	0,00
	Bousicour	210	300	0,7	0,35	3,4	0,00
	Rhis	805	595	7,7	0,51	9,5	0,80
	Nekor	960	590	9,1	0,51	9,5	1,00

Pollution des ressources hydriques

Au niveau de la province d'Al Hoceima les principales problématiques relatives aux ressources hydriques sont:

- La modification des régimes hydrologiques des cours d'eaux, due aux aménagements urbains et aux prélèvements des matériaux de construction (sables, granulats, etc.).
- La dégradation de la qualité des eaux à cause des rejets liquides et solides urbains.
- L'envasement des retenues de barrages à cause de l'érosion hydrique; (le volume des retenues des barrages connaît des pertes annuelles de: Ben Abdelkrim Al Khattabi est de 2,7 mm^3/an).
- L'augmentation de la salinité des eaux de la nappe Nekkor à cause de l'invasion marine (les chutes de niveaux de la nappe ont atteint 2 à 5 m).
- La pollution des nappes phréatiques par infiltration des polluants d'origine agricole (le cas des nitrates par exemple).

Ceci pose le problème de sécurisation des besoins d'approvisionnement en eau qui sont appelés à doubler d'ici 2025.

Les cours d'eaux (tableau 18) qui déversent dans la Méditerranée centrale sont caractérisés par:

- Les faibles superficies de leurs bassins et la forte déclivité. En ne tenant compte que des plus importants, seules deux rivières possèdent des bassins d'une superficie supérieure à 1.000 km^2.
- Le ruissellement dans ces bassins est abondant, étant donné que l'infiltration et l'évaporation sont très faibles.

L'abondance et la violence des précipitations, la prédominance du faciès calcaire et le relief accidenté caractérisé par de fortes pentes, qui favorisent le ruissellement et limitent l'importance des réserves d'eau souterraine. Le régime des cours d'eau est irrégulier et torrentiel. Ainsi, les écoulements sont marqués par l'importance des débits spécifiques journaliers des crues et par des débits d'étiage faibles ou nuls. Du point de vue temporel, les débits du mois le plus sec (mois d'août généralement) sont presque nuls.

La distribution d'eau potable de l'ensemble des communes situées dans l'aire de l'étude, est assurée par l'Office National de l'Eau Potable (ONEP), sauf pour le centre Beni Gmil Mestassa où la distribution est assurée directement par la commune.

Les besoins dans la province d'Al Hoceima sont de 19.440 m^3/j en 1997 et atteindront 26.784 m^3/j en 2010.

Les investissements réalisés par l'ONEP dans la région d'Al Hoceima ont permis de porter la capacité de production des ressources équipées à 48.816 m^3/j et un stockage de 10.315 m^3.

Les ressources en eau actuellement en exploitation dans l'aire de l'étude sont:

- Le barrage de Sidi Mohammed Ben Abdelkrim El Khattabi (oued Nekor): 29,4 millions de m^3 avec une capacité en eau potable de 4 millions de m^3.
- La source de Oued Ghis: production de 150 l/s et alimente le réservoir d'Al Hoceima (1.083 m^3).
- Les puits équipés par l'ONEP.
- Les puits communaux: Bni Boufrah…

L'office National de l'eau potable (ONEP): Activités dans la Province d'Al Hoceima

Le tableau ci-après donne il nombre des centres urbains et ruraux d'intervention ONEP dans la Province d'Al Hoceima.

Province	Urbain		Rural			
			Centres ruraux		Douars	
Al Hoceima	Nombre	Population	Nombre	Population	Nombre	Population
(Al Hoceima, Imzouren, Bni Bouayach, Targuist)	4	131.000	11	24.000	66	23.800

L'alimentation en eau potable dans la région d'Al Hoceima est de 44%.

Activités de l'ONEP dans la province d'Al Hoceima:

- Les schémas directeurs d'assainissement ont été finalisés pour 3 centres (Bni Bouayach, Targuist et Imzouren).
- Actualisation du schéma directeur d'assainissement d'Al Hoceima, 2005.
- Lancement des travaux d'assainissement au niveau de Targuist à partir de 2004.

Objectifs de l'ONEP:

- Pérennisation et renforcement des installations existantes (renforcement de la production, amélioration du taux de branchement, amélioration des rendements).
- Généralisation de l'accès à l'eau potable à l'horizon 2007.
- Intervention plus active en assainissement liquide (études, travaux et gestion).

Actions programmées

Les travaux d'assainissement de la ville de Targuist, dont le coût s'élève à 38 millions de Dh, seront lancés courant 2004.

Six projets portant sur la réhabilitation, l'extension du réseau et station d'épuration sont programmés à partir de 2005 dont la réalisation nécessitera la mobilisation de 158 millions Dh. Le tableau ci-après donne la liste des villes programmées.

Ville	Cout (en millions Dhs)	Echeancier
Al Hoceima	22	2005-2007
Bni Bouayach	24	2005-2007
Imzouren	32	2005-2007
Targuist	38	2004-2007

4.7
Eau, qualité, traitement

Eaux de surface

Le réseau hydrographique de la région d'Al Hoceima est composé de bassins versants de faibles superficies et débits. Les oueds charrient des eaux de bonne qualité, cependant la baisse printanière de leur débit s'accompagne d'une certaine eutrophisation qui s'accentue en été dans les rares oueds qui restent en eau. L'augmentation de la température de l'eau est en partie responsable de cette eutrophisation, mais l'effet des fertilisants, de plus en plus employés en agriculture, ne doit pas être écarté localement (ex Bni Boufrah).

Par ailleurs, le fait que les principales petites agglomérations de la zone sont côtières et ne possèdent pas de réseau d'assainissement fait que les cours d'eau ne jouent guère de rôle dans l'évacuation, et encore moins dans l'épuration des eaux usées.

Eaux souterraines

Bien que les données sur la qualité des eaux souterraines sont quasi inexistantes, il faut signaler la vulnérabilité des nappes, constituées au sein des formations géologiques fissurées ou alluvionnaires et où d'éventuelles pollutions peuvent se propager assez rapidement. Ces pollutions peuvent être transmises aussi bien à partir des cours d'eau, qu'à partir des fosses septiques ou d'éventuels réseaux d'assainissement.

Qualité des eaux de baignades

Durant la période estivale, les plages constituent un pôle d'attraction important pour les populations autochtones et les touristes. Depuis quelques années, elles ont fait l'objet d'un programme annuel de surveillance et de contrôle de leur qualité hygiénique. Les différentes études menées à cet effet, en particulier celles des départements ministériels de la Santé, de l'Equipement et du Secrétariat d'Etat chargé de l'Environnement ont montré que les plages les plus polluées sont celles qui reçoivent une forte population d'estivants. Parmi les plages les plus fréquentées, certaines ne disposent pas de l'infrastructure minimale nécessaire et d'autres sont polluées par le déversement, sans traitement préalable, des eaux usées.

Qualité de l'eau des bassins versants de la Méditerranée centrale

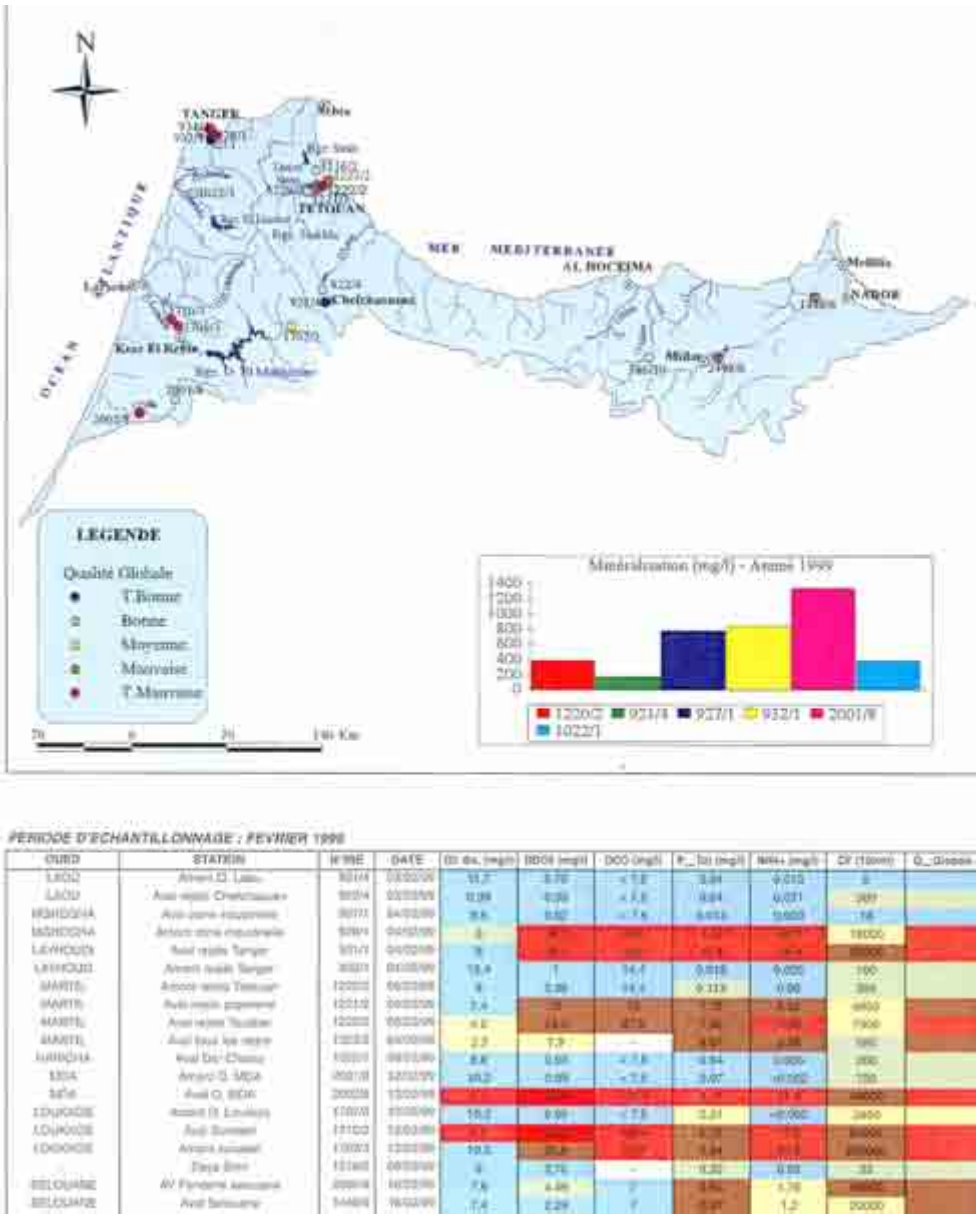

Figure 16: Qualité globale des eaux de surface dans le bassin des côtiers méditerranéens

Résultats globaux relatifs à la conformité des plages

La classification de la qualité hygiénique des principales plages autorisées pour la baignade a été effectuée en 2002-2003 conformément à la norme marocaine (NM 03.7.200 relative à la surveillance de la qualité des eaux de baignade) et aux directives de l'Union Européennes et de l'OMS.

Tableau 17: Evolution de la qualité microbiologique des principales plages de la Méditerranée marocaine centrale autorisées pour la baignade

	93-94	*94-95*	*95-96*	*96-97*	*97-98*	*98-99*	*99-00*	*00-01*	*01-02*	*02-03*
Quemado	A	B	B	B	B	B	B	A	B	A
Calabonita	A	B	B	B	B	B	A	A	B	A

Catégorie A: Bonne qualité pour la baignade (conforme)
Catégorie B: Qualité moyenne pour la baignade (conforme)
Catégorie C: Momentanément polluée (Non conforme)
Catégorie D: Polluée (Non conforme)

L'évolution de la qualité microbiologique des principales plages (tableau 19) montre que les plages de la région d'Al Hoceima affichent un affiche un maintien de la qualité: M'diq, Quemado.

En 2006/2007: L'appréciation de la qualité des eaux prélevées au niveau de certaines stations de surveillance dans la région d'Al Hoceima a montré que les eaux de cette région sont de bonne qualité pour la baignade (plages propres 2007 DE). Pour les paramètres microbiologiques analysés dans le cadre du programme de surveillance, elles ont été prises en compte les valeurs guides et les valeurs impératives fixées par la norme marocaine NM 03.7.200.

Traitement des eaux

Tous les centres urbains de cette zone sont équipés de réseaux d'assainissement de type unitaire et pseudo-séparatif, avec un taux de raccordement de 50% à 80%. Ces réseaux sont actuellement saturés et connaissent des dysfonctionnements importants, liés à leur vieillesse et à l'insuffisance de l'entretien. Les quartiers périphériques sont dotés de systèmes individuels d'assainissement. Les quatre grands centres urbains de cette province disposent d'études qui prévoient un important programme d'investissement pour l'épuration des eaux. Les centres ruraux sont équipés de systèmes d'assainissement individuels, à l'exception de cinq centres (Bni Hadifa, Issaguen, Bni Gmil, Tamassint et Had Rouadi) qui sont dotés de réseaux collectifs où le taux de raccordement est d'environ 40%. Des études ont été réalisées par l'ONEP pour réhabiliter les réseaux existants et équiper les centres non assainis.

La station d'épuration de la ville d'Al Hoceima, mise en service en 1996, est la seule station opérationnelle dans la Province. Celles d'Imzouren et de Béni Bouâyach, construites au cours des années 1970, sont hors service depuis le début des années 80.

Tableau 18: Données techniques sur les stations d'épuration de la région d'Al Hoceima
(Source: MATTE, 2005)

Centre	Type de procédé	Date de réalisation	Capacité (m^3/j)	Gestionnaire	En service
Hoceima	Boues activées	1996/1997	3.000	ONEP	X
Bni Bouayach Imzouren	Lagunage (A+F)	2006	5.400	ONEP	En cours

Flux et charges polluantes rejetés par la ville d'Al Hoceima

Les villes les plus polluantes sur le littoral méditerranéen sont par ordre d'importance Tanger, Tétouan, Nador et Al Hoceima. La ville d'Al Hoceima rejette en mer environ 4.760 m^3/j et 2.320 kg de DCO/j.

Ville	Population permanente (2002)	Population desservie (2002)		Existence de STEP	Volume des E.U traitées (m^3/j)	Rejet des E.U traitées	Volume des E.U non-traitées (m^3/j)	Rejet des EU non traité
		STEP+ réseau	*Réseau*					
Al Hoceima	70.181	57.548	12.632	Oui	5.750	Mer	950	Mer+ FS
Bni Bouayach	20.327		10.164	Non			1.600	Mer+ FS
Imzouren	39.047		25.381	Non			3.100	Mer+ FS

Pollution par rejets liquides et solides

La plupart des rejets aussi bien liquides que solides, dans le territoire de la province d'Al Hoceima se faisait jusqu'ici directement dans le milieu naturel sans traitement, que les quartiers disposent ou non de réseaux de collecte des eaux usées. Le SDL (Schéma d'Assainissement Liquide) est en phase de finalisation pour les villes d'Al Hoceima, d'Izemouren, et de Beni Bouayache.

En matière de déchets liquides les communes d'Al Hoceima, d'Imzouren, et de Béni Bouayache sont les communes où le problème d'assainissement s'impose d'une manière assez flagrante car les eaux usées sont larguées dans les eaux de la mère sans traitements préalables.

Concernant les déchets solides, le non contrôle des décharges est en voie de solution au moins au profit des centres d'Al Hoceima, d'imzouren, de Beni Bouayache, d'Izemouren et d'Aït Youssef Ouali, et ce en prévoyant une décharge contrôlée intercommunale pour lesdits centres.

Les rejets industriels dans la région d'Al Hoceima

La région de Taza – Al Hoceima – Taounate, compte 210 établissements industriels, mais sa contribution reste modeste. La valeur de la production 2001 (571 millions de Dhs) a enregistré une baisse de 22% par rapport à celle de 2000. La contribution de la province d'Al Hoceima reste mineure et limitée à quelques conserveries de poissons. Dans cette région, les activités de production sont très concentrées dans les agglomérations de Tanger et de Tétouan.

Le caractère urbain de l'industrie fait que la ville d'Al Hoceima en domicile quelques unités. Le tissu est dominé par l'industrie agro-alimentaire: IAA (moulin à grain, pâtisserie, boulangerie, confiseries, conserveries…). Elle est représentée par 21 établissements, soit 70% du total relatif à la zone littorale centrale de la Méditerranée.

Au niveau de la province d'Al Hoceima, excepté quatre établissements à Izemmouren, dont une unité de production d'énergie et une carrière, les autres communes rurales, ne comptent aucune unité de production industrielle ou artisanale au vrai sens du terme.

Les quelques équipements industriels que compte le littoral d'Al Hoceima se situent à l'intérieur du périmètre urbain de la ville (12 établissements) et se composent, essentiellement d'unités agro-alimentaires, de sociétés de travaux publics (82 employés) et de quelques menuiseries.

Les équipements relatifs à l'artisanat sont très rares et se limitent à une trentaine de menuiseries.

La valorisation et la mobilisation des ressources en eaux

Le développement du territoire nécessite d'abord une gestion rationnelle et une valorisation prudente des ressources en eau surtout la nappe de Nekkor et la nappe de Ghiss qui subit des pollutions importantes: éviter l'envasement, préserver la qualité, offrir une desserte équitable en eau potable constituent les enjeux majeurs d'une bonne gestion des ressources en eau.

La durabilité de l'exploitation de cette ressource dépend à la fois:

- de sa mobilisation en construisant de nouveaux barrages;
- de sa rationalisation en préservant sa qualité contre toute pollution;
- de son économie en répartissant l'eau en équilibre entre les différents secteurs productifs tels que l'agriculture, le tourisme, etc.

4.8
Déchets, gestion et recyclage

Les déchets des centres urbains sont généralement déposés dans la décharge sauvage sans aucune mesure de contrôle. Elle est d'une grande ampleur à Al Hoceima (décharge de Sidi Abed), et commencent à s'élargir à Imzouren.

Les autres centres de la zone (Cala Iris…) ne disposent pas de décharge et les ordures sont répondues un peu partout pour finir sur les plages puis en mer, en particulier suite aux averses. De ce qui gestion des déchets et recyclage, la région ne dispose malheureusement pas de station de traitement de déchets solides.

4.9
Qualité de l'air et nuisance sonore

Le milieu atmosphérique peut être affecté principalement par deux sources de pollution: l'activité industrielle et le trafic routier intense. Ces deux sources de pollution fort présentes dans certaines villes méditerranéennes du Maroc telles que Tétouan ou Nador, le sont beaucoup moins à Al Hoceima. Dans toute la partie centrale de la Méditerranée marocaine cette nuisance peut être considérée comme négligeable, même en saison estivale.

Il importe de signaler qu'un Réseau National de surveillance de la qualité de l'air (RENSQA) a été créé par le DE à l'échelle du Royaume et que ce dernier projette de développer ses activités dans différentes régions du pays.

Un autre programme relatif à la surveillance de la qualité de l'air est celui "Qualit'Air" développé par la fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement qui, sous l'égide de son Altesse la Princesse Lalla Hasna, œuvre pour la sensibilisation de la société civile aux problèmes de l'environnement et mène, en collaboration avec les départements concernés, en particulier différentes communes, le programme "Qualité de l'air".

La pollution sonore, qui suit dans une large mesure des deux activités précitées, est également presque inexistante. Elle manifeste une apparition timide en haute saison (juillet-août).

4.10
Limites de capacités d'accueil

L'atout majeur de la Province reste, néanmoins, le secteur touristique qui présente plusieurs axes de développement. Son potentiel étant considérable. La diversité des richesses naturelles

et culturelles offre, effectivement, une gamme étendue dans le portefeuille de produit touristique. L'aboutissement étant la commercialisation du produit touristique et sa rentabilité.

Le cadre provincial offre une variété de milieux rares qui ont permis une biodiversité originale dans la méditerranée. Le littoral méditerranéen est très attractif. Il faut aussi parler de la montagne et bien sûr du patrimoine naturel et culturel que contiennent ces milieux. L'originalité de notre province doit attirer des touristes dans le cadre d'une activité d'écotourisme et de tourisme rural.

La zone montagneuse, Ketama, Issaguen, tizifri, peut servir de support au développement du tourisme de montagne et d'hiver. La zone Torres, Bades, Senada, Arbaâ Taourirt et Taghzout peuvent servir de circuit local articulé à l'espace balnéaire. A noter, que Taghzout peut être qualifié de fleuron de l'artisanat rifain et qu'elle est un site d'intérêt culturel important.

Le Parc National d'Al Hoceima (Parc naturel des Bokkoya) est un support extraordinaire au tourisme écologique, voie touristique que la région doit privilégier.

Avec l'existence de sites d'intérêts culturels et historiques des plus anciens aux plus récents et la préservation surprenante des traditions rifaines, la Province possède dans sa manche des atouts considérables qu'elle doit faire fructifier.

La province d'Al Hoceima, a fait partie, comme station balnéaire pilote, du premier plan national pour le développement du tourisme au début des années soixante. Elle était très prisée par le tourisme international. Dans les années quatre-vingts, le tourisme national s'y est ajouté. Et puis, après la crise de 1990-91 au golfe, un marasme total s'y est installé. Depuis 1994, il dure chaque année environ dix mois si l'on excepte l'été, quand les émigrés de la province reviennent passer les vacances au pays.

La privatisation, à la fin des années quatre-vingt dix, des hôtels de Maroc Tourist: Quemado (dont certains pavillons sont fermés depuis le séisme de 1994) et Mohamed V (tous deux de 4* à l'époque) n'a pas arrangé les choses. L'hôtel Tidghine à Issaguen, le seul grand hôtel qui soit complètement construit en bois au Maroc, est fermé dans cette bourgade qui fut une station hivernale dans les années soixante et la seule au Nord. En 2001, l'hôtel KARIM (2*) ouvert il y a trente ans est fermé. En 2003, le Club Méditerranée d'Al Hoceima, l'un des plus anciens qui fut à une époque le plus important en capacité d'hébergement (1.200 lits) au niveau national est fermé lui aussi. La capacité d'accueil touristique est ainsi terriblement affectée. Cependant et malgré la fermeture de nombreuses unités hôtelières, d'autres ont vu le jour dont CHAFARINA' S BEACH qui commencé à offrir ses prestations en mai 2003 au niveau de la plage Tala Youssef, à cinq km à l'ouest de la ville.

D'un coût d'environ 22 millions de DH, ce village touristique est d'une capacité de 80 lits (20 bungalows) et présente tous les services et les prestations d'un établissement de première catégorie. Il est doté, entre autres, d'une piscine, un restaurant, un salon de thé, un piano-bar, une salle polyvalente, une salle de mise en forme, une discothèque, des terrains de sport, un espace pour jeux d'enfants…etc., et il est prévu, dans le cadre de sa stratégie de développement, la promotion de produits d'animation sportive, culturelle, et artistique. Dans ce sens, des randonnées dans l'arrière-pays encore riche en terme d'écosystème.

Les mêmes promoteurs de ce complexe touristiques ont créé l'agence de voyage CHAFARINAS-tours pour commercialiser leur produit et c'est la seule agence, sur les six que compte la ville, qui a une activité de tourisme en plus de la billetterie.
Le second grand projet touristique de la ville est le village SOUANI, prévu sur terrain retenu sur la plage Souani dans la baie de Nkor dans la commune d'Ayt Youssef ou Ali à 12 km environ à

l'est de la ville. Le village comprendra deux zones touristiques, l'une de 168 bungalows et l'autre de 290 et 10 villas avec tous les services de restauration, shopping, animation, piscines et terrains de sport. Le coût d'investissement sera de 150 millions de dirhams et créera 660 postes de travail.

Depuis la relance de l'activité du port d'Al Hoceima après son extension, on parle aussi de projets de la société HOLDING TRANS-MAROC de Négoce-action qui prévoit la réalisation de la résidence Abdelkrim El Khattabi sur la plage d'Isly (Espalmadero) à quatre km à l'est de la ville. Le projet comprendra 46 bungalows, deux hôtels de trois étoiles et 24 résidences. On parle également de projets touristiques à Torres et Cala Iris à 60 km environ à l'ouest de la ville.

De nombreux projets donc en l'occurrence, et il importe donc de penser à un tourisme balnéaire intelligent complété par les produits de culture (riche en histoire, etc.) et ceux de la nature qui ne manque pas d'atouts attrayants dans la ville et ses environs.

La Rocade méditerranéenne qui passera par la province d'Al Hoceima va plus particulièrement relancer, en plus de la pêche, le tourisme balnéaire en mettant en valeur des parties de la côte inaccessible jusqu'alors. Et on connaît le potentiel du balnéaire par les dizaines de kilomètres des belles et nombreuses plages encore inexploitées pour ne pas dire entièrement vierges.

En somme, l'ensemble des projets de développement touristique de la province d'Al Hoceïma contribuera activement à la relance de l'activité touristique de la région, avec un investissement global d'environ 4 milliards de dirhams. Ainsi, entre 2007 et 2015, la capacité en hébergement touristique sera multipliée par 5 et passera de 2.000 à 10.000 lits hôteliers. Le nombre de nuitées sera, quant à lui, multiplié par 50 et passera de 36.000 nuitées en 2007 à 1.800.000 nuitées en 2015. Enfin, le nombre d'emplois générés par ce programme de développement sera de 25.000 dont plus de 4.000 emplois directs.

Capacité d'accueil des touristes

La démarche quantitative (capacité d'accueil) s'appuie sur trois axes de calcul dont le regroupement permet de définir les besoins de la région:

- La part espérée pour cette région par les autorités compétentes et la volonté politique annoncée d'atteindre 10 millions de touristes internationaux en l'an 2010, pour tout le Royaume. Si on applique le même ratio-multiplicateur (quatre fois plus que la situation actuelle, la région d'Al Hoceima compterait à la même échéance et selon les données actuelles, 77.200 touristes. Ce ratio devant être réduit pour la deuxième période de programmation (2010-2025) par un dédoublement en 15 ans. Soit un total à l'échéance du SDAULMC d'environ 155.000 touristes (0,7% du total national).
- La capacité de charge des plages propres à la région (par zone ou unité de développement) intégrant les plages et les terrains d'extension de l'urbanisation. Elle a été déterminée sur la base de la superficie des plages de la région intégrant les plages et les terrains d'extension de l'urbanisation et considérant également la norme arrêtée habituellement qui est de 8 m^2 par baigneur. Pour une surface globale de 183 ha, cette capacité serait d'environ 230.000 baigneurs. Si on considère que seulement 40% des estivants se baignent en même temps et que la saisonnalité enregistré dans la région (deux mois), en aurait quatre période d'arrivage (de quinze jours chacune) l'offre potentielle totale serait de 2.300.000 baigneurs.
- L'estimation du flux de drainage de touristes nationaux selon les centres émetteurs limitrophes (régions de Tanger, Tétouan, Chefchaoun, Ouezzane, Fés, Taounate, Taza), ainsi que la capacité propre à la zone. Cet axe de calcul prend en considération les

capacités des centres émetteurs en touristes nationaux habituels mais également la volonté manifeste d'ouvrir la zone littorale sur l'arrière pays par son désenclavement. L'aire de l'étude recevrait environ 320.000 touristes nationaux soit une augmentation de 290.000, en 25 ans.

La conjoncture de ces trois axes de calcul permet d'établir les projections du nombre total de touristes ou capacité d'accueil (nationaux et internationaux) aux différents échéances de SDAULMC: 2010 et 2025 (SDAULMC, 2005).

Tableau 19: Projections du nombre total de touristes dans la région d'Al Hoceima
(Source: SDAULMC, 2005)

Types	2000	2010	2025
International	19.300	77.200	155.000
National	28.500	144.500	320. 000
Total SDAULMC	**47.800**	**221.700**	**475.000**

Avec 475.000 estivants estimés à l'échéance finale du SDAULMC, la capacité de l'aire de l'étude se trouverait multipliée par dix en 25 ans.

Structures d'accueil touristiques actuelles

Le tourisme a été considéré comme activité susceptible d'avoir un pouvoir d'entraînement pour sortir la zone Nord de son enclavement. C'est ainsi que la Méditerranée fut choisie comme lieu de prédilection de l'action de l'Etat dans ce domaine, compte tenu de sa proximité de l'Europe, des grandes potentialités de la zone pour le segment balnéaire et la faiblesse de sa base économique.

Dans ce cadre, la baie d'Al Hoceima (ville comprise) a été choisie pour recevoir l'une des cinq Zones d'Aménagement prioritaire (ZAP, identifiées au cours du plan triennal 1965-1967). Pour le reste, le mode d'occupation combine la résidence chez l'habitant, certaines opérations de résidence touristique (Cala Iris), les campings communaux (Cala Iris) et les campings sauvages tout au long de la côte.

Le tourisme est donc marqué par:

- une faible capacité d'utilisation des structures existantes;
- le caractère saisonnier des villages de vacances touristique (VVT ouvrant pendant quatre mois);
- la prédominance d'un tourisme national, surtout régional et sub-régional.

A signaler que la seule action d'envergure a été signalée au début des années 60; depuis, la place et le poids de la zone à l'échelle de la Méditerranée n'a cessé de décliner. Là aussi, le facteur d'enclavement joue un rôle prohibitif et handicape au long des trois dernières décennies (tableau 20).

Tableau 20: Evolution de la structure d'accueil touristique dans la province d'Al Hoceima
(Source: Ministère du Tourisme: annuaire statistique 1995)

Province	1987	1994		
	Classée	Classée	Non classée	Capacité totale
Al Hoceima	2.318	2.240	1.421	3.661

Malgré cette faiblesse, le potentiel mobilisable que renferme la zone est encore important. En effet, les avantages que renferme la zone ne sont pas mis à contribution, notamment:

- sa situation en tant que porte d'accès au pays;
- le panel de produits touristiques complémentaires;
- une très forte intégration de la région à l'économie internationale à travers d'émigration.

Dans une phase de démarrage de l'activité touristique, seul le segment balnéaire est susceptible de bénéficier des effets induits par la rocade. La mise à contribution des autres segments (tourisme de montagne et culture) suppose un taux de fréquentation élevé de la côte.

Capacité de charge théorique des plages

Cette capacité est calculée (tableau 26) sur la base de 8 m^2 par estivant, ratio dit optimum, au-delà duquel, il y'a un dépassement de la capacité d'accueil du milieu, qui peut constitué un facteur de désagrément.

Le faible potentiel en terme de capacité d'accueil (300.000 touristes pendant les périodes de pointe sur un des tronçons les plus caractéristiques de la zone méditerranéenne) met en évidence la nécessité de la préservation de ce potentiel et surtout de son élargissement. A cet effet, le tracé de la route est décisif, puisque sa localisation détermine le reste des aménagements.

Aussi, les corrections proposées à l'actuelle route sont en mesure de doubler cette capacité. Le potentiel estimé serait proche de 330.000 (Cala Iris – Al Hceima).

Tourisme littoral et intégration des petites et moyennes montagnes

Le versant méditerranéen est le seul domaine marocain non encore valorisé à ce niveau. Les contraintes liées à l'accessibilité, au niveau général du développement et à l'image de la zone expliqueraient cet état de fait. Le faible niveau de développement se traduit par l'absence de ressources mobilisables, mais aussi la rareté des actions d'envergures entreprises dans ce domaine.

En effet, ce versant ne renferme pas seulement des espaces balnéaires, mais aussi une diversité de produits complémentaires, surtout la montagne. Les valeurs culturelles, avec les possibilités de voir émerger un tourisme écologique de grande importance. Ainsi, à l'échelle de la province d'Al Hoceima, les zones de Ketam, Azla, Issaguen, Tizi Ifri pourrainet servir de support au développement du tourisme de montagne. La zone de Taghzout constitue un fleuron de l'artisanat marocain. Des sites d'intérêt culturel (Torres, Badis, Snada, Arbaa Taourirt, Ajgir et Tagzout) peuvent également servir à l création d'un circuit local articulé à l'espace balnéaire.

Cette capacité d'accueil touristique sera augmentée par la création d'une capacité additionnelle sous la forme d'une nouvelle zone balnéaire à Al Hoceima. Par ailleurs, l'institutionnalisation du parc naturel des Bokoyas élargirait le champ de consommation pour inclure le tourisme écologique.

Tableau 21: Evaluation des capacités d'accueil des plages: Classification des plages en fonction de la granulométerie

Plage	Long. (m)	Larg moy (m)	Superficie (ha)	Qualité*	Capacité optimale
1. Baie d'Al Hoceima					
Quemado	260	40	1,0	a	1.250
Kala Bonita	120	60	0,7	a	875
Espalmédero	200	50	1,0	a	1.250
Sfiha	2.400	80	19,2	a	24.000
Souani Ouest	35.000	150	52,5	a	65.625
Souani Est	1.900	100	19,0	b	23.750
Hadid	2.100	80	16,8	c	21.000
2. Frailes	100	20	0,2	b	250
3. Sabadilla	300	50	1,5	b	1.875
4. Tirhanimine	700	20	1,4	b	1.750
5. Isdayn	100	20	0,2	c	250
6. Cala Boussikour	800	20	11,6	b	14.500
7. Bades	450	100	4,5	b	5.625
8. Tores de Acala	200	100	2,0	c	2.500
9. Kala Iris					
Ouest	350	20	0,7	b	875
Centrale	1.000	40	4,0	a	5.000
Est	800	100	8,0	a	10.000
10. Mestassa	700	150	10,5	b	13.125
Total			**154,8**		**193.500**

a: Excellente; b: Bonne; c: Médiocre (Source: DE, 2005)

5.
Composante socio-économique

5.1 Infrastructures et ressources humaines en matière de tourisme

Infrastructure balnéaire existante dans la région

Avec un littoral de plus de 70 kilomètres de côtes et une température de l'eau qui permet la baignade 5 mois par an, la région recèle des sites balnéaires diversifiés (criques, plages de sable fin, et falaises).

Les sites balnéaires

La province d'Al Hoceima comprend 13 plages de sables fins. Plusieurs complexes touristiques existent actuellement et deux complexes sont en projet ou en cours de réalisation. La société espagnole *Fomento* projette de réaliser un complexe d'habitat et de commerce sur le site de Cala Iris. Ce projet prévu sur 868 hectares comprend, entre autre, la construction d'hôtels, de résidences, de zones commerciales, de terrains de sport et d'une marina.

Le site de la Baie de Cala Iris constitue l'un des plus attrayants sites de la Méditerranée centrale. Sa capacité générale sur le plan touristique et hôtelier fut estimée d'après une étude réalisée par la Caisse de Gestion et de Dépôt (du Maroc) à 3.500 lits. Cette baie se compose de trois plages. Pour sa part, la société *Montamar* prévoit la construction d'un hôtel 3 étoiles d'une capacité de 40 lits et construit sur une superficie de 22.000 m^2 environ.

Les autres sites balnéaires de la région sont les plages de Torres, Bade, Boussekour, Sabadilla, Quémondo, Cala Bonito, Espalmadéro, Sfiha, Souani et Tala Youssef. Certains sites sont aménagés et d'autres non:

- Torres, située à quelques kilomètres de Cala – Iris, s'étend sur une longueur de 1.000 m environ, et ne dispose d'aucune installation touristique. Conservé à l'état naturel il sera nécessaire de l'aménager. L'accès par route est possible.
- Bades, qui se trouve à 3 km à vol d'oiseau de la plage de Torres, en direction de l'Est. Celle-ci ne dispose actuellement d'aucun équipement touristique et n'est accessible qu'en 4x4.
- Boussekour, petite plage de sable fin et de galets, située au Nord du centre de la commune rurale d'Izemmouren.
- Cébadilla, qui bien qu'elle reçoive dans la période estivale un bon nombre de visiteurs, cette plage accessible qui s'étend sur plus de 1,5 km n'est pas équipée actuellement.
- Quémado, qui domine la ville d'Al Hoceima et dont la superficie totale ne dépasse pas 900 m^2. Elle est équipée d'un complexe touristique moderne. Construit en 1962 par la société Maroc-Tourist, la capacité des hôtels qui s'y trouvent (Mohammed V et Quémado) s'élève à 560 lits.
- Cala-Bonita (ou chatti Al-Jamil): située à l'intérieur du périmètre urbain, la plage de Cala-Bonita dont la superficie s'élève à 5.000 m^2 environ, est équipée d'un camping qui peut dans son état actuel recevoir plus de 600 personnes, d'installations sportives et d'un café-restaurant dépendant de la Municipalité d'Al Hoceima. Un hôtel d'une capacité de 30 lits y est ouvert depuis 2005.

- Espalmadéro (ou chatti Esli): à l'ouest de la ville, s'étend la plage d'Espalmadéro sur une longueur de 800 m environ. Il s'agit d'une plage de galets.
- Sfiha: située à 8 km de la ville, cette plage non aménagée s'étend sur une longueur de 1.800 mètres environ.
- Souani: cette plage s'étend sur 4 km environ. La direction du *Club Méditerranée* y avait installé en 1963 son premier village de vacances au Maroc d'une capacité de 1.400 lits. A l'extrémité d'une bordure boisée qui s'étend sur 1.000 m, on a procédé à l'aménagement d'un camping partiellement équipé en eau potable et en électricité.
- Tala Youssef: cette plage abrite depuis 2005, le Chafarina's Beach, complexe touristique constituait d'un hôtel, de résidences, de structures sportives (tennis, basket…), et d'une piscine.

Sites ruraux

La trilogie montagne-forêt-mer de la zone considérée offre un cadre environnemental exceptionnel propice au développement de produits touristiques écologiques, spéléologiques et de montagne. On peut aussi y pratiquer la chasse et la pêche sportive.

Sites culturels

La région est riche en patrimoine culturel historique et archéologique. L'artisanat local constitue un pôle d'attraction caractérisé par la poterie féminine, la vannerie et le tissage traditionnel. La production des 4 000 entreprises artisanales y est économiquement importante.

Infrastructure hôtelière existante dans la région

Capacité hôtelière de:

- 7 hôtels (pas plus de 3 étoiles) classés;
- 1 résidence touristique munie de 20 bungalows (village d'accueil touristique);
- 2 campings;
- hôtels non classés.

La région comporte 6 agences de voyages à Al Hoceima et 2 agences de location de voitures. La capacité hôtelière actuelle est de 2.450 lits.

Ressources humaines en matière d'hôtellerie et tourisme

La région est tributaire d'un Institut spécialisé en hôtellerie et tourisme ayant une capacité d'accueil de 600 stagiaires qui offre 9 filières de formation dans les niveaux technicien spécialisé et qualification, destinées à satisfaire les besoins des unités installées dans la région d'Al Hoceima. La première promotion diplômée de cet institut est prévue en 2008.

5.2
Composante sociale et démographique

Territoire et population

L'architecture administrative de cette province est constituée de trois cercles, quatre communes urbaines et 31 communes rurales. A l'image des agglomérations littorales, elle connaît une urbanisation continue; toutefois, les deux tiers de sa population (281.000 habitants en 2001) restent dans le milieu rural, alors que le milieu urbain ne compte que 134.000 résidents. Le taux d'activité est de 48,3% et le taux de chômage est de 7,3% selon les statistiques de 2001.

L'économie

La région d'Al Hoceima est assez riche en potentialités mais pauvre en actions de valorisation. Le taux brut d'activité des populations des communes qui composent l'aire de l'étude est estimé à 29,5%. Il est donc en deça de la moyenne nationale de l'ordre de 32,2%.Le taux de chômage est le plus élevé dans les communes rurales de la province d'Al Hoceima est de 14,3%. A l'instar du milieu urbain national, la ville d'Al Hoceima enregistre un taux de chômage important (22,6%). Il y'a une prédominance du salariat (51,5%), suivi des indépendants (27,7%) et de l'aide familial (17,2%).

Les activités primaires

Pour la ville d'AlHoceima, en agriculture, les céréales dominent en production (892.000 tonnes) et en superficie cultivée (80.000 ha), mais on notera que les féculents continuent d'être cultivés avec préférence, notamment les lentilles et les fèves qui occupent respectivement 1.600 ha (2.700 qtx) et 2.300 ha (5.800 qtx). Le cheptel compte 131.000 bovins et 409.000 bovins.

Dans la province d'Al Hoceima, les facteurs pédologiques, lithologiques et climatologiques déterminent dans La province d'Al Hoceima deux types d'agriculture: les zones agricoles irriguées (au niveau de la plaine de Nekkor – Ghiss) et les zones agricoles non irriguées (qui occupent la quasi-totalité de la province). L'arboriculture est modestement fréquente dans cette zone (notamment les amandiers, les figuiers).

- la superficie agricole est estimée à 440.900 ha en 2001;
- la zone irriguée est estimée à 16.029 ha, soit 3,6% du total de la superficie agricole au niveau de la province;
- les terres bours s'étendent sur 157.371 ha, soit 35,7% du total de la superficie agricole et 24% de la superficie bour de la région;
- l'assolement occupe 132.500 ha, soit 30,1% du total e la superficie agricole;
- la présence d'un élevage important de 277.800 têtes, soit 16,4% du total régional.

La présence d'un élevage mixte ovin de 47,2% du total provincial, bovin de 14,7% du total provincial et une présence importante des caprins qui atteint 47,2% du total provincial. L'agriculture et l'élevage emploient seulement 30% de la population active, et le taux de la population employée dans le secteur a baissé de près de 10% entre 1982 et 1994.

Durant la même période, la création d'exploitations aux dépens des zones forestières a pratiquement doublée dans l'ensemble de la région. Mais malgré cela, on constate qu'un nombre croissant des habitants ne tire plus l'essentiel de ses ressources de l'agriculture. Les principales cultures sont les céréales, occupant prés des ¾ des superficies cultivées et les plantations avec 14,6%.

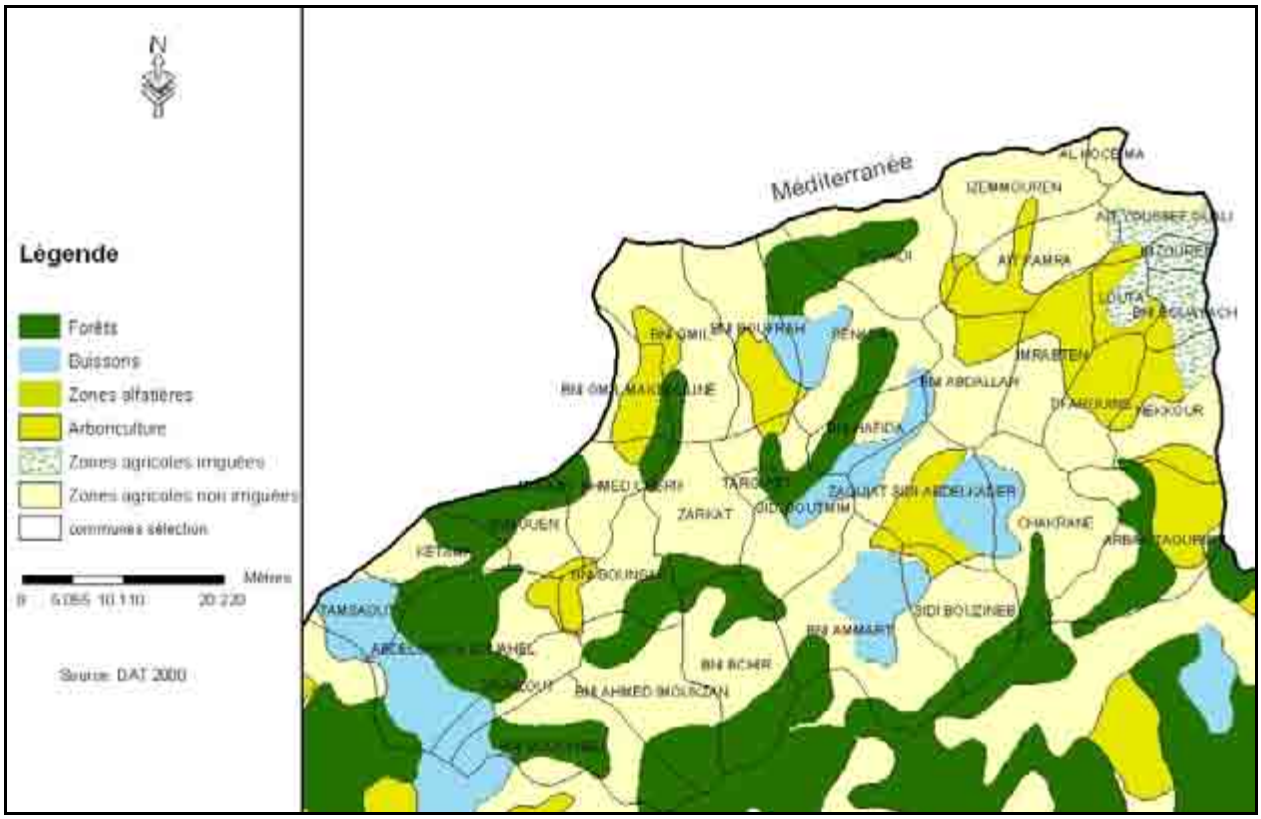

Figure 17: Occupation du sol au sein de la Province d'Al Hoceima

Cette précarité pousse souvent la population rurale à chercher d'autres sources de revenues, dans le domaine de l'élevage, la pêche ou la culture du canabis.

L'élevage des ovins reste dominant avec prés de 45% de l'effectif total du cheptel suivi par celui des carpins (35%) et des bovins qui représentent 20%.

Sur le plan forestier, on trouve, sur le versant littoral une superficie importante d'implantations à différents stades de leur développement.

Situation actuelle de l'agriculture de la zone d'étude

- Des cultures annuelles dominées par les céréales (42,8% de la SAU) au détriment des légumineuses (5.8% de la SAU) et des fourrages 1,4%.
- Des cultures maraîchères peu représentées (0,7% de la SAU) sont essentiellement localisées dans le périmètre irrigué.
- Les jachères représentent 31,5% du total de la superficie agricole.

La pêche constitue une des principales ressources naturelles et économiques dans l'aire de l'étude et une activité d'appoint pour les paysans de la zone littorale. Par ailleurs le littoral de l'étude n'est pas équipé d'abris suffisants permettant aux pêcheurs de pratiquer leurs activités dans les conditions satisfaisantes.

La pêche joue un rôle important dans la province d'Al Hoceima qui bénéficie d'une façade maritime de 72 km. La quasi-totalité des produits de cette activité est destinée à la consommation, les unités industrielles de transformation n'absorbent que 3,3% de ce produit. En 2001, les débarquements des produits de la pêche côtière au port d'Al Hoceima ont atteint

9.200 tonnes pour une valeur de 6,7 milliards de dirhams. En 2002, la production était de 16.900.316 tonnes ayant une valeur de 67.895.565. C'est un secteur qui a fait travailler 3.052 pêcheurs durant cette même année.

Activités secondaires

L'industrie

La Méditerranée centrale est restée en marge du processus de développement industriel qu'a connu le Maroc au cours des deux dernières décennies. L'industrie y occupe, en effet, un rang secondaire dans l'économie de la province: 88 petits établissements, employant 610 personnes, ont investi 5 millions de dirhams en 2001. Cette activité reste dominée par le secteur agro-alimentaire.

Cet aspect est à mettre en relation avec la forte dépendance de l'industrie, de la disponibilité des facteurs de localisation et principalement des infrastructures de base et de communication: il s'agit des ports; du réseau routier, du réseau de voies ferrées et des aéroports. Cette dépendance, ainsi que la rareté des matières premières transformables, la faiblesse locale et régionale et le coût élevé du financier en l'absence d'une zone industrielle aménagée, expliqueraient le fait que le tissu industriel à l'échelle de la zone soit restée à l'état embryonnaire.

Le tourisme

La Méditerranée centrale est le seul territoire non encore valorisé. Les contraintes liées à l'accessibilité, au niveau général du développement et l'image de la zone expliqueraient cette situation. Le fait niveau de développement se traduit par l'absence des richesses mobilisables, mais la rareté d'actions d'envergures entreprises dans ce domaine. Le potentiel mobilisable que renferme la zone est important. Il s'agit des espaces balnéaires, mais aussi de produits complémentaires surtout la montagne ainsi que des richesses culturelles. Il y a donc une réelle possibilité de l'émergence d'un tourisme écologique de grande importance. Il convient de noter que cette zone est riche en sites culturels et monuments historiques. Le tourisme de randonnée ou tourisme de montagne possède donc des opportunités de développement dans l'aire de l'étude.

Malgré les grands atouts naturels de la province, le tourisme, reste très peu développé. En effet, le faible nombre d'hôtels, dont 10 seulement sont classés, et la faible capacité d'accueil (1.086 lits) sont très significatifs.

6.
Composante politico-gestionnaire

6.1
Capacités locales pour la gestion du tourisme: questions institutionnelles-acteurs

L'identification des différents intervenants (secteurs public, semi–public, privé, société civile) a toujours été une étape décisive dans toute stratégie de développement durable aussi bien local que national. C'est tout d'abord pour s'assurer l'engagement des uns et des autres dans le processus visé, mais aussi pour une meilleure implication et appropriation des activités découlant du projet.

Les différentes parties pouvant être concernées par le projet "Destinations" sont:

- Secteurs public et semi-public:
  - Département du Tourisme;
  - Département de l'Environnement;
  - Département de l'Aménagement du Territoire;
  - Département des Pêches Maritimes;
  - Département de l'Equipement;
  - HCEFLCD;
  - Département de l'Industrie et du Commerce;
  - Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL);
  - Office National de l'Eau Potable (ONEP);
  - Office National des Aéroports;
  - Office de Développement et d'Exploitation des Ports (ODEP);
  - Agence de Bassins Hydrauliques de Moulouya;
  - Agence de Développement du Nord;
  - Agences Urbaines;
  - Directions et Délégations Provinciales;
  - Directions et Inspections Régionales;
  - Provinces, Municipalités et Communes;
  - Médias Radio Télévision Marocaine (département de la communication).
- Secteur privé:
  - CGEM;
  - Sociétés délégataires d'assainissement (AMENDIS, etc.);
  - CESPA-NADAFA;
  - Régie Autonome de Distribution d'Electricité.

Tissu associatif

Concernant la société civile, plusieurs ONG (par exemple, Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement) sont actives dans le domaine de l'environnement en général, et du littoral Méditerranéen en particulier.

Les parties prenantes ainsi identifiées sont associées à l'élaboration du plan d'action national et à la mise en oeuvre de ses actions dans le cadre d'une démarche participative, d'information et de sensibilisation et ce à toutes les étapes du processus depuis l'identification des principaux problèmes environnementaux, jusqu'à la réalisation des actions préconisées. Ce processus de concertation et de participation est indispensable à la mobilisation et à la sensibilisation de

l'ensemble des acteurs concernés sur les problèmes environnementaux identifiés et sur la nécessité de participer activement à la mise en oeuvre des actions du projet.

Organismes internationaux

De nombreuses institutions internationales (agences de coopération internationale de certains pays européens, bailleurs de fonds et partenaires de développement, organismes internationaux de l'ONU, etc..) peuvent être sollicitées pour contribuer à la réalisation des activités découlant de ce projet.

6.2 Institution de référence en matières de planification territoriale

De nombreuses institutions publiques et organismes spécialisés à caractère semi-public ou privé sont concernées, directement ou indirectement, par la gestion du littoral. La plupart des institutions publiques et organismes semi–publics exercent leurs pouvoirs à travers les textes juridiques et chaque institution dispose de pouvoirs de réglementation et de contrôle selon ses prérogatives. Les diverses compétences de ces autorités administratives couvrent les principales missions de coordination, gestion, sensibilisation, suivi, contrôle, consultation, information et formation. L'attention particulière accordée par les pouvoirs publics aux zones du Nord milite en faveur d'une gestion intégrée de la côte méditerranéenne. Cette attention s'est concrétisée, entre autre, par la mise en place d'une Agence de Promotion et de Développement des Provinces du Nord.

6.2.1 Institutions impliquées directement dans la gestion des zones côtières

- Département de l'Environnement;
- Département de l'Aménagement du Territoire;
- Ministère de l'Economie et des Finances;
- Ministère de l'Intérieur / Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL);
- Ministère de l'Equipement et des transports / Direction des Ports et du Domaine Public Maritime;
- Ministère de la Pêche Maritime.

6.2.2 Départements intervenant de manière indirecte dans la gestion des zones côtières

- Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural;
- Ministère de l'Industrie et du Commerce;
- Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération;
- Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique;
- Département Chargé de l'Eau;
- Agences de Bassins Hydrauliques;
- Office National de l'Eau Potable (ONEP);
- Ministère du Tourisme.

6.2.3 Etablissements publics spécialisés en environnement marin et côtier

L'Office de Développement et d'Exploitation des Ports (ODEP) chargé de gérer et d'exploiter les ports. Cet office assure en particulier la police portuaire, la coordination entre les divers usagers des installations, la maintenance des infrastructures, l'évacuation des déchets des navires et le dragage dans les ports. Il intervient dans 18 ports, dont quatre se trouvent sur

la côte méditerranéenne, alors qu'un cinquième vient d'être inaugure dans la zone de Qsar Essghir, à l'est de la ville de Tanger.

L'Institut National de la Recherche Halieutique (INRH) chargé d'entreprendre des études, des actions expérimentales et des travaux en mer où sur les côtes ayant pour objectifs l'amélioration de la gestion des ressources halieutiques et aquacoles ainsi que leur valorisation. Cet institut dispose, en plus de ses laboratoires centraux à Casablanca, de cinq centres régionaux, dont deux à Nador et Tanger, deux centres spécialisés, dont le Centre Aquacole de M'diq et un réseau de sept stations de surveillance de la qualité des eaux et de la salubrité des produits de la mer.

En plus de ces deux établissements, il y a lieu de citer d'autres organismes spécialisés en rapport avec le milieu marin, notamment l'Office National des Pêches et l'Institue Supérieur des Etudes Maritimes.

6.2.4 Institutions interministérielles de consultation

Ces institutions constituent de véritables enceintes de concertation et d'expertise. Elles se composent de responsables de l'administration, de professionnels, d'universitaires ainsi que d'experts nationaux et internationaux. En matière d'environnement marin, huit structures nationales plus ou moins fonctionnelles peuvent être considérées:

- La Commission du Littoral, chargée notamment de définir une politique générale des aménagements touristiques et balnéaires, d'arrêter les programmes des aménagements à réaliser et de faire des suggestions en matière de financement et d'affectation de terrain. Elle est par ailleurs habilitée à donner son avis sur tous les aménagements prévus dans une zone de cinq kilomètres de largeur calculée a partir de la ligne de côte.
- L'Observatoire National de l'Environnement et les réseaux régionaux d'observation, chargés du contrôle et du suivi continu de la qualité de l'environnement. Les réseaux régionaux surveillent périodiquement, chacun dans son domaine, les composants et les polluants de l'environnement et fournissent les données aux autorités compétentes.
- Le Conseil National de 1'Environnement, chargé de donner son avis sur les orientations générales et la vision stratégique en matière d'environnement. Il est l'organe d'appui de la politique d'orientation et de décision.
- La Commission Nationale des Etudes d'Impact sur l'Environnement.
- Le Conseil Supérieur pour la Sauvegarde et l'Exploitation du Patrimoine Halieutique.
- Le Conseil Supérieur de l'Eau et du Climat.
- Le Conseil Supérieur de l'Aménagement du Territoire.
- Le Comite National de la Biodiversité.
- Le Comite National des Zones Humides.

6.3 Prise en compte au niveau local des réglementations de planification sectorielle dans la région d'Al Hoceima

6.3.1 Etat de l'environnement dans la région

Le secteur méditerranéen du Royaume a fait l'objet de nombreuses études visant la mise en relief de ses composantes et particularités environnementales ainsi que ses potentialités naturelles. Les programmes des aires protégées, PASBIO, MedPol, PAC, Guide du parc d'Al Hoceima, etc. en sont certaines, mais la liste est bien longue. Il importe cependant de signaler

que la grande majorité de ces études s'accordent sur le fait que la région d'al Hoceima, objet de ce projet est une zone où l'environnement reste relativement préservé et conservé de par les difficultés d'accès à une grande part de ses écosystèmes et ses composantes naturelles.

Eaux usées

Tous les centres urbains de cette province sont équipés de réseaux d'assainissement de type unitaire et pseudo-séparatif, avec un taux de raccordement, variant entre 50% et 80%, cependant ces réseaux sont actuellement saturés et connaissent des dysfonctionnements importants. Cette situation est due à la vétusté et à l'insuffisance d'entretien. Les quartiers périphériques sont dotés des systèmes individuels d'assainissement.

Les 4 centres urbains de la province disposent également de Schémas Directeurs d'Assainissement Liquide (SDAL) réalisés par l'ONEP. Ces études prévoient un programme d'investissement important qui s'élève à plus de 17,5 millions d'Euros. Il importe de signaler:

- Les schémas directeurs d'assainissement finalisés pour 3 centres (Bni Bouayach, Targuist et Imzouren).
- L'actualisation du schéma directeur d'assainissement d'AL HOCEIMA programmée en 2005.
- Le lancement des travaux d'assainissement au niveau de Targuist programmés en 2004.

En milieu rural et à l'exception de Bni Hadifa, Issaguen, Bni Gmil, Tamassint et Had Rouadi qui sont dotés d'un réseau d'assainissement, avec un taux de raccordement de l'ordre de 40%, les autres centres ruraux de la province sont équipés de systèmes d'assainissement individuels. L'ONEP y prévoie la réhabilitation des réseaux existants et l'équipement des centres non assainis par des systèmes d'assainissement collectifs. Le coût total d'investissement est de l'ordre de 3,25 millions d'Euros.

La station d'épuration des eaux usées de la ville d'Al Hoceima, mise en service en 1996, est la seule station opérationnelle dans la Province. Celles d'Imzouren et Beni Bouâyach, construites entre les années 1970 et 1980, sont hors service depuis le début des années 80.

Les données relatives aux rejets des centres urbains de la province d'Al Hoceima en 2002 sont données dans le tableau 28. Elles ont été évaluées à partir des estimations du Schéma Directeur National d'Assainissement Liquide (SDNAL).

Tableau 22: Bilan des rejets des centres urbains de la province d'Al Hoceima
(Source SDAULMC, 2005)

Centre urbain	Population 2002	Eaux usées 103 m^3/an	M.O t/an	DBO_5 t/an	DCO t/an	Milieu récepteur
Al Hoceima*	64.883	1.738	508	338	846	ONP
Bni Bouayach	20.327	274	261	174	436	Oued
Imouzern	39.047	780	579	386	966	Sol
Targuist	14.564	289	195	130	325	ONP
Total	**138.821**	**3.081**	**1.543**	**1.028**	**2.573**	**–**

**: Compte tenu des capacités de traitement installées de la STEP, il a été estimé que les charges polluantes subissent un abattement moyen de 50% (ONP: Oued non pérenne). Le projet de réhabilitation du système d'assainissement liquide et de son extension pour suivre l'évolution des besoins de traitement des eaux usées de la province d'Al Hoceima, l'ONEP projette de réaliser la réhabilitation et l'extension du système d'assainissement de la ville d'Al Hoceima et la réalisation de nouvelles STEP destinée au traitement des eaux usées des centres urbains Imzouren–Beni Bouayach et Targuist.*

6.3.1.2 Déchets solides

La production de déchets solides dans la province d'Al Hoceima est estimée à environ 37.200 tonnes par an, soit un ratio de génération de déchets solides moyen de 0,77 kg /hab /j. Les ordures ménagères représentent plus de 80% des déchets solides produits. La production des déchets des centres urbains de la province d'Al Hoceima est récapitulée dans le tableau 23.

Tableau 23: Production des déchets solides dans la province d'Al Hoceima
(Source: SDAULMC, 2005)

Centre urbain	Productions t/an	Ratios en Kg/hab/j
Al Hoceima	21.900	0,85
Bni Bouayach	3.650	0,59
Imouzern	5.840	0,48
Targuist	5.840	1,33
Total	**37.230**	**0,77**

La gestion des déchets solides (collecte, nettoiement et transport) dans la province d'Al Hoceima n'est pas déléguée. Elle est assurée par les services des différentes communes de la province. Il n'existe pas de décharge contrôlée fonctionnant dans la province. Les déchets solides produits par la Ville d'Al Hoceima sont collectés et rejetés dans une décharge située à 6 km de la ville sur une falaise d'environ 140 m de hauteur donnant directement sur la Méditerranée.

6.3.1.3 Polluants industriels

L'activité industrielle dans la province d'Al Hoceima est en général peu développée. En 2002, elle comptait à peine une centaine d'établissements industriels comprenant essentiellement l'industrie agro-alimentaire, l'industrie chimique et para chimique et quelques briqueteries. Selon les renseignements transmis par la Délégation du Commerce et de l'Industrie de la ville d'Al Hoceima, les rejets liquides d'origine industrielle sont faibles. Dans la province d'Al Hoceima, aucune source de métaux lourds n'a été enregistrée.

6.3.1.4 Pesticides

Le développement de l'agriculture intensive au Maroc, notamment dans les périmètres irrigués, implique la consommation d'importantes quantités de pesticides, des difficultés de gestions et des impacts négatifs sur l'environnement dus à une utilisation et une gestion non rationnelle de ces produits. L'usage des pesticides ne se limite pas seulement des tâches agricoles visant la protection des plantes contre les ravageurs potentiels, mais le dépasse à des usages sanitaires et hygiéniques. Dans le domaine sanitaire, certaines substances sont utilisées pour traiter les cours d'eau et les lacs contre les vecteurs de maladies telle que la malaria.

D'autres substances sont utilisées pour la désinfection des locaux et la protection des animaux. Si ces substances sont appréciées pour leur rôle protecteur contre les ravageurs et de lutte contre les vecteurs pathogènes, les plus persistants d'entre elles, les pesticides POP le sont moins pour leur persistance potentielle, source d'accumulation et de risque sanitaire et environnemental.

Selon les résultats de l'inventaire national des POP réalisé récemment au Maroc, aucun stock de pesticides POP n'a été identifié au niveau de la province d'Al Hoceima. Quand à la quantité des pesticides périmés stockée au niveau de cette province, elle est estimée à 25,8 tonnes environ (tableau 24).

Tableau 24: Quantité des pesticides périmés au niveau de la province d'Al Hoceima Site de stockage *(Source: Rapport Rocade, 1999)*

Site de stokage	Quantité en kg
DPA de Bni Boufrah	19.428
DPA de Targuist	1.942
DPA d'Imzouren	5.529
Total	**25.753**

6.3.1.5 Les PCB (PolyChloroBiphényles)

Selon les résultats de l'inventaire national des POP, aucun transformateur contaminé n'a été recensé dans la province d'Al Hoceima.

6.3.2 Plan d'action sectoriel pour la protection de l'environnement dans la région d'Al Hoceima

Les problèmes environnementaux identifiés et analysés dans la région d'Al Hoceima sont, selon les résultats des rapports du BDN de et du BBN ont été récapitulés dans les matrices d'impact de chaque problème environnemental selon le canevas proposé par le PAM. Ces matrices ont pour objectifs de procéder à l'évaluation préliminaire de l'importance relative des différents impacts sur l'environnement du littoral méditerranéen et à permettre de sélectionner les actions prioritaires à l'horizon 2010 pour chacune des provinces concernées. Cette évaluation est faite dans le cadre d'une approche participative impliquant l'ensemble des parties prenantes.

6.3.2.1 Actions prioritaires

La liste des actions prioritaires dressées dans ce chapitre découle des résultats du processus participatif d'élaboration des matrices d'impacts engagé dans le cadre de cette étude dans les provinces du littoral méditerranéen. Elles tiennent compte des préoccupations environnementales des acteurs locaux et concernent les problèmes majeurs de pollution identifiés dans chaque province de la zone d'étude: eaux usées, déchets solides, DBO5 d'origine industrielle, métaux lourds, pesticides/PCB, huiles usées et piles.

Eaux usées

- Réhabilitation et extension du système d'assainissement liquide de la province d'Al Hoceima.

Déchets solides

- Mise à niveau des services d'assainissement solides des provinces du littoral méditerranéen
- Mise en place d'un centre de transfert pour l'élimination des déchets industriels dangereux des provinces du littoral méditerranéen.
- Mise en place d'un système d'élimination des déchets médicaux.

DBO_5 d'origine industrielle et métaux lourds

- Mise à niveau environnemental des unités industrielles et traitement des effluents liquides.

Pesticides/PCB

- Mise en place d'un site pilote de démantèlement des appareils à PCB

- Elimination des stocks de pesticides périmés dans le cadre du programme africain relatif aux stocks de pesticides périmés (PASP)
- Suivi et surveillance des POP dans l'environnement.

Huiles usées et piles

- Etude de faisabilité de récupération des métaux des piles électriques.
- Mise en place d'une filière de collecte et de valorisation des huiles usées dans la province d'Al Hoceima.

6.4 Adoption des instruments de gestion environnementale

6.4.1 Aspects législatifs et réglementaires

Le cadre législatif marocain en matière d'environnement se caractérise par la multiplicité des textes et leur caractère épars qui les rend difficilement applicables et parfois sujets à des interprétations contradictoires. La majorité de ces textes, qui remonte au début du siècle passé, n'est pas adaptée à la nécessité de protection de l'environnement et de préservation des ressources naturelles ni aux nouvelles manifestations des dommages environnementaux.

Avec la création du Département de l'Environnement, la priorité a été donnée à la mise en place d'un cadre juridique moderne conciliant les impératifs de la protection de l'environnement et ceux du développement durable. Les efforts déployés dans ce cadre ont visé la refonte et l'actualisation des textes existants, la couverture des volets non encore régis par le droit marocain et la mise en oeuvre de mesures d'accompagnement destinées à faciliter et à rendre plus efficace l'application des textes législatifs et réglementaires.

Ainsi, plusieurs projets importants de lois, de normes des rejets et de textes d'application ont été élaborés par les départements ministériels en collaboration avec les professionnels concernés. Des acquis substantiels ont été enregistrés durant les cinq dernières années dont la promulgation d'une quarantaine de lois, décrets et arrêtés portant sur différents aspects en lien avec l'environnement notamment dans le domaine de la gestion de l'eau et de la protection de l'environnement.

Cependant, malgré les progrès réalisés, plusieurs projets de lois demeurent toujours au stade d'adoption par la recherche de consensus entre les différents départements concernés. Il s'agit en particulier des projets de lois relatives à l'aménagement et la protection du littoral, à l'organisation des aires protégées, à la gestion des déchets et leur élimination, de la loi sur les montagnes, etc.

En attendant l'adoption de ces projets de loi, notamment celui relatif à la protection du littoral, c'est la loi 10-95 sur l'eau et les lois générales relatives à la protection et la mise en valeur de l'environnement et aux études d'impact sur l'environnement adoptées qui constituent le cadre juridique de préservation des zones côtières menacées.

Loi 10-95 sur l'Eau

Avant la loi 10-95, la législation sur l'eau se présentait sous forme d'un ensemble de textes épars, mis à jour par étapes, à des dates différentes et non Elle n'était pas adaptée aux conditions actuelles d'utilisation de la ressource caractérisée par de fortes pressions d'augmentation de la demande et des problèmes de pollution de plus en plus importants.

Le besoin d'assurer un développement des ressources en eau, en quantité suffisante permettant de répondre à la croissance de la demande conjuguée à une contribution de plus en plus faible des eaux pluviales, a incité les pouvoirs publics à revoir la législation en vue de la sécurité de l'approvisionnement hydraulique, d'une utilisation rationnelle de l'eau et de la protection de ces ressources.

La loi 10-95 sur l'eau a été ainsi promulguée le 16 août 1995. Elle s'est fixée pour objectif la mise en place d'une politique nationale de l'eau basée sur une vision prospective qui tient compte d'une part de l'évolution des ressources, et d'autre part des besoins nationaux en eau.

Elle prévoit des dispositions légales visant la rationalisation de l'utilisation de l'eau, la généralisation de l'accès à l'eau, la solidarité inter–régionale, la réduction des disparités entre les villes et les campagnes en vue d'assurer la sécurité hydraulique de l'ensemble du territoire du Royaume.

La loi 10-95 a renforcé le cadre institutionnel existant en matière de gestion de l'eau par la création des **agences de bassins**, établissements publics dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Ces agences ont pour mission d'évaluer, de planifier et de gérer les ressources en eau au niveau des bassins hydrauliques. Elles peuvent accorder des prêts, aides et subventions à toute personne engageant des investissements d'aménagement ou de préservation des ressources en eau. Leurs ressources sont constituées des redevances recouvrées auprès des usagers et utilisateurs de l'eau, des emprunts, des subventions, des dons; etc.

Parmi les apports de cette loi, figure également la contribution à l'amélioration de la situation environnementale des ressources en eau, dans la mesure où elle instaure des périmètres de sauvegarde et d'interdiction et elle assujettit les déversements des rejets à des déclarations, des autorisations préalables et des redevances. Cependant, la réalisation de cet objectif est tributaire de l'adoption de normes fixant les niveaux de pollution des rejets liquides.

Depuis la publication de la loi sur l'eau en septembre 1995, dix huit décrets d'application ont été publiés. Ils portent sur la création des agences de bassin, la composition et le fonctionnement du Conseil Supérieur de l'Eau, les plans directeurs d'aménagement intégrés des ressources en eau, le plan national de l'eau, les redevances pour utilisation de l'eau, l'octroi des autorisations, les délimitations du domaine public hydraulique et des zones d'interdiction et de protection, les normes de qualité des eaux, l'inventaire du degré de pollution des eaux et l'utilisation des eaux usées.

L'application de cette loi dépend de la mise en place des autres agences du bassin et de la publication rapide des arrêtés d'application fixant les normes de rejets, les valeurs des redevances de prélèvement et de déversement, et de la mise en place des structures de contrôle.

Ainsi, récemment un décret relatif aux déversements, écoulement, rejets, dépôts directs ou indirects dans les eaux superficielles ou souterraines a été promulgué en janvier 2005. Ce décret précise les modalités d'octroi des autorisations de déversements, les valeurs limites de rejet ainsi que les redevances de déversements et les dispositions transitoires concernant les déversements existants.

Loi 11-03 relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement

Cette loi de portée générale, promulguée le 12 mai 2003, définit les principes et les orientations d'une stratégie juridique environnementale pour le Maroc. Elle répond aux besoins d'adopter

une démarche globale et intégrée assurant le meilleur équilibre possible entre la nécessité de préservation de l'environnement et les besoins de développement économique et social du pays.

Cette loi pour objet d'édicter les règles de base et les principes généraux de la politique nationale dans le domaine de la protection et de la mise en valeur de l'environnement. Ces règles et principes visent à protéger l'environnement contre toutes formes de pollution et de dégradation quelle qu'en soit l'origine, améliorer le cadre et les conditions de vie de l'Homme, définir les orientations de base du cadre législatif, technique et financier concernant la protection et la gestion de l'environnement et mettre en place un régime spécifique de responsabilité garantissant la réparation des dommages causés à l'environnement.

Ainsi et bien que le texte de la loi relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement revêt un caractère général, la composante maritime et côtière y est bien précisée. En effet, cette loi prévoit de sanctionner tous les actes susceptibles d'altérer la qualité des eaux et des ressources marines ou de nuire à l'homme, à la faune et à la flore et à l'environnement marin et côtier en général. La loi renvoie au dispositif législatif et réglementaire pour fixer les conditions d'exploration, d'exploitation et de mise en valeur des ressources marines, les mesures nécessaires pour prévenir et combattre la pollution marine, y compris la pollution d'origine tellurique, et les critères nécessaires au classement des aires protégés.

Il est également prévu dans cette loi que le trait du littoral soit protégé, conservé et mis en valeur par l'élaboration d'un arsenal juridique à même d'assurer une gestion intégrée de cet écosystème et de prévenir la dégradation des ressources et de l'environnement en général. Pour ce faire, le texte préconise l'élaboration de schémas et de plans d'aménagement et de gestion du littoral, la définition des conditions d'exploitation et de valorisation du littoral, ainsi que la mise en place des paramètres pour la délimitation des zones protégées.

Cette loi offre un cadre de référence sur lequel pourraient s'appuyer d'autres réglementations spécifiques, sachant qu'elle se recoupe déjà avec certaines d'entre elles; toutefois, ses textes gardent souvent un caractère de mesures générales qui rend parfois aléatoire son application sans le recours a des textes d'application.

Loi 12-03 relative aux études d'impacts sur l'environnement

Cette loi, promulguée le 12 mai 2003, établit la liste des projets assujettis, la procédure de réalisation et la consistance des études d'impact. La loi institue également la création d'un comité national des études d'impact environnemental présidé par le Ministre de l'Environnement. Ce comité a pour rôle de décider, sur la base des résultats de l'étude d'impact, de l'acceptabilité environnementale qui conditionne la mise en oeuvre des projets assujettis.

Les principales dispositions prévues par la loi 12-03 précisent entre autres, les projets qui doivent faire l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement. Il s'agit des projets d'activités, des travaux, d'aménagements et d'ouvrages entrepris par toute personne physique ou morale, privée ou publique qui en raison de leur nature et/ou de leur dimension peuvent porter atteinte à l'environnement. Elles précisent également que les études d'impact sur l'environnement doivent permettre d'évaluer de manière méthodique et préalable, les répercussions éventuelles des activités, de travaux, d'aménagements et d'ouvrages sur l'environnement, de supprimer, d'atténuer ou de compenser leurs incidences négatives et d'améliorer leurs impacts positifs sur l'environnement.

Loi n° 28-00 relative à la gestion des déchets et à leur élimination

L'analyse du cadre réglementaire actuel montre qu'il existe un nombre important de textes et de dispositions qui se rapportent directement ou indirectement aux déchets. Toutefois, ces dispositions sont éparses et ne présentent qu'un caractère général et, par conséquent, ne sont plus adaptées au contexte économique et social actuel. Pour pallier à ces insuffisances, le Département de l'environnement a préparé un projet de loi relatif à la gestion des déchets et à leur élimination et l'a soumis aux procédures d'examen et d'adoption.

Ce projet de loi comble donc le vide juridique qui existe aujourd'hui dans ce domaine et couvre les déchets ménagers, industriels, médicaux et dangereux. Il prévoit l'obligation de réduction des déchets à la source, l'utilisation des matières premières biodégradables et la prise en charge des produits durant toute la chaîne de production et d'utilisation.

Le projet de loi instaure les principes de base, mondialement appliqués, du pollueur-payeur et de la responsabilité partagée entre les différents acteurs concernés. Il envisage la création de décharges contrôlées en fonction de la nature du déchet. Le texte prévoit également l'aménagement par les collectivités locales des décharges contrôlées dans un délai maximal de trois ans à partir de la publication de la loi pour les déchets ménagers et de cinq ans pour les déchets industriels. Pour ces derniers, le texte distingue les déchets industriels banals qui peuvent être disposés dans des sites isolés dans les décharges des ordures ménagères et les déchets industriels qui doivent être disposés et éliminés dans des décharges spécifiques. Le dépôt en dehors des décharges spéciales, l'enfouissement et le mélange des déchets dangereux avec d'autres types de déchets sont interdits selon les termes du projet de loi.

Au niveau institutionnel, le texte prévoit la création d'une structure nationale de gestion des déchets dangereux. Il préconise également l'élaboration de plans de gestion de ces déchets par l'autorité gouvernementale chargée de l'environnement en collaboration avec les autorités concernées. Pour atteindre ces objectifs, le projet de loi renvoie aux textes réglementaires d'application pour fixer les prescriptions techniques et les mesures d'accompagnement financières.

Concernant les sanctions, le projet de texte instaure un système graduel de sanctions administratives, financières ou d'emprisonnement en fonction de la gravité des infractions.

Projet de loi relative à la protection et à la mise en valeur du littoral

Le littoral au Maroc ne fait l'objet d'aucune législation spécifique pour sa sauvegarde. Pour combler ce vide juridique, un projet de loi relative à l'aménagement et la protection du littoral a été élaboré par le Département de l'Environnement et soumis à la procédure d'examen.

Ce projet de loi a pour objet d'édicter des dispositions qui visent à protéger les sites littoraux existants, préserver et développer les activités économiques liées au littoral, favoriser l'aménagement des espaces et la mise en valeur des ressources de la mer et du rivage, et améliorer les conditions d'accès à la mer et au rivage ainsi que la gestion du domaine public maritime.

Les principales dispositions prévues par cette loi sont résumées comme suit:

- Le projet de loi définie le littoral comme un espace géographique constitué de la partie maritime et de la partie terrestre du rivage de la mer y compris notamment les embouchures des cours d'eau et les parties des étangs salés et des zones humides qui sont en contact direct avec la mer. L'étendue et les limites de cet espace varient en

fonction des spécificités géographiques et écologiques définies par le schéma régional de protection et de gestion intégrée du littoral (SRPGIL) prévu par le projet.

- Le projet de loi précise que les activités concernées par cette loi couvrent les domaines de la recherche et de l'exploitation de minerais ou ressources marines, les travaux de construction, de défrichement, de plantation, installations, etc., tout en mettant l'accent sur les établissements insalubres, incommodes ou dangereux.
- Le projet de loi édicte les principes de protection et les règles générales d'aménagement du littoral. Il institue en particulier le renforcement de la protection des espaces terrestres et marins et des milieux nécessaires au maintien des équilibres biologique.
- Le projet de loi interdit par ailleurs toute construction ou installation dans une bande côtière de largeur de 100 mètres à partir de la limite haute du rivage ou des plus hautes eaux marines de l'année, tout en prévoyant d'élargir cet espace (lorsque la sensibilité du milieu ou le phénomène de l'érosion de la côte l'exigent) ou de le réduire (activités économiques nécessitent la proximité du rivage, espaces déjà urbanises), a travers des dérogations étudiées.
- Le projet de loi incite à la préservation de la qualité des eaux marines en interdisant de jeter, déverser ou laisser écouler, directement ou indirectement en mer des substances ou organismes susceptibles de nuire à la faune et à la flore marines. Cette disposition se trouve renforcée par l'obligation de réaliser les équipements nécessaires au traitement et à l'évacuation des effluents des futures constructions, installatinos et aménagements autorisés. Des normes de qualités des eaux peuvent être fixées dans certaines zones marines en fonction de leur contribution aux activités d'exploitation et de mise en valeur des ressources biologiques de ces zones.
- Le projet de loi interdit l'extraction de matériaux dans la bande littorale lorsqu'elle risque de "compromettre, directement ou indirectement, l'intégrité des plages, dunes littorales, falaises, marais, vasières, zones d'herbiers, frayères, gisements naturels de coquillages vivants et exploitations de cultures marines".
- Le droit de concession pour occupation, du domaine public maritime pour diverses activités (pêche, cultures marines, stationnement et circulation des véhicules) est prévu dans le projet de loi.
- Enfin, ce texte de loi prévoit des sanctions aux infractions constatées selon les dispositions de la législation en vigueur en matière d'urbanisme, d'atteinte à la qualité de l'environnement et de protection du domaine public.

Projet de loi relatif à l'organisation des aires protégées au Maroc

Le Maroc s'est doté dès les années trente d'une législation destinée à préserver son patrimoine naturel riche en espèces rares, en écosystèmes naturels et en paysages. Cette législation, constituée principalement par le Dahir du 11 septembre 1934 relatif à la création des parcs nationaux et ses textes d'application, n'est plus adaptée au contexte actuel. Le projet de loi relatif aux aires protégées élaboré et soumis à la procédure d'examen permettra de doter le Maroc d'une législation moderne qui englobe non seulement les parcs nationaux mais également les différentes autres aires protégées et qui associe les administrations et les communautés concernées tant au processus de création qu'à la gestion de ces zones.

Le projet de loi a pour objet la création des airs protégés aux fins de la de préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel. Il définit les différentes catégories concernées (Parc National, Parc Naturel, Réserve Naturel, Réserve Biologique et Site naturel) et subdivise les

aires protégées en zones de protection intégrale (maintien de l'état naturel initial), en zone de protection gérée (maintien des conditions naturelles nécessaires à la réalisation des objectifs de l'aire protégée) et en zone de protection sous contrôle (zone bénéficiant d'un régime dérogatoire aux mesures générales applicables aux airs protégés). Il définit également la procédure et les modalités de création des aires protégées depuis l'étude de faisabilité technique et financière jusqu'à la décision de création de l'aire protégée par décret. Le projet de loi place les aires protégées sous le contrôle de l'état en matière d'administration et de gestion. Il prévoit de doter chaque aire protégée d'un plan directeur d'aménagement et d'un plan de gestion qui décrit les principales actions d'équipement, d'entretien, de restauration et de promotion envisagées. Le projet de loi prévoit en outre d'instituer un comité d'orientation et de suivi pour chaque aire protégée, chargé de l'examen des questions relatives à la révision des plans directeur d'aménagement et de gestion, à la modification du zonage et des limites de l'aire protégée, aux décisions portant suspension ou interdiction de projets, d'ouvrage ou d'activité, etc. Le projet de loi prévoit enfin des dispositions pénales pour faire face aux infractions constatées.

Projet de décret fixant les normes de qualité de l'air et les modalités d'installations des réseaux de surveillance.

Projet de décret fixant les valeurs limites des émissions polluantes dans l'air émanant de sources de pollution fixes et les modalités de contrôle de ces émissions.

6.4.2 Aspects financiers

Les ressources financières sont au centre des politiques de protection de l'environnement et du développement durable. Leur allocation, non seulement, conditionne la concrétisation des décisions et programmes préconisés, mais reflète également les priorités d'action des pouvoirs publics.

Au niveau national, le plan de développement économique et social (1999-2003) a prévu un certain nombre d'actions qui visent l'aménagement et la protection de l'environnement, l'amélioration du cadre institutionnel de la gestion intégrée du littoral, le renforcement des programmes de surveillance, l'élaboration de projets pilotes d'aménagement intégré et la conservation des zones côtières tout au long du littoral marocain.

Parmi les moyens permettant d'atteindre ces objectifs, le recours à un système réglementaire pour la protection du littoral a été privilégié par les responsables marocains. Ce système qui édicte un certain nombre de règles d'autorisation d'interdiction ou de répression à toute atteinte à l'environnement est consacré par la Loi 10-95 relative à l'eau et par la Loi 11-03 relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement.

En fait, l'approche réglementaire ne peut pas à elle seule garantir une meilleure protection de l'environnement, elle doit être complétée par une approche économique à travers l'introduction et la mise en application d'instruments économiques. Ces derniers permettent, en effet, une souplesse dans la gestion de risques environnementaux, une incitation à la modification des comportements et un moyen de réalisation d'objectifs sans contraintes avec des coûts rationnels.

Cependant ces instruments ne peuvent se suffire à eux même, ils ne peuvent se substituer au système réglementaire, mais le compléter et remédier à ses lacunes et à ses contraintes. Par conséquent, ils doivent former avec le système réglementaire un ensemble cohérent au service de la protection du littoral.

Les instruments économiques visés et présentés ci-dessous concernent ceux qui répondent précisément à l'objectif de la protection du littoral et de la maîtrise de la pollution de la côte méditerranéenne et les mieux adaptés au contexte spécifique d'un pays en développement tel que le Maroc. Ceux-ci peuvent être groupés en deux grandes catégories en fonction de leur nature et des objectifs spécifiques qui leur sont assignés. D'une part, les instruments fiscaux, concrétisées par les impôts, les taxes, les redevances, ainsi que par les incitations fiscales, tels que les exonérations, les déductions ou les abattements fiscaux, et d'autre part, les instruments financiers à savoir les subventions, les aides, les concours financier ou les prêts bonifiés.

6.4.2.1 Les instruments fiscaux

Les taxes

Les taxes environnementales sont des prélèvements destinés à assurer la protection de l'environnement. Le pollueur est contraint à participer au financement de mesures de dépollution ou plus encore à assumer sa responsabilité en ce qui concerne les dommages subis par l'environnement en internalisant les coûts de l'utilisation ou de la détérioration des ressources environnementales à travers la taxe. C'est le Principe du Pollueur Payeur (PPP). Cette approche extensive du PPP est de nature à inciter les pollueurs à restreindre l'impact négatif de leurs activités sur le littoral ou mieux encore à introduire des techniques ou à mettre en place des systèmes d'exploitation permettant de limiter la pollution.

Ces taxes représentent en principe la contrepartie des prestations rendues par une entité publique, toutefois le montant de la taxe n'a aucun rapport, en termes de coûts, avec la prestation. De nombreuses taxes peuvent être mises au service de la protection du littoral.

- ***La taxe d'édilité*** est établie sur les immeubles bâtis et les constructions de toute nature, ainsi que sur les machines et les appareils des entreprises. Elle a un objectif éminemment financier, mais son incidence sur l'environnement ne doit pas être négligée. Son produit (10% de la valeur locative pour les immeubles situés dans les périmètres urbains et 6% pour ceux situés dans la périphérie) est affecté aux budgets des collectivités locales et contribue indirectement au financement des opérations de collecte des déchets domestiques et industriels.
- ***La taxe additionnelle à la redevance pour licence de pêche en mer est*** affectée aux collectivités locales. Son taux est progressif, il est fixé d'après la jauge des bateaux de 5% pour 50 tonneaux jusqu'à 30% pour 1.000 tonneaux.
- ***La taxe de séjour*** porte sur les séjours effectués dans les établissements d'hébergement touristiques (hôtels, clubs). Le législateur a fixé son tarif par annuité et par personne de 3 dirhams (catégorie 2 étoiles) à 30 dirhams (catégorie hôtel de luxe).

Les redevances

Les redevances représentent la contrepartie des prestations rendues par l'Etat tels que l'assainissement, le traitement des eaux usées ou la collecte de déchets. Le montant de ces redevances équivaut à la valeur de la prestation. La redevance s'assigne une double finalité: une finalité financière qui consiste à faire supporter la charge par le bénéficiaire et une finalité incitative qui consiste à pousser un agent à modifier son comportement et à réduire le déversement de ses rejets dans la nature. Contrairement à d'autres prélèvements, les ressources que procure les redevances sont, en principe, affectées à des opérations de protection de l'environnement.

- **La redevance pour licence de pêche en mer** est due à l'occasion de la délivrance ou du renouvellement de la licence de pêche en mer. Si la finalité de son application est

financière, il n'en demeure pas moins que sa contribution à la limitation de l'exploitation démesurée des ressources halieutiques du littoral reste très significative. Le montant de cette redevance varie de 75 dirhams, pour les bateaux dont la capacité est égale ou inférieure à 2 tonneaux, à 40.000 dirhams si la capacité dépasse 1.000 tonneaux.

- **Les redevances de prélèvement,** introduites par la loi 10-95 sur l'eau, sont applicables à toute utilisation des eaux du domaine public hydraulique par toute personne publique ou privée. Ce prélèvement vise à obliger les utilisateurs à contribuer aux coûts de mobilisation, de transport et de préservation des ressources en eau. Il traduit le principe du "préleveur-payeur". Le taux de ces redevances est fixé par arrêté du ministre chargé des finances, il est de 0,04 DH/m^3 aussi bien pour les ménages que pour le secteur industriel et de 0,02 DH/kW pour la production de l'électricité. Dans l'état actuel des choses, une seule redevance reçoit effectivement application, il s'agit de la redevance de prélèvement pour la production énergétique acquittée par l'Office National d'Electricité (ONE). Pour assurer la préservation des ressources en eau, il serait souhaitable de la généraliser.
- **Les redevances de rejet d'eaux usées**, également introduites par la loi 10-95 sur l'eau, sont applicables au déversement, écoulement, rejet, dépôt direct ou indirect dans une eau superficielle ou une nappe souterraine susceptible d'en modifier les caractéristiques physiques. Ces redevances sont assises sur la quantité d'eaux rejetées. Le taux projeté, aussi bien pour les ménages que pour le secteur industriel, est de 20 dirhams. Dans l'état actuel des choses, ces redevances ne sont pas encore applicables.
- **La redevance d'eau d'irrigation** est assise sur le volume d'eau utilisé pour l'irrigation. Elle couvre les charges récurrentes d'exploitation, d'entretien ainsi que l'amortissement des équipements d'irrigation. Les usagers desservis par pompage d'eau sont en plus passibles d'une redevance supplémentaire qui couvre les frais de pompage. Ces deux redevances, principale et supplémentaire, sont indexées sur l'évolution des prix. Le tarif de cette redevance est de 0,2%.
- **La redevance d'assainissement** a été mise en place pour remédier aux rejets d'eaux usées dans le littoral et dans les cours d'eau sans subir de traitement préalable. Elle couvre les charges d'exploitation, les amortissements, le renouvellement et le service de la dette. Elle rémunère également les capitaux privés engagés dans le cadre de la concession (gestion déléguée). Cette redevance est assise sur la consommation d'eau des abonnés et comporte deux parties: une partie fixe et une partie proportionnelle qui varie en fonction de la tranche d'eau consommée. Les redevances de prélèvement et celle d'eau d'irrigation, ainsi que les redevances de rejet d'eaux usées sont affectées aux Agences du Bassin. Ces Agences sont des établissements publics dotés de la personnalité juridique et de l'autonomie financière qui ont pour mission la rationalisation de la gestion de l'eau pour faire face à une demande croissante tout en assurant le financement d'actions en matière de dépollution.

Ces différentes taxes et redevances se révélant à l'évidence insuffisantes pour faire face à la dégradation de l'environnement, eu égard aux coûts élevés des ouvrages d'assainissement, il est recommandé d'envisager l'introduction de nouveaux instruments permettant de combattre de manière plus efficace la pollution marine résultant d'activités terrestres. Il s'agit notamment de:

- **Taxes de déversement de déchets industriels** dont le montant peut être fonction de la quantité et/ou de la qualité des produits déversés dans les eaux de mer.

- **Taxes sur les produits** applicables à l'occasion de la production, de la consommation, de l'utilisation ou de la destruction de produits polluants tels que les emballages non réutilisés, les piles de batterie, les matériaux de construction, les substances et produits dangereux comme les nitrates.

Les incitations fiscales

D'une manière générale, l'utilisation des instruments économiques dans la politique environnementale au Maroc reste très timide. Les préoccupations économiques qui visent l'accroissement de la production et l'encouragement de certaines activités économiques relèguent les préoccupations environnementales au second rang.

Ainsi, de nombreuses mesures d'incitations fiscales (exonérations, allégements des droits de douane, déductions, abattements et amortissements accélérés, création de zones de libre échange, etc.) ont été consacrées pour réduire les coûts de production dans le secteur agricole, promouvoir le développement industriel du pays, encourager l'investissement dans le secteur touristique et investissements immobiliers en milieu urbain, etc.

Cependant, la surexploitation des ressources naturelles d'origine marine, ainsi que l'aggravation de la pollution engendrée par l'urbanisation anarchique et l'installation d'entreprises polluantes en bordure du littoral ont poussé le législateur à prendre conscience de l'urgente nécessité d'instituer des mesures d'incitations fiscales visant l'encouragement des investissements et des projets portant sur la protection et la mise en valeur de l'environnement et ce conformément aux dispositions de la charte de l'investissement. Les textes d'application de cette loi, qui n'ont pas encore vu le jour, doivent fixer des exonérations fiscales partielles ou totales.

6.4.2.2 Les instruments financiers

Pour combler le vide et remédier aux impacts négatifs des incitations consacrées par différentes dispositions qui ne mettent pas l'accent sur le développement durable et la protection de l'environnement, le législateur marocain a prévu l'introduction, en vertu de la loi relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement, de mesures d'incitations financières en faveur des projets portant sur la protection de l'environnement. Ces textes, qui n'ont pas encore vu le jour, concernent les subventions, les concours financiers et les prêts bonifiés.

D'autre part, et parmi les instruments financiers mis au service de la protection de l'environnement figurent les subventions accordées par le Fonds de Dépollution Industriel (FODEP), par les Agences du Bassin et par le Fonds national pour la protection et la mise en valeur de l'environnement.

Fonds de Dépollution Industriel (FODEP)

La création de ce fonds d'environnement a pour objectif la contribution au financement de projets de dépollution dans le secteur industriel. Le FODEP accorde aux industriels nationaux des subventions qui peuvent atteindre 20 ou 40% de l'investissement nécessaire à la réalisation de projets de dépollution (voir tableau 5). L'octroi de ces subventions est conditionné par le respect d'un cahier de charges qui fixe, entre autres, les normes de rejets.

Les projets éligibles sont de deux types:

- Des projets en aval du procédé permettant de réduire la pollution par le biais d'installations de traitement ou d'élimination des déchets liquides, solides ou des émissions gazeuses.
- Des projets intégrés permettant, en plus de la réduction de la pollution, des économies de ressources (eau, énergie...) et l'utilisation de technologies propres.

Agences du bassin

Les agences du bassin, en tant qu'établissements publics ayant pour mission la rationalisation de la gestion de l'eau, accordent des concours financiers au profit de personnes autorisées à utiliser les eaux usées.

Ces concours visent à participer à la réalisation des investissements de l'épuration des eaux usées et le cas échéant de leur pompage et/ou de leur adduction jusqu'au lieu d'utilisation (Décret du 4 février 1998 relatif à l'utilisation des eaux usées).

Fonds national pour la protection et la mise en valeur de l'environnement

Le Fonds national pour la protection et la mise en valeur de l'environnement a été institué par la loi du 12 mai 2003 relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement. Les missions de ce Fonds sont définies par l'autorité gouvernementale chargée de l'environnement. Les ressources de ce Fonds serviront à financer des mesures incitatives et éventuellement des projets pilotes d'environnement et d'expérimentation, un texte d'application qui fixera les détails des moyens de financement.

Prix Hassan II pour l'environnement

Le Prix Hassan II pour l'environnement est destiné à encourager et à appuyer financièrement les projets ou actions visant entre autres la protection du littoral marin. Son montant est fixé à 20.000 dirhams (Décret du 16 octobre 1980).

A noter que le recours à la mobilisation de ressources financières se fait à travers les coopérations multilatérale et bilatérale et le renforcement des relations de partenariats avec la société civile et le secteur privé. Une grande partie des ressources financières consacrées à la protection de l'environnement provient de la coopération internationale. Le soutien de cette dernière a concerné essentiellement l'assistance à l'amélioration de l'état de connaissance de l'environnement, le renforcement des capacités institutionnelles et juridiques, l'assistance à l'application des conventions cadres de l'ONU et la mise en place de certains concepts novateurs de développement (intégration, participation etc.), la contribution à la réalisation de divers projets de dépollution, etc.

6.4.2.3 Conventions et protocoles internationaux

Le Maroc a toujours affirmé sa volonté d'oeuvrer activement en faveur d'une meilleure gestion de l'environnement au niveau international en signant et ratifiant les principaux protocoles et conventions internationaux dont notamment ceux concernant la zone Méditerranéenne et le littoral de façon générale (voir tableau 25).

Tableau 25: Liste de conventions internationales ratifiées par le Maroc *(Source: DE, 2005)*

Conventions	Date de ratification
Convention pour la protection de la méditerranée contre la pollution	Barcelone, 16 février 1976
Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique	Barcelone, 16 février 1976
Protocole relatif à la prévention de la pollution de la Méditerranée par les opérations de déchets effectuées par les navires et les aéronefs	16 février 1976
Protocole relatif a la protection de la Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique	Athènes, 17 mai 1980
Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fonds de la mer et de son sous-sol	Madrid, 14 octobre 1994
Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et leur élimination	Izmir, 1 octobre 1996
Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situations critiques, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée	Valette, 25 janvier 2002
Convention internationale pour la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures	Londres, 12 mai 1954, amendée en 1962 puis le 21 octobre 1969
Convention sur la prévention de la pollution de la mer résultant de l'immersion des déchets	Londres, Moscou, Washington et Mexico, 29 décembre 1972, amendée le 24 septembre 1980 et le 10 juin 1995 Barcelone
Protocole relatif aux zones spécialement protéges de la Méditerranée	Genève, avril 1982
Protocole relatif aux aires spécialement protégées et la diversité biologique en Méditerranée	Barcelone, 10 juin 1995
Protocole sur l'intervention en haute mer en cas de pollution par des substances autres que les hydrocarbures	Londres, 2 novembre 1273
Convention des Nations Unies sur le droit de la mer 10	Décembre 1982
Accord de coopération pour la protection des côtes et des eaux de l'Atlantique du Nord Est contre la pollution	Lisbonne, 17 octobre 1990

6.4.2.4 Bases de données

- Monographie Régionale de l'Environnement: Vu son importance économique, sociale et écologique, l' ex-région économique du centre-nord a fait l'objet d'une monographie régionale qui avait comme but la mise en point d'une stratégie régionale et la formulation d'un plan d'actions en faveur de la l'environnement.
- Système d'Informations et de Données sur l'Environnement Régional (SIDER): Dans le but de décentraliser la gestion de l'information environnementale, le département de l'environnement a mis en place ce système, le système d'information relatif à la région est actuellement représenté par une base de données informationnelle capitalisant les données collectées dans le cadre de la monographie de cette région.

- MEDGEOBASE MAROC (Diagnostic de l'occupation du sol du littoral marocain): C'est une base de données réalisée en coopération avec l'Union européenne et qui couvre l'ensemble des provinces d'Al Hoceima et de Taounate et une partie de la province de Taza.
- Etude d'amélioration de l'environnement urbain.
- Le choix et l'étude des sites pour la réalisation des décharges contrôlées au profit des villes de Taza et Al Hoceima.
- Enquête environnementale dans la ville d'Al Hoceima et les centres avoisinants pour l'identification des principaux problèmes environnementaux, en particulier le problème de pollution.
- Mise à niveau environnementale et fond d'intervention: Le FODEP est un outil d'incitation pour la réalisation des investissements en matière de dépollution industrielle et d'économie des ressources. Il finance 20 à 40% du coût des projets d'activités polluantes sous forme de dons jumelés à des crédits. Il s'intéresse actuellement au PME et PMI.

6.4.2.5 Actions de coopération

- Projet de coopération avec le gouvernement Andalous: pour l'élaboration d'un Agenda 21 local + plan de gestion des déchets solides + amélioration de la qualité des plages pour la ville d'Al Hoceima.
- Projet CAR/PAP: Etude la cartographie et de contrôle des processus de l'érosion et de la désertification dans le bassin versant de Béni Boufrah (Assistance technique internationale d'organe CAR/PAP et FAO pour l'élaboration d'un programme de contrôle de l'érosion et de désertification).
- Projet PAC: Réalisation d'un programme d'aménagement côtier (PAC) dans le cadre du plan d'action méditerranéen (PAM) pour la zone pilote situé entre oued Laou et oued Nekkor;(étude de faisabilité en cours).
- Programme MEDPOL: ce programme inscrit dans le cadre du plan d'action pour la méditerranée(PAM) vise la surveillance et l'évaluation de la pollution d'origine tellurique en méditerranée(le rapport 2003 est en cours de finalisation).
- Projet FEM/PAS Med: (Fond Environnement Mondial + Programme d'Action Stratégique Méditerranéen) pour la détermination d'actions prioritaires et pour la mise en œuvre d'un programme d'action stratégique méditerranéen pour l'amélioration de la qualité du milieu marin et l'adoption des mesures d'approche, et de priorité, actuellement deux bilans sont en cours d'élaboration:le bilan de base national(BBN), et le bilan diagnostic national(BDN)comprenant des bilans de base des émissions–rejets de polluants.
- Ces études sont en phase de finalisation et il est prévu d'organiser des réunions de présentations dans les régions méditerranéennes.
- Plan d'action national pour la protection de l'environnement littoral (PANPEL): Rapport annuel sur la qualité et l'hygiène des plages.

7.
Aspects réglementaires applicables

7.1
Normes concernant la capacité d'environnement physique

La démarche quantitative (capacité d'accueil) s'appuie sur les axes de calcul dont le regroupement permet de définir les besoins de la région:

- La capacité de charge des plages propres à la région (par zone ou unité de développement) intégrant les plages et les terrains d'extension de l'urbanisation. Et considérant également la norme arrêtée habituellement qui est de 8 m^2 par baigneur.
- Pour une surface globale de 183 ha, cette capacité serait d'environ 230.000 baigneurs. Si on considère que seulement 40% des estivants se baignent en même temps et que la saisonnalité enregistré dans la région (deux mois), en aurait quatre période d'arrivage (de quinze jours chacune) l'offre potentielle totale serait de 2.300.000 baigneurs.
- L'estimation du flux de drainage de touristes nationaux selon les centres émetteurs limitrophes (régions de Tanger, Tétouan, Chefchaoun, Ouezzane, Féè, Taounate, Taza), ainsi que la capacité propre à la zone. Cet axe de calcul prend en considération les capacités des centres émetteurs en touristes nationaux habituels mais également la volonté manifeste d'ouvrir la zone littorale sur l'arrière pays par son désenclavement. L'aire de l'étude recevrait environ 320.000 touristes nationaux soit une augmentation de 290.000, en 25 ans.

La conjoncture de ces trois axes de calcul permet d'établir les projections du nombre total de touristes ou capacité d'accueil (nationaux et internationaux) aux différents échéances de SDAULMC: 2010 et 2015 (SDAULMC, 2005).

7.2
Normes de constructions des équipements

Le code marocain de construction parasismique, du nom "RPS 2000", est entré en vigueur en 2000. Il s'applique aux constructions nouvelles et aux bâtiments existants subissant des modifications importantes tels que changement d'usage, transformation pour des raisons de sécurité publique ou construction d'un ajout.

Le séisme d'Al Hoceima a permis de mettre en évidence la fragilité du système de constructions dans le pays, surtout dans des zones menacées par une forte activité sismique. Aussi, le Code marocain de construction parasismique, du nom "RPS 2000", a été publié au BO le 21 février 2000 et correspond à un règlement qui *"a pour objectif de limiter les dommages en vies humaines et en matériel susceptibles de survenir suite à des tremblements de terre. Il définit ainsi la méthode de l'évaluation de l'action sismique sur les bâtiments à prendre en compte dans le calcul des structures et décrie les critères de conception et les dispositions techniques à adopter pour permettre à ces bâtiments de résister aux secousses sismiques"*. Ce règlement est appelé à être révisé périodiquement pour tenir compte des progrès scientifiques dans le domaine du génie parasismique. C'est une loi qui s'applique aux constructions nouvelles et aux bâtiments existants subissant des modifications importantes tels que changement d'usage, transformation pour des raisons de sécurité publique ou construction d'un ajout. Sont exclus de ce domaine, les structures inhabituelles et les ouvrages tels que les ponts et les barrages, les bâtiments industriels à destination particulière tels que les centrales nucléaires, les grandes centrales électriques et les usines chimiques ainsi que les ouvrages réalisés par des matériaux ou des systèmes non couverts par les normes en vigueur.

7.3
Normes de protection contre les différentes formes de pollution

Pollution de l'air

Tableau 26: Normes de la qualité de l'air: *(Source: MATTE 2005)*

Polluants	Nature du seuil	Valeurs limites
Dioxyde de soufre (SO_2) µg/m^3	Valeur limite pour la protection de la santé	125 centile 99,2 des moyennes journalières.
	Valeur limite pour la protection des écosystèmes	20 moyenne annuelle.
Dioxyde d'azote (NO_2) µg/m^3	Valeurs limites pour la protection de la santé	200 centile 98 des moyennes horaires50 moyenne annuelle.
	Valeur limite pour la protection de la végétation	30 moyenne annuelle.
Matières en Suspension µg/m^3	Valeurs limites pour la protection de la santé	50 centile 90,4 des moyennes journalière; MP10.
L'ozone (O_3) µg/m^3	Valeur limites pour la protection de la santé	110 moyenne sur une plage de 8 h.
	Valeur limite pour la protection de la végétation	65 moyenne journalière ne devant pas être dépassée plus de 3 jours consécutifs)
Plomb (Pb) µg/m^3	Valeur limite pour la protection de la santé	1 moyenne annuelle.
Monoxyde carbone (CO) mg/m^3	Valeur limite pour la protection de la santé	10 le maximum journalier de la moyenne glissante sur 8 h.
Benzène µg/m^3	Valeur limite pour la protection de la santé	10 moyenne annuelle.

Pollution de l'eau

De nombreux critères sont adoptés à l'échelle du pays pour identifier et fixer les normes de qualité des eaux. Certaines de ces normes sont publiées alors que d'autres sont encore sous forme de projets.

Décrets publiés

- normes de qualité des eaux et inventaire du degré de pollution des eaux;
- grille de qualité des eaux de surface;
- normes des eaux destinées à l'irrigation;
- normes de qualité des eaux superficielles utilisées pour la production d'eau potable;
- normes de qualité des eaux piscicoles;
- normes marocaine relative à la qualité des eaux d'alimentation humaine;

Projets d'arrêtés

- fixation des valeurs de rejets spécifiques à certaines industries (au nombre de 21) dans le domaine public hydraulique;
- fixation de la formule définissant l'unité de pollution;

- fixation des rendements des dispositifs d'épuration;
- fixation des valeurs limites générales de rejet;
- fixation du taux de redevances de déversement applicable aux déversements des eaux usées.

Il importe de préciser que la qualité de l'eau et ses répercussions sur la santé humaine constituent certains des objectifs de la loi sur l'eau.

Pour les paramètres microbiologiques analysés dans le cadre du programme de surveillance, elles ont été prises en compte les valeurs guides et les valeurs impératives fixées par la norme marocaine NM 03.7.200.

8.
Programmes de développement de la région d'Al Hoceima à caractère économique, social et culturel

La région d'Al Hoceima et sa province connaissent de nombreux projets de développement dont, entre autres:

- Etude relative au choix du site de la décharge contrôlée des déchets ménagers de la ville d'Al Hoceima et des communes avoisinantes.
- Projet régional de lutte contre l'érosion et la désertification: Étude de cartographie et du processus de l'érosion et de la désertification dans le bassin de Beni Boufrah.
- Programme d'Aménagement Côtier de la région d'Al Hoceima: Etude de faisabilité du PAC d'Al Hoceima.
- Programme MEDPOL de surveillance continue de la pollution d'origine tellurique dans la côte méditerranéenne.
- Projet FEM/PAS MED relatif à la détermination d'actions prioritaires pour la mise en œuvre du Programme d'Actions Stratégiques pour la Mer Méditerranée.
- Programme de surveillance de la qualité hygiénique des eaux de baignade.
- Projet intégré du bassin de Sebou.
- Programme pour l'amélioration de l'environnement urbain de la ville d'Al Hoceima.
- Création d'Observatoires Régionaux de l'Environnement et du Développement Durable dans la région d'Al Hoceima.
- Action de sensibilisation et d'information pour la conservation des ressources du littoral.
- Promotion des cultures alternatives.
- Mise en valeur du Parc d'Al Hoceima.
- Reboisement au sein de la région.

8.1
Plan de développement touristique

Développement touristique de la Province d'Al Hoceima

(Source d'information: Département du Tourisme, Direction des Aménagements et des Investissements, Rabat).

Le Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale, a inauguré, le 9 mars 2007 à Al Hoceïma, le lancement du Schéma de Développement Touristique de la Province d'Al Hoceima. Ce programme, qui consiste en la mise en oeuvre d'un plan de développement à l'horizon 2015 avec des retombées concrètes dès 2009, s'articule autour de quatre axes prioritaires:

- Le développement d'une nouvelle zone touristique balnéaire de nouvelle génération au niveau du site de "Cala Iris", à environ 84 km de la ville d'Al Hoceima. Ce projet, d'une superficie de 339 ha, permettra la création d'une capacité d'hébergement de 10.000 lits dont 6.000 hôteliers. Il prévoit aussi la construction d'un ensemble d'équipements d'animation (golf, marina, cour de vie, commerce, etc.). L'investissement prévisionnel

global pour la réalisation de cette nouvelle zone s'élève à plus de 3 milliards de dirhams et générera des retombées socio-économiques importantes à travers notamment la création de 15.000 emplois directs et indirects.

- La refonte du produit touristique existant avec pour objectif la réhabilitation progressive de l'hôtel Mohammed V, la démolition et la reconstruction de résidences touristiques à Quemado et la création de 2.000 lits hôteliers sur le site de Souani (ex Club-Med). Ce projet qui nécessitera un investissement d'environ 600 millions de dirhams, permettra la création d'environ 1.000 emplois directs. Il sera réalisé dans le cadre d'un protocole d'accord liant le Ministère des Finances et de la Privatisation, le Département du Tourisme, le Haut Commissariat des Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification, l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Préfectures et des Provinces du Nord et CDG Développement.

  La province d'Al Hoceima est incluse dans les programmes de développement (figure 18) des provinces du Nord et fait l'objet d'un appui soutenu par l'Etat.

  Les axes de développement initiés par l'Agence de Promotion et de Développement des provinces du Nord s'articulent autour de la nécessité de renforcement des composantes du tissu productif, la promotion concomitante de l'emploi, la recherche des voies et moyens de désenclavement et l'intégration de la région du Nord dans le tissu économique national, afin, qu'elle puisse contribuer à une meilleure insertion de l'économie nationale dans l'espace euro-méditerranéen. Le programme s'articule autour de trois axes:
  - développement des centres urbains;
  - renforcement des infrastructures routières;
  - renforcement de la capacité touristique.
- Le développement d'un produit de niche sur le littoral méditerranéen (entre Nador et Tanger en passant par Al Hoceima). Ce projet prévoit de développer l'activité Kayak à travers la création d'un centre d'accueil MKT (*Maroc Kayaking Tour*) et de 3 points d'arrêt dans la province d'Al Hoceima. Ce projet, piloté par la *Société Maroc Kayaking Tour*, permettra la création de plus de 150 emplois directs avec une capacité d'environ 52 lits et un investissement de 6,5 MDH.

  L'enrichissement de l'offre balnéaire prévue et la valorisation des atouts naturels et culturels de l'arrière pays par la création d'un Pays d'Accueil Touristique (PAT) à l'horizon 2010. Ce PAT prévoit notamment la création d'une maison d'accueil touristique et de 8 gîtes ruraux ainsi que l'aménagement de deux grands circuits. Il contribuera à créer une centaine d'emplois directs et nécessitera un investissement de plus de 7 MDH dans le cadre d'une convention liant les Autorités locales et les élus, le Département du Tourisme, le Haut Commissariat des Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification, l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Préfectures et des Provinces du Nord.

En somme, l'ensemble de ces projets de développement touristique de la province d'Al Hoceima contribuera activement à la relance de l'activité touristique de la région, avec un investissement global d'environ 4 milliards de dirhams. Ainsi, entre 2007 et 2015, la capacité en hébergement touristique sera multipliée par 5 et passera de 2.000 à 10.000 lits hôteliers. Le nombre de nuitées sera, quant à lui, multiplié par 50 et passera de 36.000 nuitées en 2007 à 1.800.000 nuitées en 2015. Enfin, le nombre d'emplois générés par ce programme de développement sera de 25.000 dont plus de 4.000 emplois directs.

Ex.-Plan de développement touristique de la Province d'Al Hoceima (Source: Département du Tourisme, Direction des Aménagements et des Investissements, Rabat).

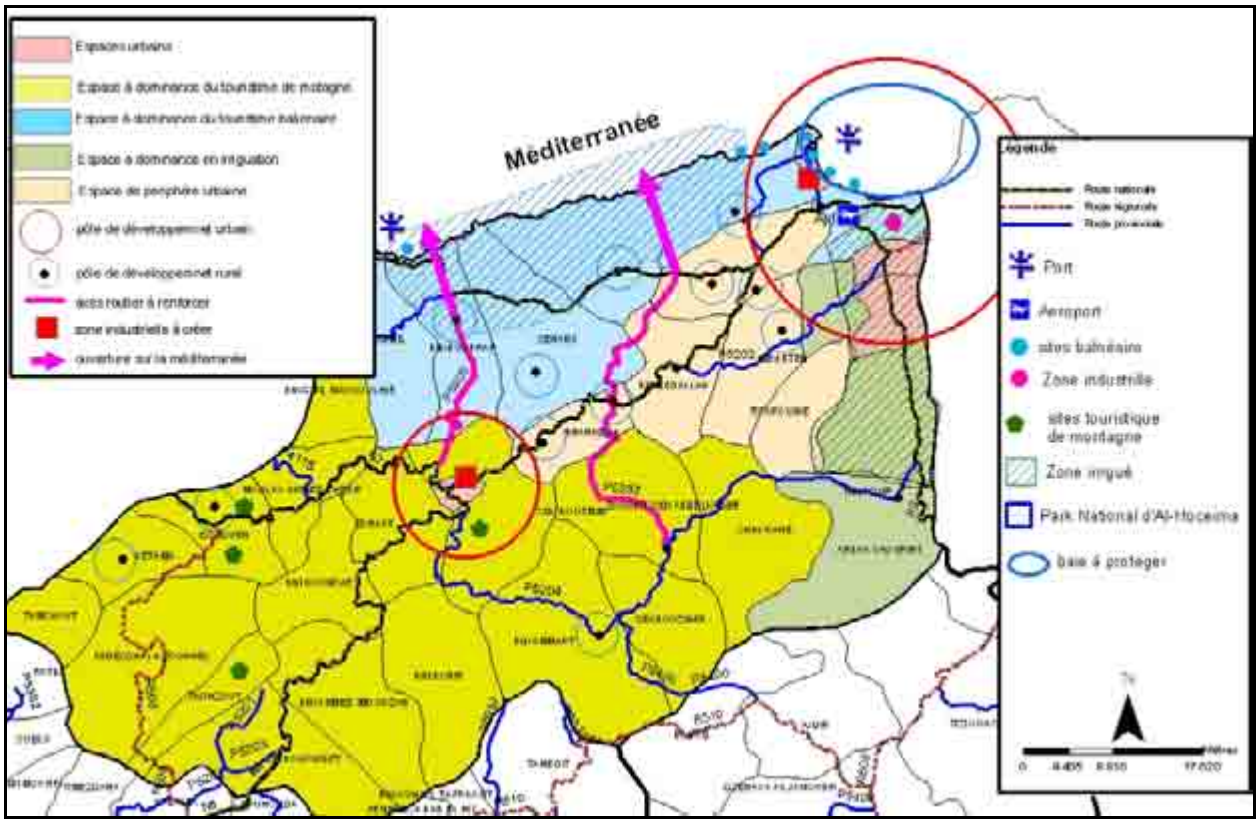

Figure 18: Espaces de projets au sein de la Province d'Al Hoceima
Programme de développement du Rif Central

Projet de la nouvelle zone touristique Cala Iris

Le développement du tourisme offre aux investisseurs privés une opportunité d'investissement unique.

Développer la nouvelle "zone touristique intégrée Cala Iris, une zone intégrée nouvelle génération de 339 ha sur un site d'exception au bord du littoral méditerranéen (à 80 km de Al Hoceima au nord-est du Maroc). Cette opportunité s'inscrit dans le cadre du programme de développement touristique de la province d'Al Hoceima.

Contexte de l'opération

- Vision 2010 stratégies touristiques volontariste du Maroc.
- Mise en place d'un programme de développement touristique régional touristique de Al Hoceima dont la mise en œuvre de la nouvelle zone touristique Cala Iris.

Objectifs du gouvernement

Sélectionner un investisseur privé de renom pour:

- aménager la totalité de la zone;
- commercialiser les unités développées.

Tableau 27: Le programme de développement touristique de la province d'Al Hoceima
(Source: Département du tourisme DAI, 2007)

1. Produit balnéaire: **<u>Création de la zone touristique Cala Iris</u>** 10.000 lits additionnels dont 4.000 lits hôteliers (golf, marina, commerce..)	2. Produit existant: **<u>Mise à niveau de la capacité d'hebergement existants</u>** Réhabilitation de l'hôtel Med V en hôtel 4 * Conversion de l'hôtel Quemado en résidence ho tellière Développement du site de Souani (ex–Club Med)
3. Produit rural: **<u>Création du pays d'accueil touristique</u>** Une maison d'accueil pour le pays 1 écomusée Centre d'information et d'interprétation marine Centre d'exposition des produits artisanaux Aménagement, balisage et signalisation de deux circuits	4. Produit de niche: 3 points d'arrêt avec capacité d'hébergement de 10 lits chacun 1 centre MKT (*Maroc Kayak Tour* avec 13 bungalows, 1 école de kayak, 1 débarcadère

Présentation synthétique du projet Cala Iris

<u>Périmètre du projet</u>

Zone de 339 ha sur le littoral méditerranéen à 80 km de la ville d'Al Hoceima au nord–est du Maroc.

<u>Positionnement et programme indicatif</u>

Zone touristique intégrée nouvelle génération. 4.000 lits hôteliers (hôtels restaurants…); 2.500 lits résidences immobilières touristiques; équipement d'animation structurants (golf, marina, club nautiques, etc.).

<u>Principaux atouts des sites</u>

- Un emplacement privilégié sur la mer Méditerranée.
- Un littoral exceptionnel associant mer et montagne.
- Un grande nombre d'accès avec un aéroport international à proximité et une rocade méditerranéenne**.**
- Al Hoceima est doté d'un littoral unique qui s'étend sur plusieurs dizaines de km de magnifiques plages de sable fin et à eau claire.
- La région aligne une douzaine de plages plus répétées les unes que les autres et qui ont valu à Al Hoceima son surnom de "perle de la Méditerranée".
- Ce littoral regorge de richesses écologiques, de rares espèces marines et d'une faune et flore très diversifiées et d'un parc national unique par ses richesses écologiques.
- Situation**:** d'une superficie de 47.000 ha, le parc englobe une partie terrestre: le massif de Bokkoyas, qui s'étend approximativement sur 40 km et se continue jusqu'à la mer en format des falaises qui peuvent atteindre une altitude de 700 m, et une située en mer.
- Faune: Présence simultanée de trois espèces de Dauphin, le Dauphin commun; le Dauphin bleu et blanc, le grand Dauphin, les tortues marines.

- 69 espèces d'oiseaux, une grande concentration mondiale de balbuzad pêcheurs, le goéland d'audoin et le phoque moine, la gazelle de cuvier, etc.
- Flore: Grande variété d'algues marines, dont certaines rares – Futaies de cèdres en association avec le chêne vert du pin maritimes de montagnes, du genévrier thurifère et du genévrier de Phénicie.
- Climat: La région bénéficie d'un climat méditerranéen propice à une exploitation touristique. Des températures clémentes en hiver et douces en été, aussi bien sur les côtes qu'en altitude. La température la plus chaude correspond au mois de juillet, août et septembre, avec une température moyenne de 21°C.
- Une faible pluviométrie avec une moyenne de 250 à 300 mm par an.
- Cala Iris est facilement accessible grâce à une desserte par l'aéroport international de Al Hoceima et la Rocade méditerranéenne.

Concept préconisé pour le développement du tourisme

Développement d'une station balnéaire nouvelle génération qui respecte l'équilibre environnement naturel et ce, en se basant sur le principe de **développement durable:**

- Adoption de faibles densités de constructions;
- Abondance d'espaces verts;
- Limitations des hauteurs à R + 1;
- Réservation de la première ligne aux établissements hôteliers et aux équipements d'animations;
- Aménagement d'une promenade piétonne en bord de mer.

Le principe de l'opération est basé sur un partenariat entre gouvernement et l'investisseur.

Rappels sur les chantiers produits de la vision 2010

- Plan Azur et developpement de tourisme balnéaire.
- Plan Med'In: mise à niveau et développement des destinations existantes.
- Tourisme rural et de niche: Enrichissement de l'offre et meilleure répartition géographique de développement touristique.
- Tourisme interne.

Plan d'action pour Al Hoceima

- Création d'une capacité additionnelle sous la forme d'une nouvelle zone balnéaire.
- Mise à niveau des structures existantes.
- Enrichissement de l'offre et valorisation de l'arrière pays produits de niches et pays d'accueils touristiques.

8.2
Projets à caractères socio-culturels, transport, télé communications réalisés ou en cours de réalisation dans la région d'Al Hoceima

Près de 10,4 milliards dirhams ont été alloués à des projets de développement dans la province d'Al Hoceima: le montant des projets de développement à caractère économique, social et culturel, réalisés ou en cours de réalisation dans la province d'Al Hoceima, se chiffre depuis 2000 à près de à 10,4 milliards DH. Les investissements au niveau du secteur de l'habitat dans la province d'Al Hoceima ont atteint 141 millions DH, réservés à la mise à niveau des régions touchées par le séisme, à la lutte contre l'habitat insalubre, à la requalification urbaine et à l'aménagement de quartiers résidentiels dans les villes d'Al Hoceima, Imzouren, Béni Bouayach, Targuist et dans la commune d'Aït Kamra, outre la réalisation de projets d'habitat dans certaines régions rurales.

Il a été également procédé en 2007 à Al Hoceima, au lancement des travaux d'aménagement du pôle urbain "Badis", pour un coût global de 2,1 milliards DH. Couvrant une superficie de 49 ha, ce nouveau pôle urbain, qui comprend des villas économiques et des immeubles, et qui sera doté de différents services économiques et sociaux ainsi que d'infrastructures sportives, permettra d'accueillir une population estimée à 20.000 personnes, soit près de 36 pc des habitants de la ville.

Dans le cadre de la Haute sollicitude dont SM le Roi Mohammed VI entoure les membres des Forces armées royales (FAR), le Souverain a procédé, le 26 juillet dans la commune d'Aït Kamra (province d'Al Hoceima), à la pose de la première pierre pour la construction de logements locatifs au profit du personnel des FAR.

En ce qui concerne le programme de logements locatifs, il prévoit, dans sa première tranche, la construction de 300 unités de logement (3 et 4 pièces de 60 m^2 à 80 m^2), dont 200 pour les hommes de troupes (65 pc), 80 logements pour les sous-officiers (30 pc) et 20 unités pour les officiers (5 pc), pour un coût de 100 millions DH, financés dans le cadre d'un partenariat entre l'Agence de Logements et Equipements Militaires (ALEM) et la Caisse de dépôt et de gestion (CDG).

Au niveau du secteur de la santé, il a été procédé, lors de cette visite royale, à l'inauguration d'un centre de santé communal à Tazarine, doté d'un module d'accouchement, réalisé par la Fondation Mohammed V pour la Solidarité dans le cadre d'un programme qui couvre cinq communes rurales de la province d'Al Hoceima.

L'inauguration de ce centre s'inscrit dans le cadre d'un programme global réalisé par la Fondation Mohammed V pour la Solidarité, dotant les communes rurales de Rouadi (9.729 habitants), Tifariouine (7.832 habitants), Chakrane (9.267) et de Bni Ahmed Imouzgen (7.593 habitants), de centres similaires.

Ainsi, l'engagement de la Fondation a permis depuis 2003 à la Province d'Al Hoceima de s'enrichir de plus de 50 nouvelles réalisations d'un coût de près de 120 millions DH, dont plus de la moitié financée par ses partenaires.

Dans le cadre du renforcement de l'accès des habitants de la province aux prestations de santé, SM le Roi Mohammed VI a inauguré, en juillet 2007 l'Institut de Formation dans les Carrières de Santé et le Centre d'Appareillage pour Handicapés Physiques, réalisés par la Fondation Mohammed V pour la Solidarité au profit de la population de la province pour un coût de 7,2 millions DH. De même, un centre de santé comprenant une salle d'accouchement, deux

salles de consultation médicale et d'autres pour la santé de la mère et de l'enfant, outre une pharmacie et des locaux administratifs, a été inauguré le 6 mai dernier. D'un coût de 1,5 millions DH, ce centre, qui dispense ses prestations à une population de plus de 5.000 personnes, vient renforcer l'infrastructure médicale dans cette région.

En vue d'étendre la couverture médicale en milieu rural, d'y renforcer les infrastructures, d'améliorer les indicateurs sociaux et de développer l'offre de soins dans cette région, il a été procédé à l'inauguration d'un centre de santé ayant fait l'objet de réhabilitation pour un coût de 3 millions DH, constitué d'une salle d'accouchement et une autre de soins, une salle pour la santé de l'enfant et de la mère, une pharmacie, une salle d'échographie et un laboratoire.

Dans la municipalité de Targuist (province d'Al Hoceima), les travaux de réhabilitation de deux centres de santé et de l'hôpital de Targuist, dont les prestations profiteront à 181.000 personnes, sont en cours de réalisation. La réhabilitation et l'équipement de ces structures médicales (plus de 300 millions DH) permettront d'améliorer les prestations médicales dans la région.

Le chantier de construction du Centre régional d'oncologie, dont le niveau de réalisation a atteint près de 85 pc, a nécessité une enveloppe budgétaire d'environ 53 millions DH, financée par le Ministère de la Santé, la Fondation Mohammed V pour la Solidarité, l'Agence de promotion des provinces du Nord, le conseil de la région et le conseil municipal.

Sur le plan des réalisations sociales, SM le Roi Mohammed VI a procédé, le 25 juillet 2006, à la pose de la première pierre pour la construction d'un centre social féminin et d'un foyer de jeunes filles à la municipalité de Targuist, qui seront réalisés par la Fondation Mohammed V pour la Solidarité pour un coût de 3,2 millions DH. L'action de la Fondation en faveur des femmes et des jeunes filles est multiple et tend essentiellement à leur permettre de contribuer activement au développement global de la société. Elle porte particulièrement sur la création d'espaces de formation, éducatifs et culturels au profit des femmes et des jeunes filles des milieux défavorisés.

Avec ces nouvelles réalisations, la province d'Al Hoceima sera dotée de nouveaux projets de solidarité qui s'ajouteront à un ensemble de centres inaugurés par SM le Roi en juillet 2006 et réalisés par la Fondation Mohammed V pour la Solidarité. Il s'agit du Foyer de jeunes filles d'Imzouren, du complexe socioculturel et sportif d'Imzouren, du Foyer de jeunes filles de Beni Bouayach, du centre féminin de Beni Bouayach, du Complexe culturel et sportif de Beni Bouayach, du Centre féminin de Louta, du centre de sourds-muets, du complexe culturel et sportif, du centre féminin et d'écoute et du foyer de jeunes filles à Al Hoceima.

En outre, le Souverain a procédé, le 23 juillet 2007 à Al Hoceima, à l'inauguration d'un Institut Spécialisé en Hôtellerie et Tourisme, réalisé pour un coût de 35 millions de DH. Cet institut, qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement de la formation professionnelle mise en oeuvre pour la concrétisation de la Vision 2010, dispense une formation dans 8 filières.

Il vise également à satisfaire 72.000 demandes d'emplois directs à l'horizon 2012, et à faire du secteur du tourisme un vecteur de développement à travers la valorisation des atouts et potentialités de la région, la qualification des ressources humaines et l'appui concret aux professionnels du secteur.

Le programme de mise à niveau urbaine de la ville d'Al Hoceima porte sur la restructuration de quelque 42 quartiers sous-équipés (336 ha) où résident plus de 12.000 familles pour un coût de 152 millions DH. Ce programme, dont le coût s'élève à 174 millions DH, apporte un soutien horizontal aux secteurs fondamentaux (infrastructures de base, transports, tourisme, pêche, services et activités culturelles...) et permet un accroissement de l'attractivité territoriale et le

renforcement des acquis socio-économiques. Parmi les principaux projets structurants faisant partie de ce programme, figure l'aménagement de la corniche Sabadia qui constituera un espace d'animation et de promenade pour les habitants et les visiteurs de la ville.

Un programme de requalification urbaine et de renforcement des infrastructures de base de Targuist a été lancé, le 25 juillet, pour un coût global de 162 millions DH.

Plusieurs projets de développement relatifs à l'approvisionnement en eau potable de la population rurale d'Al Hoceima, l'assainissement liquide et l'électrification rurale sont également en cours de réalisation. Le programme d'approvisionnement en eau potable de la population rurale de la province d'Al Hoceima, dont la réalisation a nécessité des fonds de l'ordre de 366 millions DH, cible une population de 102.000 personnes et permettra un taux d'accès additionnel de 37%. Il convient de rappeler que l'ONEP dans ses perspectives prévoit atteindre l'accès à l'eau potable en 2007 à 80% de la population de la province d'Al Hoceima.

Les projets, réalisés dans le cadre de ce programme, sont estimés à 63,5 millions DH et bénéficieront à quelques 13.700 personnes, alors que les projets en cours de réalisation nécessitent une enveloppe budgétaire de l'ordre de 187 millions DH et profiteront à 35.300 personnes. Quant aux projets en cours de préparation, ils sont évalués à 115,5 millions DH et devront bénéficier à une population de 53.000 personnes.

Transport: SM le Roi a également procédé, à la pose de la première pierre pour la construction d'un nouveau terminal à l'aéroport Acharif Al Idrissi d'Al Hoceima, pour un coût global de 50 millions DH. Ce terminal, qui répondra aux normes et recommandations les plus récentes des organisations internationales en matière de sûreté, de sécurité et de qualité de service aéroportuaire, permettra d'accueillir 360.000 passagers par an, correspondant à une pointe d'horaire de deux vols moyen courrier, ce qui garantira le traitement des pointes horaires dans les conditions optimales d'exploitation.

Projet dans le cadre de l'Initiative nationale du développement humain (INDH)

Le 27 juillet 2007, SM le Roi Mohammed VI s'est enquis, samedi à la municipalité d'Imzourren (16 km d'Al Hoceïma), du bilan et du programme d'action de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) au titre des années 2005 et 2006. A cette occasion, des explications ont été fournies au Souverain sur les différentes étapes de la mise en oeuvre de cette Initiative dans la province d'Al Hoceima et pour laquelle ont été mobilisés des investissements de l'ordre de 54 millions DH. Cette enveloppe a été consacrée au financement des programmes de lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain (16,8 millions DH) et de lutte contre la pauvreté en milieu rural (13,20 millions DH), du programme transversal (15,75 millions DH) et celui de lutte contre la précarité et la marginalisation (8,46 millions DH).

A propos du programme de lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain, il s'agit de la réalisation de 26 opérations visant le soutien à l'accès aux équipements et services socio éducatifs, de l'appui aux activités socio-culturelles et sportives et à celles génératrices de revenus. Ces opérations, ayant ciblé quatre quartiers, ambitionnent de concrétiser l'intégration et la cohésion sociales en vue d'améliorer les conditions de vie des populations. Quant au programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural, il a connu la réalisation de 70 opérations dans cinq communes pour améliorer l'indice de développement humain, le but étant de réduire le taux de pauvreté et d'améliorer le niveau de vie des populations. Ces actions visent à favoriser l'accès aux équipements et services socio-éducatifs de base et à soutenir les activités génératrices de revenus.

Concernant le programme transversal de l'INDH, il porte sur la formation technique, l'animation socio-culturelle et sportive et l'appui aux projets initiés par les associations, les coopératives et

les communes. Touchant quelque 23 communes, ce programme a pour objectif le soutien aux opérations transversales et l'aide à l'élaboration des projets de l'INDH à travers l'organisation des sessions de formation et l'assistance technique. Pour ce qui est du programme de lutte contre la précarité et la marginalisation, il consiste en le soutien aux associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre la précarité, la formation et le perfectionnement des compétences professionnelles exerçant dans les centres d'accueil et la construction et l'équipement de ces derniers. Par la suite, SM le Roi s'est enquis du projet de construction d'un centre d'accueil pour les handicapés mentaux pour un coût de 7,30 millions DH. D'une superficie de 1.400 m^2, ce centre, qui sera basé à Imzourren, abritera 100 pensionnaires dans de meilleures conditions.

Le Souverain a également procédé à la pose de la première pierre pour la construction d'une salle couverte à Imzourren, dont la réalisation nécessitera une enveloppe budgétaire de l'ordre de 7,5 millions DH. Edifiée sur une superficie de 1.700 m^2, cette salle permettra de combler le déficit enregistré au niveau des infrastructures sportives dans la ville et de promouvoir les activités sportives. De même, qu'elle servira d'espace pour l'encadrement des jeunes dans le domaine sportif. Cette structure sportive sera financée dans le cadre de l'INDH à hauteur de 3 millions de DH, le reste du montant étant assuré par la municipalité d'Imzourren et la délégation provinciale de la jeunesse.

L'Accord-cadre et l'Accord d'application, assises fondamentales pour un développement touristique durable et intégré. Le Maroc s'est doté d'une stratégie prospective pour aborder le secteur du tourisme avec une vision à long terme confortée par un contrat programme chiffré et détaillé. Conscient du potentiel de cette industrie, l'Etat a érigé le tourisme en priorité économique nationale depuis la signature, sous la Présidence Effective de Sa Majesté le Roi Mohammed VI le 10 janvier 2001, de l'Accord Cadre entre le Gouvernement et la Confédération Générale des Entreprises Marocaines (CGEM). Cet acte a été renforcé par la signature, le 29 octobre 2001, de l'Accord d'Application de l'Accord Cadre, contractualisant ainsi l'engagement des deux parties de mettre en ouvre le dispositif stratégique de la nouvelle politique touristique "Vision 2010".

Objectifs clairs et chiffrés: Les objectifs définis sont très ambitieux aussi bien en termes quantitatifs que qualitatifs. La Vision 2010 se fixe les objectifs chiffrés suivants:

- Atteindre 10 millions de touristes, dont 7 millions de touristes internationaux (contre 5,5 M en 2005).
- 160.000 lits créés (dont 130.000 lits balnéaires et 30.000 lits dans les destinations culturelles du pays) portant la capacité nationale à 230.000 lits.
- 8 à 9 milliards euros d'investigation, (aménagement des nouvelles stations balnéaires, infrastructures, hôtellerie et animation).
- Recettes: le montant prévu est de 48 milliards € de recettes en devises.
- Emploi: 600.000 emplois nouveaux seront créés.
- Contribution du tourisme au PIB: elle devrait progresser en moyenne annuelle de 8,5%, ce qui la porterait à près de 20% à l'horizon 2010.

Vision 2010 – les six grands chantiers (Plan d'action): Afin de permettre au tourisme de jouer entièrement son rôle de moteur de développement socio-économique du pays, un arsenal de mesures et d'actions précises a été arrêté, avec des plannings d'exécution, des opérations de suivi, et d'évaluation. Cette "Vision 2010" s'articule autour de 6 chantiers fondamentaux, qui sont de véritables leviers opérationnels, permettant de concrétiser les objectifs de cette stratégie. Ces chantiers se rapportent au **Produit**, à la **Formation,** à **l'Aérien**, au **Marketing** et à **la Communication**, à **l'Environnement Touristique** et à **l'Organisation Institutionnelle**.

8.3
Unités d'aménagement d'Al Hoceima et pôles de développement d'après SDAULMC (2005)

L'objectif de l'étude du SDAULMC (Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme du Littoral Méditerranéen Central du Maroc) réalisée en 2005 est de sortir la région d'Al Hoceima de son isolement aussi bien social, économique, qu'infrastructurel. Elle propose la création sur les 25 ans à venir, de deux pôles de développement (Pôle I: Cala Iris – Torres – Badis, et Pôle II: Baie d'Al Hoceima).

8.3.1 Schéma de structure du pôle I: Cala Iris – Torres – Badis (figure 19)

Le pôle de Cala Iris –Torres – Badis fait partie de la commune rurale de Béni Boufrah.

8.3.1.1 Présentation de la commune pôle I/ Béni Boufrah

Délimité par la Méditerranée au nord, les communes Béni Mestassa à l'ouest et Snada à l'est, cette commune domicilie une population estimée en 2004 à 12.400 habitants pour une superficie de 160 km^2, soit une densité de 77,5 habitants/km^2. Le nombre de ménage est estimé à 1970 avec une taille moyenne de 6,1. La population urbaine est estimée à 2.340 personnes localisées à Cala Iris (680), à Tores (1.380) et à Badis (280).

Le taux d'analphabétisme est de 71,1% (52,3% chez les hommes et 88,6% chez les femmes) et le taux de scolarisation des enfants âgés de 8 à 13 ans est de 49,4% (67,4% chez les garçons et 29,4% chez les filles).

Au niveau du statut d'occupation, les propriétaires et les locataires représentent les extrêmes avec respectivement 71,5% et 1,5%. Les autres (logé gratuitement, etc.) représentent 20%.

Comme la majorité des centres à caractère rural, le type d'habitat dominant est le rural avec 88%, suivi par le traditionnel ou moderne avec 9,9%, et l'habitat sommaire avec 1,5%.

Les logements sont caractérisés par ailleurs par le peu d'équipements de base dont ils disposent: sanitaire (15,5%), électricité (8,4%), eau courante (2,1%) et bain-douche (3,6%).

La commune ouvre trois centres qui intéresse le littoral méditerranéen: Cala Iris, Torres et Badis, formant ainsi une entité appelée à jouer un rôle important dans le développement touristique de la sous-région.

Ce pôle bénéficie de belles plages vastes (plus de 250 ha) dont les caractéristiques constituent un atout majeur pour l'attrait des estivants.

Tableau 28: Plages dans le pôle I: Cala Iris – Torres – Badis *(Source: SDAULMC, 2005)*

Plages	Longueur (m)	Surface (ha)	Qualité	Usage	Fréquentation	Appuis
Badis	450	4,5	B	Sauvage	1	Falaise
Torres Al Cala	200	2,0	C	Sauvage	2	falaise
Cala Iris	2.000	10,0	C	Sauvage	3	Versant continental
Total		**16,5**				

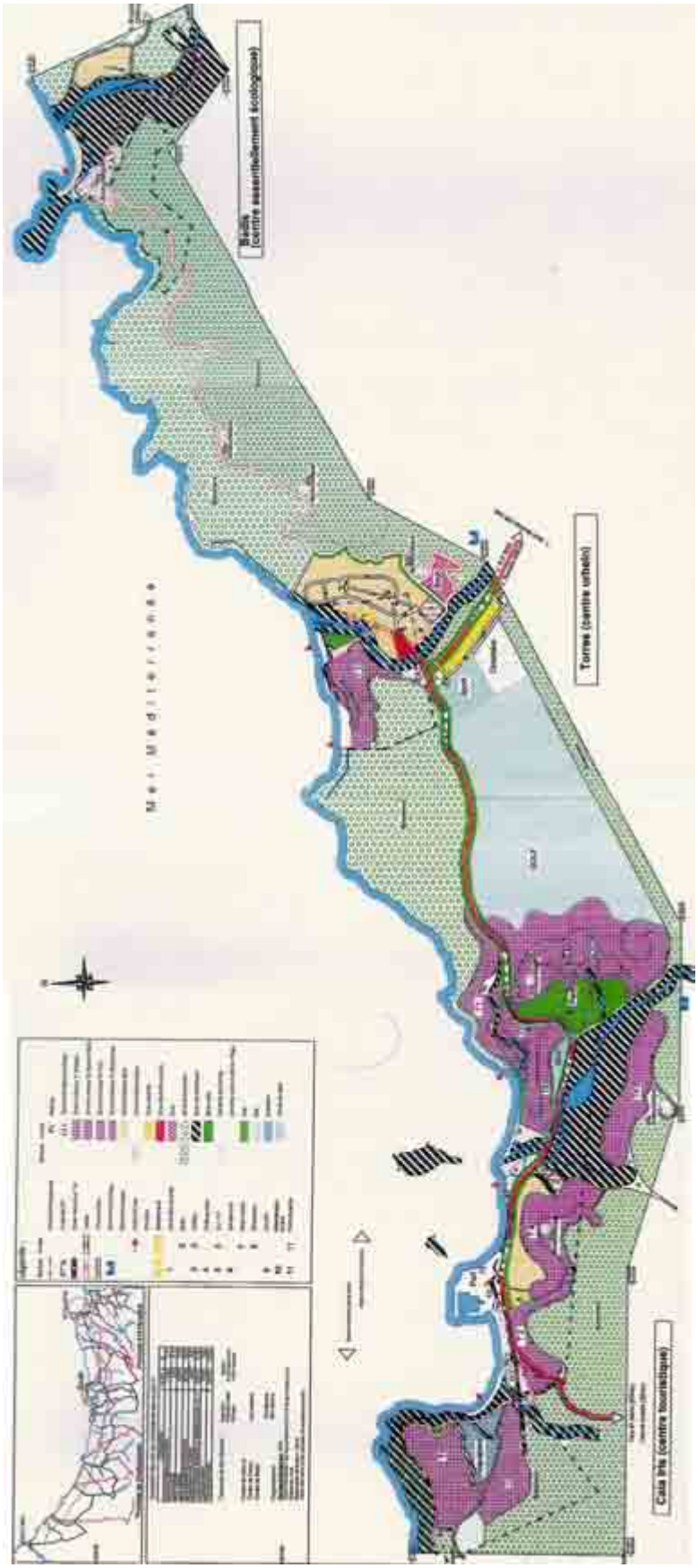

Figure 19: Schéma de structure du Pôle I (Cala Iris – Torres – Badis)

Ce pôle, qui s'étend sur une longueur de presque 10 km et une profondeur moyenne de 1,5 km, dispose de plusieurs atouts importants, dont notamment:

- la proximité de la rocade méditerranéenne, qui passe à moins de quatre kilomètres de Badis;
- la zone comprend deux ZIT;
- le pôle est situé dans les limites du Parc National d'Al Hoceima, ce qui lui confère un statut particulier, aussi bien pour le développement que pour la sauvegarde de l'environnement.

Pour le renforcement de l'activité touristique un certain nombre d'actions sont à mener dont notamment:

- le respect et la valorisation de l'aspect naturel et forestier;
- la sauvegarde des zones pouvant servir d'écotourisme;
- l'interdiction de toute développement d'activité industrielle polluante, afin de sauvegarder non seulement le milieu terrestre, mais également le milieu marin conformément aux orientations préconisées dans l'étude du Parc National d'Al Hoceima;
- la projection de grands équipements d'attractions sportives et touristiques, tels que: aquaparcs, golf, parc naturel ou zoologique, réaménagement du port en diversifiant l'activité;

8.3.1.2 Eléments de la programmation du pôle "Cala Iris – Torres – Badis" d'après SDAULMC, 2005

Les centres de Cala Iris et Tores constituant l'essentiel de ce pôle, totalisant 55 ha de structures d'hébergement dans le cadre de la programmation arrêté pour le SDAULMC dans son ensemble soit 35% du total réservé à l'unité de développement de d'Al Hoceima. 5 ha pour les hôtels, 1 ha pour les motels, 10 ha pour les appart-hôtels, 20 ha pour les VVT, 9 ha pour les campings caravanings et 10 ha pour les zones de résidences touristiques.

Ce pôle totalise 123 ha d'équipements d'animation touristique soit environ 75% du total réservé à l'unité de développement d'Al Hoceima. Le seul golf programmé 100 ha, 10 ha de sport, 10 ha d'aquaparc et 3 ha pour les restaurants.

L'aménagement recherché est de donner des spécificités à chaque entité afin d'obtenir une complémentarité de fonction. Ainsi Cala Iris jouera le rôle de centre touristique de premier ordre, Tores compte tenu de l'émergence de noyau d'habitats dense, constituera le futur centre urbain du pôle, par contre Badis, qui est une entité isolée restera cantonnée dans l'existant, seul quelques réaménagements seront proposées afin qu'il puisse jouer le rôle de noyau de développement de tourisme écologique.

Enfin, les trois entités proposées, Cala Iris, Badis et Torres ne formeront un pôle automne et attractif que si des actions d'envergures sont suivis d'effet et notamment:

- Le désenclavement, par la réalisation de la rocade méditerranéenne et les liaisons maritimes et aériennes via l'aéroport d'Al Hoceima.
- La sauvegarde des aspects environnementaux, non seulement par l'interdiction de toute exploitation, mais par certains aménagements valorisants ces aspects environnementaux.
- La diversification des produits: le tourisme de tout type (balnéaire, de montagne et randonné, sportif et culturel), la pêche; le sport aquatique, de montagne, etc.
- La réalisation de lieu d'hébergement diversifié, notamment l'hôtellerie, L'apport hôtel, les résidences touristiques (bungalows, etc.).

Tableau 29: Ventilation des superficies pôle I *(Source: SDAULMC, 2005)*

Désignation	Superficie en m^2	En%
Total tourisme	1.135.000	11,47
Total activité	12.000	0,12
Total habitat	285.000	2,88
Total grand équipement	1.610.000	16,26
Total équipements socio-collectifs	60.000	0,60
Total autres zones	6.040.000	61,00
Total voirie	758.000	7,66
Total général	**9.900.000**	**100,00**

8.3.2 Schéma de structure du pôle II: Baie d'Al Hoceima (figure 20)

L'unité de développement de la Baie d'Al Hoceima ou Souani bénéficie d'une situation privilégiée à une dizaine de kilomètre au sud de ma ville d'Al Hoceima chef lieu de la Province, le long de la Méditerranée.

L'aire d'aménagement proposée (pôle II) par le SDAULMC (2005) se situe dans la commune rurale de Ait Youssef ou Ali. Cette aire est délimitée par: le centre d'Ajdir au nord et au nord-ouest, la Méditerranée au nord et au nord-est, la route nationale n°2 au sud et Oued Nekor à l'est, ce dernier constitue la limite de la provinciale.

L'unité de développement s'étend sur une longueur de la côte de 8,5 km dont 7 km de plage, le reste étant de la roche difficilement accessible. Elle inclut le centre d'Ajdir comme entité urbaine existante et à part entière. Elle se termine au sud du périmètre d'aménagement de la ville d'Al Hoceima. Sa profondeur est d'environ 3 km.

8.3.2.1 Présentation du pôle II/ Commune d'Ait Youssef Ou Ali

Délimitée par la mer Méditerranée au nord, les communes d'Imzouren au sud, Izemmouren et Ail Kamra à l'ouest, cette commune domicilie une population estimée en 2004 à 14.800 habitants, pour une surface de 79,05 km^2 soit une densité de 187 habitants/km^2. Le nombre de ménages serait actuellement d'environ 2.390 avec une taille moyenne de 6,2.

Le taux d'analphabétisme est de 57,4% (39,9% chez les hommes et 74% chez les femmes) et le taux de scolarisation des enfants âgés de 8 à 133 ans est de 69,8% (80% chez les garçons et 60,4% chez les filles).

Le statut d'occupation est formé en majorité par les propriétaires à 81,7%. Les locataires ne représentent que 0,3% et les autres 18%.

Au niveau du type d'habitat et contrairement à l'ensemble des communes déjà étudiées, c'est le traditionnel ou le moderne qui constitue la part la plus importante avec 62,6%. Il est suivi par le rural avec 72,9%, l'habitat sommaire avec 5% et les appartements à 2%.

De même pour les équipements de base et à l'exception d'Al Hoceima, c'est la commune dont les logements sont les plus équipés. Les logements dotés de sanitaires représentent 50,8%, d'électricité 43,3%, d'eau courante 8% et de bain douche 27,8%.

La commune de Ait Youssef Ou Ali a le taux d'activité le plus bas (soit 26,7%) des communes du littoral d'Al Hoceima (29,7%).

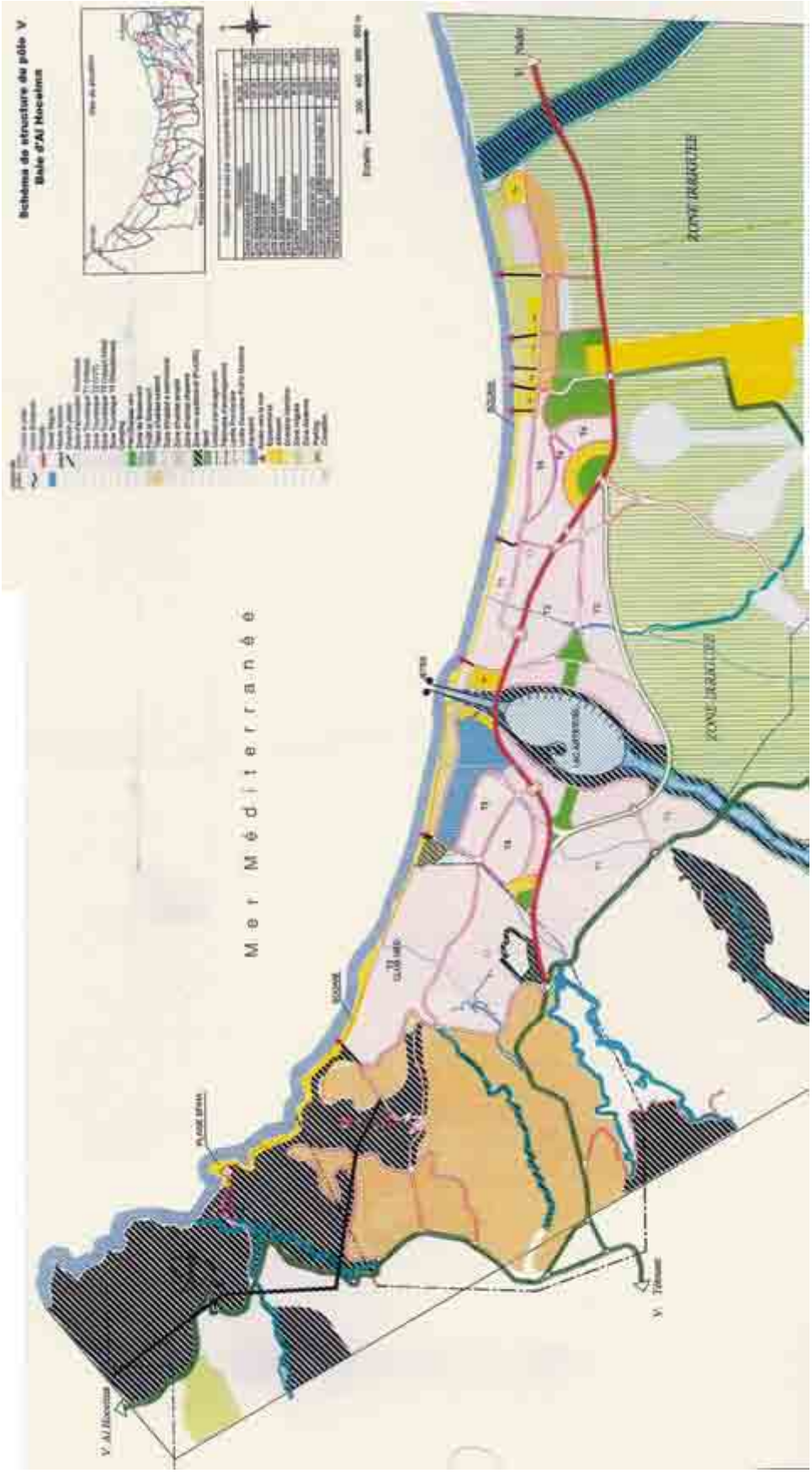

Figure 20: Schéma de structure du pôle II (Baie d'Al Hoceima)

Ce sont les hommes qui dominent les actifs occupés avec 54,5% contre 3,7% chez les femmes.

Par ailleurs la commune affiche le taux de chômage le plus élevé des communes du littoral d'Al Hoceima. Il est estimé à 28,2% contre une moyenne de 14,3% avec une prédominance chez les hommes de 55,2%.

L'activité est dominée par le statut des salariés qui représentent 62,6% contre 24% chez les indépendants.

Les principales activités économiques sont:

- **L'agriculture:** elle reste le secteur dominant et le plus important dans la production locale; la commune possède 19,7% des surfaces agricoles utiles des communes du littoral de la province qui sont estimés à 8.280 ha. La commune concentre la majeure partie des terrains irrigués de la rive gauche soit 2.887 ha.

  Les principales cultures sont les céréales (4.858 ha) suivies par les plantations (1.214 ha), les légumineuses (553 ha) et enfin les cultures maraîchères avec 216 ha.

  Le statut juridique des terrains est dominé par le Melk. Celui-ci représente 7.973 ha suivi par les terrains des habbous avec 185 ha et 192 ha de terrains domaniaux.
- **L'élevage:** la commune possède 1.560 bovins, 1.370 ovins, ce qui la place en 1er rang au niveau des communes du littoral d'Al Hoceima.
- **La forêt:** la commune possède 132 ha de forêt soit 0,7% des forêts des communes du littoral d'Al Hoceima. L'aire à aménager en possède environ une trentaine d'hectare le long de la plage. Celle-ci a servi essentiellement à retenir les dunes de sable.
- **L'industrie et l'artisanat:** la commune ne possède pas de zone d'activité ni industrielle ni artisanale. Par ailleurs, une zone est en cours de faisabilité dont le site se trouve le long de la RN2 sur une surface de 4,4 ha environ. La ressource essentielle de la commune provient de la TVA.
- **Le tourisme:** l'activité touristique dans la commune est très variée et présente environ deux mois par an essentiellement durant la saison d'été grâce au littoral que possède la commune. L'infrastructure touristique se résume comme suit:
  - le VVT du Club Med qui ne fonctionne que deux mois et demi par an;
  - le VVT en cours de construction et limitrophe au premier;
  - le camping dans la zone boisée.

  En dehors de ces équipements la commune reste démunie de toute autre infrastructure malgré le potentiel existant qui se résume comme suit:
  - le SIBE;
  - le tourisme rural et de montagne;
  - les plongées sous marines;
  - les circuits marins;
  - la présence de l'aéroport internationale de 71 ha; etc.

Caractéristiques du site – Atouts et contraintes

L'unité d'aménagement est caractérisée par plusieurs contraintes et atouts qui la soumettent à une pression de promoteurs immobiliers nationaux et internationaux. Elle se caractérise par la présence de:

- Un réseau routier faible mais de renforcement projeté: la RN2, les routes régionales et secondaires, la rocade méditerranéenne qui la traverse en son milieu d'Est en Ouest, des pistes communales qui permettent l'accès à la côte.
- Un aéroport international à activité temporaire.
- La présence d'une activité de base convenable (eau potable, électricité, et réseau téléphonique).
- Une importante plage de 7 km de long; avec une mer calme de houle presque inexistante, ce qui contribue à la valorisation du site.
- Deux oueds (Ghis & Nekor), permettant un aménagement de qualité.
- Le Club Med qui constitue la seule structure d'accueil et d'hébergement de touristes internationaux.
- Un périmètre irrigué de la rive gauche du Nekor, patrimoine agricole de valeur à sauvegarder et limite aux extensions touristiques et urbaines.

Climat

La zone est caractérisée par un climat côtier influencé par la brise de mer fraîche en été et l'air méditerranéen tiède en hiver. La température moyenne varie de 13°C en hiver et 25 °C en été. Les précipitations moyennes annuelles sont de l'ordre de 290 mm.

Plages

L'unité de développement comprend plusieurs plages très variées selon la qualité du sable, la longueur, la profondeur et l'accessibilité.

Tableau 30: Plages dans le pôle II *(Source: SDAULMC, 2005)*

Plages	Longueur	Surface ha	Qualité
Quemado	400	2,4	A
Cala Bonita	200	0,8	A
Espalmadero	300	1,8	A
Sfiha	300	1,2	A
Souani	4.000	60,0	A
Total	**7.900**		

En conclusion: l'unité de développement est considérée comme le seul espace de qualité et potentialités importantes, capable de dynamiser la province d'Al Hoceima et sa région, avec des répercussions socio-économiques certaines.

Habitat

L'aire de l'étude comprend plusieurs types d'habitat à savoir:

- L'habitat dispersé: en dehors de l'aire à aménager, il se développe dans l'arrière pays.
- L'habitat villa: essentiellement dans le centre d'ajdir et dans l'aire à aménager.
- L'habitat de type économique à deux ou trois niveaux se localise essentiellement dans les centres d'Ajdir et Sidi Bouafif.

Foncier

L'aire d'aménagement est dominée par des terrains de statut juridique privé ou Melk. Le domaine privé de l'état est représenté par l'aéroport (71 ha environ), le domaine forestier avec 24 ha.

8.3.2.2 Eléments de la programmation du pôle II Baie d'Al Hoceima, d'après SDAULMC, 2005 (figure 20)

La Baie d'Al Hoceima totalise 101 ha de structures d'hébergement dans le cadre de la programmation arrêtée par le SDAULMC dans son ensemble soit environ 27% du total réservé à l'unité de développement d'Al Hoceima. 10 ha pour les hôtels, 2 ha pour les motels, 20 ha pour les appart-hôtels, 30 ha pour les VVT, 9 ha pour les campings caravanings et 30 ha pour les zones de résidences touristiques.

Le pôle II totalise 45 ha d'équipements d'animation touristique soit prés de 65% du total réservé à l'unité de développement d'Al Hoceima, 20 ha de sport, 20 ha d'aquaparc et 5 ha pour les restaurants.

Tableau 31: Ventilation des superficies pôle II *(Source: SDAULMC, 2005)*

Désignation	Superficie en m^2	%
Zone d'animation touristique	140.000	
Zone touristique T1 , T2, T3, T4	3.954	
Total tourisme	4.094.000	11,90
Total habitat	3.615.000	10,50
Total grand équipement	1.716.000	8,76
Total socio-éducatif	331.000	0,96
Total agricole et boisemnet	15.696.000	45,00
Oued, *non aedificandi*	6.160.000	17,90
Total voirie	3.650.000	10,61
Total général	**34.400.000**	**100,00**

Récapitulatif sur l'unité d'aménagement d'Al Hoceima

L'unité d'aménagement d'Al Hoceima totalise à travers ses deux pôles (Cala Iris – Torres – Badis & baie d'Al Hoceima) de développement une superficie globale de 4.430 ha. Au niveau de la programmation arrêtée dans le cadre du SDAULMC, l'unité d'Al Hoceima représente environ 50% de la superficie globale affectée aux unités d'aménagement. Les unités hôtelières (hôtel, motel, appart-hôtels et VVT) totalisent 988 ha soit prés de 63% de la superficie programmée. Les équipements d'animation dans l'unité d'aménagement d'Al Hoceima avec 116 ha représentent environ 58% de la surface programmée dans le cadre du SDAULMC. Le golf, les sport et les aquaparcs totalisent l'essentiel de ces équipements 160 ha.

Tableau 32: Récapitulatif de la répartition des surfaces (UA d'Al Hoceima)
(Source: SDAULMC: Etude et actualisation, 2004)

Désignation	Pôle I (ha)	Pôle II (ha)	UA Al Hoceima	%
Zone d'animation touristqiue	11,00	14,00	25,00	0,65
Zone touristique T1	7,50	28,00	35,50	0,80
Zone touristique T2	27,20	92,20	119,40	2,70
Zone touristique T3	19,20	180,00	199,20	4,50
Zone touristique T4	48,60	95,20	143,80	3,24
Zone d'activité	1,20	–	1,20	0,03
Zone habitat existant	8,30	191,30	200,10	4,52
Zone extension	20,20	101,00	121,20	2,73
Habitat à restructurer	–	68,70	68,70	1,56
Equipement structurant	161,00	171,60	332,60	7,50
Equipement socio-collectifs	6,00	33,10	39,10	0,88
Voiries	75,80	365,00	440,80	9,96
Autres zones	604,00	2.099,40	2.703,40	61,00
Total	**990,00**	**3.440,00**	**4.430,00**	**100,00**

Tableau 33: Montage financier de l'unité d'aménagement d'Al Hoceima en millions Dhs
(Source: SDAULMC, 2005)

	UA Al Hoceima
Zones touristiques	5.500,00
Zone d'habitat	1.185,00
Equipements structurants	1.000,00
Equipements socio–collectifs	15,00
Equipements VRD	2.600,00
Total SDAULMC	**10.300,00**

Tableau 34: Composition des zones touristiques dans la province d'Al Hoceima
(Source: SDAULMC, 2005)

Type de zone	Caractéristiques
Zone d'animation touristique: Face à la mer sur la corniche aménagée; Cette zone est prévue à RDC et R+1	▪ Equipement d'animation ▪ Restaurants ▪ Cafés ▪ Salles de jeu, de sports ▪ Commerce, animation ▪ Equipements culturels
La zone T1	▪ Exclusivement hôtelière sur front de mer
Le type T2	▪ Produit en cours de développement au Maroc ▪ Appart-hôtels (adaptés aux structures marocaines) ▪ Situé légèrement en retrait par rapport au T1
Le type T3	▪ Réservé au VVT (Village de vacances) ▪ Projeté légèrement accidenté souvent boisés ▪ Formule très utilisée dans le tourisme international (Club Méd)
Le type T4	▪ Projets immobiliers et résidences ▪ Maisons individuelles (villas ou chalets ou en collectifs résidentiels) ▪ Léger retrait par rapport aux autres types

C'est le pôle II de la Baie d'Al Hoceima qui occupe la plus grande superficie avec plus de 77%. C'est la zone à vocation touristique par excellence dans le périmètre du SDAULMC dans son ensemble.

La partie aménagée (zone d'animation et d'hébergement touristique, les zones d'activité ainsi que les zones d'habitat, toutes typologie confondues) totalise plus de1.370 ha, soit plus de 23% de la superficie globale. Ceci montre la volonté d'un développement touristique au niveau de la région d'Al Hoceima.

Réglementation

Compte tenu des différentes contraintes analysées dans le cadre de la topographie, la géomorphologie et le souci de préserver l'environnement, une réglementation particulière à chaque zone est proposée dans le cadre des schémas de structure des différents pôles de développement.

Ainsi, tout projet d'investissement à vocation immobilière ou touristique devra inclure des solutions clairement définies concernant l'assainissement des composantes du projet ainsi que les équipemnents de proximité nécessaire à son fonctionnement (voirie, parking, etc.). Les dossiers seront soumis à une commission d'esthétique provinciale pour statuer sur le cadre architectural du projet.

Zone Touristique

Le principe qui a été adopté pour la réglementation des différentes zones d'aménagements est d'appliquer des coefficients d'occupation des sols (COS) et des coefficients d'utilisation des sols, ainsi que nombre de niveau maximum admis en fonctions des types. L'objectif étant de fournir dans chaque catégorie, outre les structures d'hébergement, les équipements d'animation, les espaces verts, les parkings et la circulation en nombre suffisant donnant globalement un aspect environnemental adapté aux sites aménagés. Le tableau 35 résume l'ensemble de ces paramètres.

Tableau 35: Réglementation d'aménagement dans différentes zones touristiques
(Source: SDAULMC, 2005)

Type	COS	CUS	Hauteur maximale
Zone d'animation touristique	0,30		RDC/R+1
Zone touristique Type 1	0,35	0,2	R+2
Zone touristique Type 2	0,35	0,2	R+2
Zone touristique Type 3	0,25	0,3	R+2
Zone touristique Type 4	0,50	0,3	R+2

Zone d'habitat

Les zones d'habitat devront se conformer à la réglementation en vigueur conformément aux prescriptions des plans d'aménagement ou plan de développement couvrant les différents centres. Il en de même pour les zones situées entre les centres et couvertes par le SDAULMC. Il s'agit de:

- habitat existant à restructurer;
- habitat à créer (zone d'extention);
- habitat dispersé.

Zone exposée aux risques séismiques

Les zonez exposées aux risques séismiques devront se conformer à des constructions parasismiques (Réglementation Code 2001).

Convention et aménagement touristique

Au total, sept conventions de partenariat relatives aux secteurs touristique et industriel d'une valeur d'environ 30 milliards de dirhams (plus de 3 milliards de dollars) ont été signées entre le Maroc et des groupes européens et arabes, a indiqué la deuxième chaîne de télévision marocaine 2M. Les groupes européens et arabes partenaires sont le groupe belge "Thomas & Piron" le groupe égyptien "Orascom", le groupe espagnol "Fadesa-Martinsa" et le groupe émirati "Reem-Investments". Ces projets, élaborés en partenariat avec des groupes européens et arabes, devraient générer plus de 22.000 emplois, précise la même source.

Les conventions portent sur l'aménagement de complexes et d'unités hôteliers et de stations et de résidences touristiques pour un investissement de 27,92 milliards de DH, ainsi que la réalisation et l'extension de plusieurs projets industriels pour un montant global de 740 millions de DH.

Dans le domaine touristique figure surtout de grands projets d'aménagement de stations touristiques à Ouarzazate (sud-est), Tan tan et Guelmim (sud) ainsi qu'un complexe touristique intégré à Marrakech (sud-est). Ces projets visent la création d'environ 21.000 emplois.

Le Maroc, qui a accueilli en 2006 près de 6,5 millions de touristes, ambitionne d'être visité par plus de dix millions à l'horizon 2010. Un plan d'action stratégique (Vision 2010) est mis en œuvre pour aménager de grandes stations touristiques et atteindre une capacité d'accueil de plus de 214.000 lits.

Les recettes touristiques au Maroc ont enregistré une hausse de 30 pour cent en 2006 franchissant pour la première fois la barre de 6 milliards de dollars.

9. Synthèse

Il importe de signaler que la région d'Al Hoceima dispose d'énormes atouts naturels et un patrimoine culturel riche et diversifié. Le potentiel mobilisable que renferme la zone est important. Il s'agit des espaces balnéaires, mais aussi de produits complémentaires surtout la montagne ainsi que des richesses culturelles. Il y a donc une réelle possibilité de l'émergence d'un tourisme écologique. Il convient de noter que cette zone est riche en sites culturels et monuments historiques. Le tourisme de randonnée ou tourisme de montagne possède donc des opportunités de développement dans l'aire de l'étude. Par ailleurs, l'institutionnalisation du parc naturel des Bokoya élargirait le champ de consommation pour inclure le tourisme écologique.

Malgré les grands atouts naturels de la province, le tourisme, reste très peu développé. En effet, le faible nombre d'hôtels, dont une dizaine seulement sont classés, et la faible capacité d'accueil (1.086 lits) sont très significatifs.

Malgré cette faiblesse, le potentiel mobilisable que renferme la zone est encore important. En effet, les avantages que renferme la zone ne sont pas mis à contribution, notamment:

- Sa situation en tant que porte d'accès au pays.
- Le panel de produits touristiques complémentaires.
- Une très forte intégration de la région à l'économie internationale à travers d'émigration.
- Des ressources humaines en matière d'hôtellerie et tourisme importantes: la région est tributaire d'un institut spécialisé en hôtellerie et tourisme ayant une capacité d'accueil de 600 stagiaires qui offre 9 filières de formation.

Actuellement, le Maroc a lancé un ensemble de projets de développement touristique de la province d'Al Hoceïma, qui contribuera activement à la relance de l'activité touristique de la région, avec un investissement global d'environ 4 milliards de dirhams. Ainsi, entre 2007 et 2015, la capacité en hébergement touristique sera multipliée par 5 et passera de 2.000 à 10.000 lits hôteliers. Le nombre de nuitées sera, quant à lui, multiplié par 50 et passera de 36.000 nuitées en 2007 à 1.800.000 nuitées en 2015. Enfin, le nombre d'emplois générés par ce programme de développement sera de 25.000 dont plus de 4.000 emplois directs.

Le Maroc a opté pour la promotion du secteur touristique en créant des unités d'aménagement touristique (SDAULMC, 2005), a présenté des plans de développement touristique (Département du Tourisme, DAI 2007), des structures de pôles à Cala Iris–Tores–Badis et dans la baie d'Al Hoceima, et a mis en place une stratégie de développement touristique volontariste susceptible de déclencher une dynamique de développement durable et intégré. L'année 2001 marque clairement le point de rupture avec le passé en matière de politique touristique marocaine. En effet, depuis 2001, lors des Assises Nationales du Tourisme, le Maroc est officiellement engagé dans une nouvelle politique touristique.

De nombreux projets sont en l'occurrence, et il importe donc de penser à un tourisme balnéaire intelligent complété par les produits de culture (riche en histoire, etc.) et ceux de la nature qui ne manque pas d'atouts attrayants dans la ville et ses environs.

La Rocade méditerranéenne, qui passera par la province d'Al Hoceima, va plus particulièrement relancer, en plus de la pêche, le tourisme balnéaire en mettant en valeur des parties de la côte

inaccessible jusqu'alors. Et on connaît le potentiel du balnéaire par les dizaines de kilomètres des belles et nombreuses plages encore inexploitées pour ne pas dire entièrement vierges.

A la lumière du diagnostic sur l'état de l'environnement touristique sur la région d'Al Hoceima, les principales actions pour promouvoir une planification et une gestion durables du tourisme, se présentent comme suit:

1. **En termes de développement du tourisme et de la zone côtière:**
   - Soumettre systématiquement chaque nouveau projet d'aménagement touristique à une évaluation de l'impact sur l'environnement et s'assurer de l'existence de procédures de contrôle permettant de garantir l'application des recommandations issues de ces études.
2. **En termes de la protection de l'environnement:**
   - Exécution des plans d'action sectorielle élaborés en 2005 par le DE dans le cadre du plan d'action stratégique pour la Méditerranée pour les problèmes environnementaux prioritaires d'après les rapports du BDN et du BBN dont les actions prioritaires sont.
   - Réhabilitation et extension du système d'assainissement liquide de la province d'Al Hoceima.
   - Mise à niveau des services d'assainissement solides des provinces du littoral méditerranéen.
   - Mise en place d'un centre de transfert pour l'élimination des déchets industriels dangereux des provinces du littoral méditerranéen.
   - Mise en place d'un système d'élimination des déchets médicaux.
   - Mise à niveau environnemental des unités industrielles et traitement des effluents liquides.
   - Suivi et surveillance des POP dans l'environnement.
   - Mise en place d'une filière de collecte et de valorisation des huiles usées dans la province d'Al Hoceima.
   - Doter les ports existants et en cours de construction de plans de gestion environnementale.
3. **En termes de gestion rationnelle des ressources:**
   - Réhabiliter et restaurer les monuments culturels historiques et archéologiques (tourisme cultuel).
   - Encourager l'artisanat local qui constitue un pôle d'attraction touristique: poterie féminine, vannerie et tissage traditionnel.
4. **En termes de préservation des écosystèmes, des habitats naturels et des espèces:**
   - Réhabiliter les plages dégradées et les équiper en infrastructure d'hygiène.
   - Mise en défens des habitats des habitats en danger (grottes, Ilots immergés, plages sableuses).
   - Elaborer et mettre en ouvre des plans de gestion des zones protégées existants (PNA: SIBE's).
   - Développer des aires protégées en considérant les bassins versants comme une unité écologique de conservation.
   - Valoriser et mobiliser des ressources en eaux.
5. **En termes d'activités rurales:**
   - Fixer les populations rurales en leur permettant d'améliorer leurs revenus par une exploitation durable des ressources naturelles pour à limiter la migration vers le littoral et à réduire ainsi la tendance à la littoralisation.

6. **En termes de renforcement de l'arsenal législatif et réglementaire:**
   - Appliquer la législation sur la pêche, les habitats et les espèces.
   - Appliquer de la législation relative au statut juridique des SIBE (s) pour maîtriser les actions anthropiques.
   - Réaliser systématiquement des études d'impact approfondies pour tout nouveau projet.
7. **En terme de développement social:**
   - Encourager l'initiative de l'INDH pour ses actions dans la lutte contre l'analphabétisme, la pauvreté, le chômage; et dans les domaines de l'éducation et la santé.

Dans le cadre de ces mêmes efforts, le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement (Direction de la Surveillance et de la Prévention des Risques) et le Plan d'Action pour la Méditerranée (Centre d'Activité Régionale / Programme d'Action Prioritaire) ont réalisé en 2004-2005 une étude de faisabilité d'un Plan d'Aménagement Côtier (PAC). Celle-ci a retenu le littoral du Rif central comme zone de PAC, pour laquelle elle a proposé une ébauche de Plan d'Aménagement Côtier orienté principalement vers la conservation des ressources naturelles, en termes de développement durable.

Bibliographie

CAR/ASP (2007). *Elaboration du Plan de gestion de la partie marine du Parc National d'Al Hoceima:2007/ (projetMedMPA)*. CAR/ASP, Tunis. 104 pages.

Direction de la Surveillance et de la Prévention des Risques (2004). BILAN DIAGNOSTIC DE BASE: Rapport sur le Bilan diagnostic de National (BDN): Bilan des sources de pollution; impact sur les habitats en Méditerranée marocaine. Direction de la Surveillance et de la Prévention des Risques.

Département de l'Environnement (2002). Rapport national sur la pollution Tellurique véhiculée vers la Méditerranée marocaine (MED POL Pha*se III: 1997-2002).*

Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Architecture (Direction de l'Urbanisme) (2005). SDAULMC–Schéma directeur d'Aménagement et d'Urbanisme du Littoral Méditerranéen Central du Maroc: Note de présentation. 103 pages.

Direction de l'Urbanisme (2002). *SDAULMC 2002 – Etude du schéma directeur d'aménagement urbain du littoral méditerranéen central. Rapport d'analyse diagnostic et esquisse d'aménagement*.

El Fellah, B. (1994). *Eboulement rocheux dans le paléozoïque du Rif: présentation d'un cas sur la route Oued Laou – Jebha*. 7ème Congrés Intern. de l'AIGL, Lisboa Portugal. pp: 39273931.

El Fellah, B. (1995). *Sikha Asfalou: exemple de glissement littoral sur la côte méditerranéenne de Bokoya entre Torés et Badés, Rif, Maroc*. OROSTOM, Réseau Erosion Bull N° 16. pp: 222-230.

Ministère de l'Aménagement du territoire de l'Eau et de l'Environnement (2005). *Plan d'action du littoral.* Direction de la Surveillance et de la Prévention des Risques.

Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement (2007). Surv*eillance de la qualité des eaux de baignade. Rapport national 2006/2007.*

Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement (en préparation). *Projet de loi relative à l'Aménagement et la Protection du littoral.*

Ministère de l'Equipement / Direction Provinciale de l'Equipement de Chefchaouen (1999). *Rocade Méditerranéenne. Lot N°2 Tétouan – Al Hoceima.* Royaune du Maroc, Groupement Projema (Maroc) Oriental Engineering (Maroc), Coba (Portugal), Intescsa (Espagne).

Ministère de l'Equipement (2000). *Etat de la qualité des ressources en eau du Maroc*. Direction de la Recherche et de la Planification de l'Eau.

MOURIER, T. (1968). *Les montagnes du Rif central, étude géomorphologique*. Travaux de l'Institut Scientifique, Série géologie et géographie physique N°14, p 499.

PNUE (1992). *Plan d'action pour la Méditerranée et Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et protocoles y relatifs.* PNUE, Nairobi.

PNUE (1995). *Directives concernant la gestion intégrée des régions littorales, avec une référence particulière au bassin méditerranéen*. PNUE Rapports et études des Mers régionales N° 161. PAC/CAR (PAM/PNUE), Split.

PAM/PNUE (1995). *Plan d'action pour la Méditerranée – Phase II et Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses protocoles.* Document non officiel, PAM/PNUE, Athènes.

PAM/PNUE (2001). *Document opérationnel pour la mise en œuvre du programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre (PAS).* PAM/PNUE, Athènes.

PAM/PNUE (2002). *Lignes directives pour la l'établissement du bilan de base d'émission /rejets de polluants.* PAM/PNUE, Athènes

PAM/PNUE (2005). *Programme d'Aménagement côtier en Méditerranée (PAC) – Etude de faisabilité*. Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement. Direction de la Surveillance et de la Prévention des Risques. 111 pages.

PNUE (1996). *Etat du milieu marin et littoral de la région méditerranéenne*. MAP Technical Report Séries N° 101. PAM, Athènes.

PNUE (1998). *Programmes d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités*. N 119 de la série des rapports techniques du PAM. PAM, Athènes.

PNUE/PAM (1997). Rapport de la troisième réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD). Sophia Antipolis, France 28-30 octobre 1997. PAM, Athènes.

IRAT (2005). *Atouts et Contraintes de l'Aménagement du Territoire.* IRATE, Région Taza–Al Hoceima–Taounate.

Secrétariat d'Etat chargé de l'Environnement (2003). *Plan d'action Stratégique pour la Conservation de la Biodiversité Marine et Côtière dans la Méditerranée "PASBIO". Rapport National*.

Secrétariat d'Etat chargé de l'Environnement (2003). *Plan d'action Stratégique pour la Conservation de la Biodiversité Marine et Côtière dans la Méditerranée "PASBIO". Actions urgentes*.

Secrétariat d'Etat chargé de l'Environnement (2003). *Surveillance de la qualité des eaux de baignade (Zone Méditerranéenne) 2002/2003*.